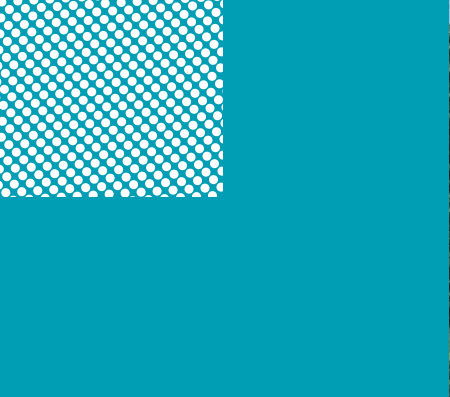
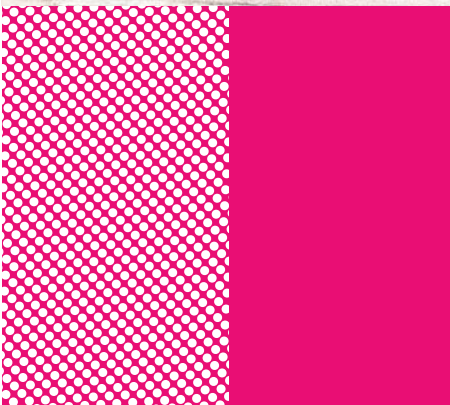


**PAYS D'ART
ET D'HISTOIRE**
TRÉVOUX
DOMBES SAÔNE VALLÉE

**Dossier de candidature
pour l'extension du label
Pays d'art et d'histoire**



**DOMBES
SAÔNE VALLÉE**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**VILLES
& PAYS
D'ART &
D'HISTOIRE**

PRÉAMBULE

Le label Pays d'art et d'histoire obtenu en 2008 révéla les richesses et les potentialités de ce beau territoire de la Communauté de communes Saône vallée, étagé de la vallée de la Saône au plateau de la Dombes, anthropisé depuis des milliers d'années.

L'unique et l'essentiel demeuraient confidentiels, le dictionnaire de Trévoux et les mémoires de Trévoux, un fonds ancien riche inexploité, des recherches archéologiques compilées, des savoir-faire uniques (tirage de l'or et de l'argent, filières), l'histoire singulière de la principauté de Dombes... Rien de bien visible, pas de vestiges prestigieux hormis le donjon du château fort de Trévoux et le château de Saint-Bernard, deux poypes identifiables par les seuls initiés, une apothicairerie peu accessible, le parlement de Dombes identifié comme étant le siège des services des impôts et du tribunal de première instance sans voir l'ensemble pictural du 17^{ème} siècle sur le thème de la justice et de la paix, un patrimoine vernaculaire abondant fondu dans le paysage, une architecture traditionnelle en pisé, carrons, pierres dorées qui apparaît comme un décor des plus ordinaire.

La mise en œuvre du label avec l'assistance bienveillante des services de l'état donne une autre dimension à notre territoire. Le

Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine et le musée Pierre et Anne de Bourbon, le travail pédagogique réalisé avec les scolaires et l'ensemble du public changent le regard des habitants. L'attrait touristique devient indiscutable, le nombre des visiteurs augmente. L'attention à la qualité architecturale et paysagère est prise en compte dans les documents d'urbanisme et permet l'essor d'une architecture moderne et innovante, en réponse aux nouveaux enjeux de développement durable.

La création de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée en 2014 par l'extension au nord et à l'est élargit notre territoire à Ars-sur-Formans, le village du Saint curé d'Ars lieu de pèlerinage international, au château de Fléchères, aux tours de l'ancien château d'Ambérieux-en-Dombes, à la maison forte de Villon, des sites qui se suffisent à eux-mêmes pour porter une histoire, et de fait, l'extension du Pays d'art et d'histoire à ces huit nouvelles communes s'impose. Elle permettra l'approfondissement et le complément des thématiques : la principauté de Dombes, l'eau et les hommes, à l'ombre et à la lumière de Lyon et d'enrichir la réflexion de deux autres thématiques : le renouveau religieux au 19^{ème} siècle et le patrimoine rural dombiste.

Après avoir ouvert le Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine en novembre 2014, consolidé les actions prévues dans le Pays d'art et d'histoire notamment vers les scolaires et les touristes, le projet d'extension fut mis en œuvre assez rapidement. Il s'agit de repenser le Pays d'art et d'histoire : non pas d'additionner deux territoires mais d'expliquer comment ce nouvel espace s'inscrit dans une évolution, se construit, nourri de ses caractéristiques intrinsèques et des relations parfois déséquilibrées avec les agglomérations lyonnaises et caladoises voisines, desquelles naîtront des stratégies de développement et de gestion de son autonomie, postures constantes au cours des temps.

Ce nouveau Pays d'art et d'histoire au-delà du bénéfice culturel donnera une identité forte, de la cohésion entre les habitants et contribuera à l'essor du territoire.

*Bernard GRISON
Président de la Communauté de communes
Dombes Saône Vallée*



SOMMAIRE

CHAPITRE 1 - LE NOUVEAU TERRITOIRE DOMBES SAÔNE VALLÉE, UNE COHÉRENCE, GÉOGRAPHIQUE, HISTORIQUE ET DE PROJET

1.1	LA CRÉATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DOMBES SAÔNE VALLÉE	
1.1.1	La réforme des EPCI dans l'Ain	p.12
1.1.2	La Communauté de communes créée en 2014	p.15
1.2	LE CONTEXTE GÉOGRAPHIQUE	
1.2.1	Une extension vers la vallée de la Saône et le plateau de Dombes	p.17
1.2.2	Une démographie dynamique et une population active.....	p.18
1.2.3	Entre deux pôles d'attractions, Lyon et Villefranche-sur-Saône	p.18
1.3	LA CONSTRUCTION HISTORIQUE DU TERRITOIRE	
1.3.1	Premières occupations humaines	p.19
1.3.2	Lyon et la Saône facteurs de développement du territoire	p.19
1.3.3	Grenier de Lugdunum dans l'antiquité et le Haut Moyen Âge.....	p.20
1.3.4	La période burgonde et la loi Gombette	p.20
1.3.5	Fiefs et paroisses.....	p.21
1.3.6	Le Franc-Lyonnais	p.22
1.3.7	La souveraineté de Dombes	p.23
1.3.8	Les aménagements du 19 ^{ème} siècle	p.27
1.3.9	Le renouveau religieux des campagnes.....	p.29
1.3.10	Les mutations actuelles	p.30
1.4	UN TERRITOIRE DE PROJET	
1.4.1	Répondre aux enjeux démographiques	p.31
1.4.2	Accompagner le dynamisme économique	p.31
1.4.3	Préserver la qualité du cadre de vie	p.32
1.4.4	Structurer le territoire	p.33

SOMMAIRE

CHAPITRE 2 - LE BILAN DU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE**2.1 LA VALORISATION DES PATRIMOINES**

2.1.1	Les patrimoines naturel et paysager	p.36
2.1.2	Les patrimoines bâti et mobilier	p.37
2.1.3	Le patrimoine écrit	p.37
2.1.4	Le patrimoine immatériel	p.38

2.2 CRÉATION D'ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET PATRIMONIAUX

2.2.1	Rédaction du schéma d'interprétation dans la cadre de la création du CIAP	p.39
2.2.2	Création de l'espace culturel « La Passerelle »	p.40
2.2.3	Création du Carré Patrimoines, Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine.....	p.42
2.2.4	L'ouverture aux publics de sites patrimoniaux.....	p.43
2.2.5	La signalétique patrimoniale	p.43

2.3 DÉVELOPPEMENT DE LA QUALITÉ ARCHITECTURALE ET URBAINE

2.3.1	Encourager la qualité des aménagements urbains et paysagers	p.44
2.3.2	Favoriser la qualité des nouveaux équipements et bâtiments	p.45

2.4 DÉVELOPPEMENT D'UNE POLITIQUE DES PUBLICS

2.4.1	Sensibiliser les habitants	p.46
2.4.2	Initier le jeune public	p.47
2.4.3	Accueillir les visiteurs extérieurs	p.49
2.4.4	Proposer des actions de préfigurations	p.51

2.5 FONCTIONNEMENT DU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

2.5.1	Les ressources humaines	p.52
2.5.2	Le budget	p.54
2.5.3	Conclusion du bilan d'activités.....	p.55

SOMMAIRE

CHAPITRE 3- LES POLITIQUES CULTURELLES, TOURISTIQUES ET D'AMÉNAGEMENT

3.1	LA POLITIQUE CULTURELLE	
3.1.1	La compétence culturelle de la nouvelle Communauté de communes.....	p.58
3.1.2	Le soutien à la lecture publique.....	p.60
3.1.3	L'enseignement et la diffusion musicale	p.62
3.1.4	La diffusion cinématographique	p.63
3.1.5	Le maillage culturel du territoire	p.65
3.2	LA POLITIQUE PATRIMONIALE	
3.2.1	Les acquisitions patrimoniales	p.67
3.2.2	Les travaux de restauration du patrimoine.....	p.68
3.2.3	Le soutien aux études et aux éditions.....	p.71
3.3	LA POLITIQUE TOURISTIQUE	
3.3.1	Développer l'itinérance touristique et « fluvestre »	p.72
3.3.2	Renforcer l'offre écotouristique (culturelle et naturelle).....	p.73
3.3.3	S'engager dans une destination accessible pour tous.....	p.73
3.3.4	Définir une organisation touristique pour l'accueil des visiteurs	p.74
3.3.5	L'activité touristique en Dombes Saône Vallée en quelques chiffres	p.75
3.4	LA POLITIQUE URBAINE ET ENVIRONNEMENTALE	
3.4.1	Maitrise de l'urbanisation et politique du logement	p.76
3.4.2	Protection de l'environnement	p.77
3.4.3	Protection du patrimoine bâti et renouvellement urbain	p.79

CHAPITRE 4 - LES CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE

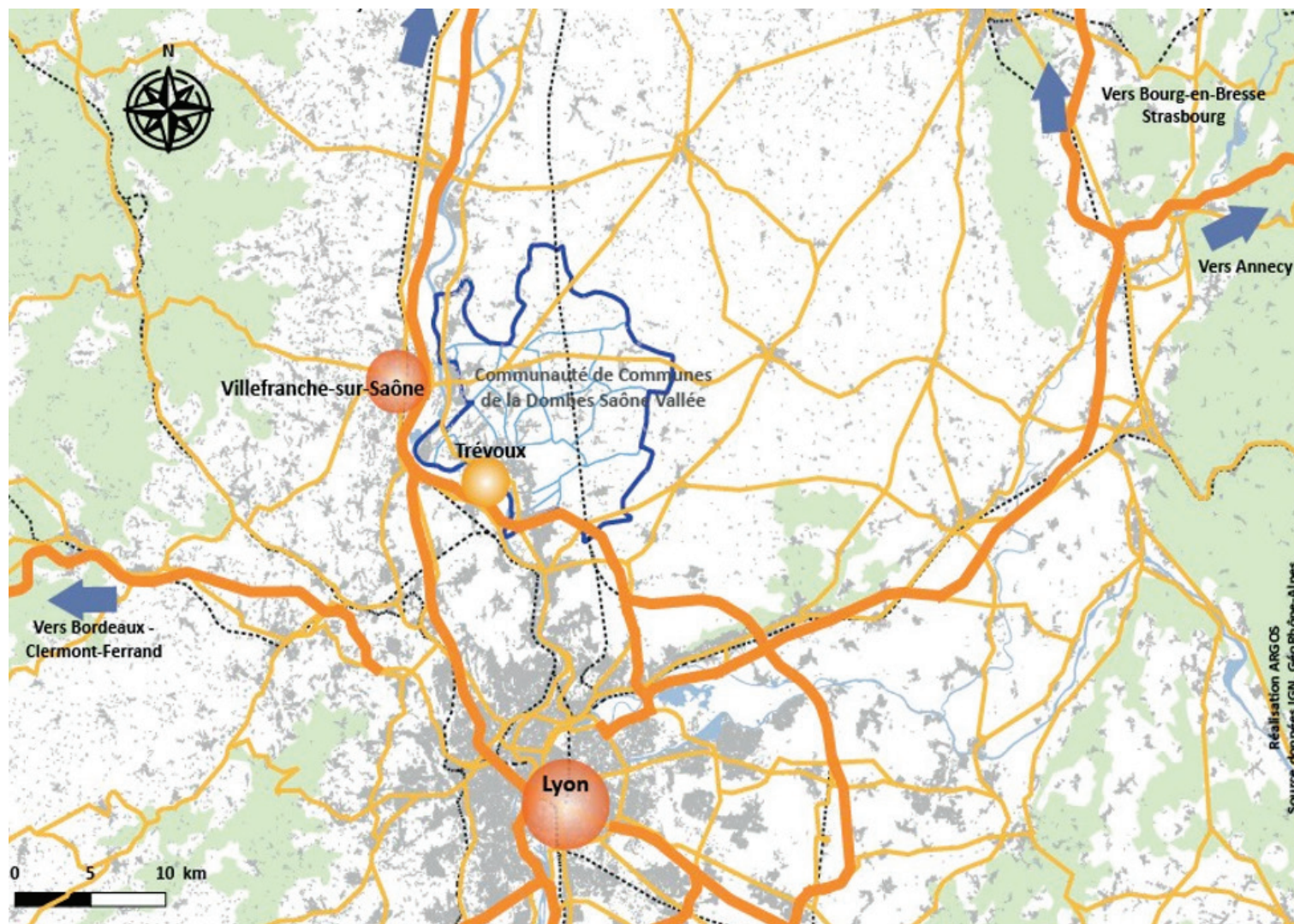
4.1	UN PATRIMOINE RECONNU	
4.1.1	Les monuments historiques classés et inscrits	p.84
4.1.2	Le patrimoine mobilier et industriel.....	p.86
4.1.3	Le patrimoine naturel	p.89
4.2	DES THÉMATIQUES ENRICHIES PAR L'APPORT DES NOUVELLES COMMUNES	
4.2.1	Les témoignages de la souveraineté de Dombes dans l'ancien et le futur périmètre du Pays d'art et d'histoire	p.92
4.2.2	La thématique « L'eau et les hommes » de la rivière Saône vers les étangs de Dombes	p.95
4.2.3	À l'ombre et à la lumière de Lyon	p.97
4.3	DE NOUVELLES THÉMATIQUES QUI ÉMERGENT	
4.3.1	Le renouveau religieux au 19 ^{ème} siècle dans les villages et autour du personnage du curé d'Ars	p.100
4.3.3	Le patrimoine rural dombiste : matériaux de construction et organisation sociale liée aux étangs de Dombes	p.102
4.4	UNE PLURALITÉ D'ACTEURS	
4.4.1	Le secteur associatif	p.104
4.4.2	Chercheurs et partenaires institutionnels.....	p.106
4.4.3	Les équipements éducatifs et sociaux	p.107

SOMMAIRE

CHAPITRE 5 – LE PROJET DU PAYS D’ART ET D’HISTOIRE DANS SON NOUVEAU PÉRIMÈTRE

5.1	LES ENJEUX DE L’EXTENSION DU LABEL	p.110
5.2	LE PROGRAMME D’ACTIONS	
5.2.1	Accompagnement des politiques urbaines, paysagères et architecturales	p.111
5.2.2	Médiation auprès des touristes.....	p.112
5.2.3	Médiation auprès des jeunes publics	p.113
5.2.4	Recherches et éditions	p.114
5.2.5	Médiation auprès des habitants.....	p.117
5.2.6	Les projets d’interprétation	p.117
5.3	LA MISE EN ŒUVRE DU LABEL	
5.3.1	La gouvernance	p.120
5.3.2	Le fonctionnement du Pays d’art et d’histoire	p.121
5.3.3	Budget et calendrier	p.122

SOMMAIRE





vue aquarellée de la Saône 3 pl. 593 B
Crédit : Archives départementales du Rhône

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES
DU RHÔNE
PROPRIÉTÉ PUBLIQUE

LE NOUVEAU TERRITOIRE DOMBES SAÔNE VALLÉE,
UNE COHÉRENCE GÉOGRAPHIQUE,
HISTORIQUE ET DE PROJET



LE NOUVEAU TERRITOIRE DOMBES SAÔNE VALLÉE, UNE COHÉRENCE GÉOGRAPHIQUE, HISTORIQUE ET DE PROJET

1.1 CRÉATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DOMBES SAÔNE VALLÉE

Issue de la fusion volontaire au 1^{er} janvier 2014 de deux communautés de communes, la Communauté de communes Dombes Saône Vallée est un territoire attractif et dynamique soumis aux influences de ses deux grandes voisines : la métropole lyonnaise et l'agglomération caladoise de Villefranche-sur-Saône.

1.1.1 > La réforme des EPCI dans l'Ain

LA FUSION DE DEUX COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

La Communauté de communes Saône Vallée, créée en 1992, regroupait en 2013 onze communes et 24 000 habitants. Juxtant la métropole lyonnaise à l'est, elle s'étendait en bordure du plateau de Dombes, sur la rive gauche de la basse vallée de la Saône.

Née sous forme d'un district au 1^{er} janvier 1992 avec six communes, elle s'est peu à peu agrandie pour correspondre à une ville moyenne de plus de 20 000 habitants.

Le préambule de ses statuts témoignait de la volonté de répondre aux enjeux du territoire : « Face à l'urbanisation rapide de leur territoire, lié notamment à l'expansion de l'agglomération lyonnaise, les communes

(...) ont décidé de s'associer et de se doter des moyens nécessaires pour maîtriser leur avenir commun ».¹

L'ambition de la Communauté de communes « promouvoir un développement équilibré dans un esprit de qualité et de solidarité (...) afin de doter le secteur d'une autonomie suffisante garantissant son devenir » se traduisait dans ses compétences :

L'aménagement de l'espace avec les différents documents de planification : schéma de cohérence territoriale, directive territoriale d'aménagement, zones d'aménagement concerté.

Le développement économique autour de trois pôles d'activités à Trévoux, Massieux et Civrieux, le soutien à la maison de l'emploi et de la formation ainsi qu'à l'artisanat et au commerce.

La politique intercommunale du logement et du cadre de vie par le concours à la réalisation de logements sociaux, l'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat, le soutien à des opérations d'aménagements urbains en cœurs et entrées de villes et villages.

L'environnement avec la compétence assainissement, l'entretien et la valorisation des bords de Saône et du parc de Cibeins.

Les sports et loisirs par la réalisation et l'entretien d'équipements (gymnases, terrains d'entraînement, haltes nautiques, circuits pédestres...)

Le patrimoine et la culture avec la restauration du petit patrimoine, le soutien aux associations culturelles, la mise en œuvre du label Pays d'art et d'histoire et la création et gestion de l'espace culturel « La Passerelle »

Le tourisme est développé par la Communauté dans le cadre d'un schéma de développement touristique et l'office de tourisme, de statut associatif, est intercommunal.

Les transports en commun par le développement de lignes régulières et le transport scolaire en tant qu'Autorité Organisatrice de la mobilité (depuis 2011)

L'action sociale par la création d'équipements dédiés à la petite enfance (crèches et micro crèches).

1. Statuts de la Communauté de communes Saône Vallée



LE NOUVEAU TERRITOIRE DOMBES SAÔNE VALLÉE, UNE COHÉRENCE GÉOGRAPHIQUE, HISTORIQUE ET DE PROJET

La Communauté de communes Porte Ouest de la Dombes, créée en 1994, regroupait en 2013 huit communes et 16 000 habitants. Située à l'ouest du plateau de Dombes face à l'agglomération de Villefranche-sur-Saône, elle comprenait des communes allant des rives de la Saône au plateau de Dombes.

Elle s'est organisée autour des compétences suivantes :

L'aménagement de l'espace avec les différents documents de planification : schéma de cohérence territoriale, directive territoriale d'aménagement, zones d'aménagement concerté.

Le développement économique, autour de cinq zones d'activités, le soutien à l'artisanat et au commerce et pour le tourisme par l'aménagement des bords de Saône, le soutien à l'office de tourisme et la signalétique de randonnée.

Le domaine des équipements sportifs, par la réalisation du complexe intercommunal « Montfray Sports » à Fareins, à disposition des clubs locaux et des scolaires des huit communes, pour la pratique d'une quinzaine de disciplines sportives.

Le domaine culturel, par l'école de musique intercommunale accueillant plus de 150 élèves du territoire, dans ses cours et orchestres.

Autres compétences : collecte et valorisation des déchets ménagers (déléguée au SMICTOM), voirie, aire d'accueil des gens du voyage, ...

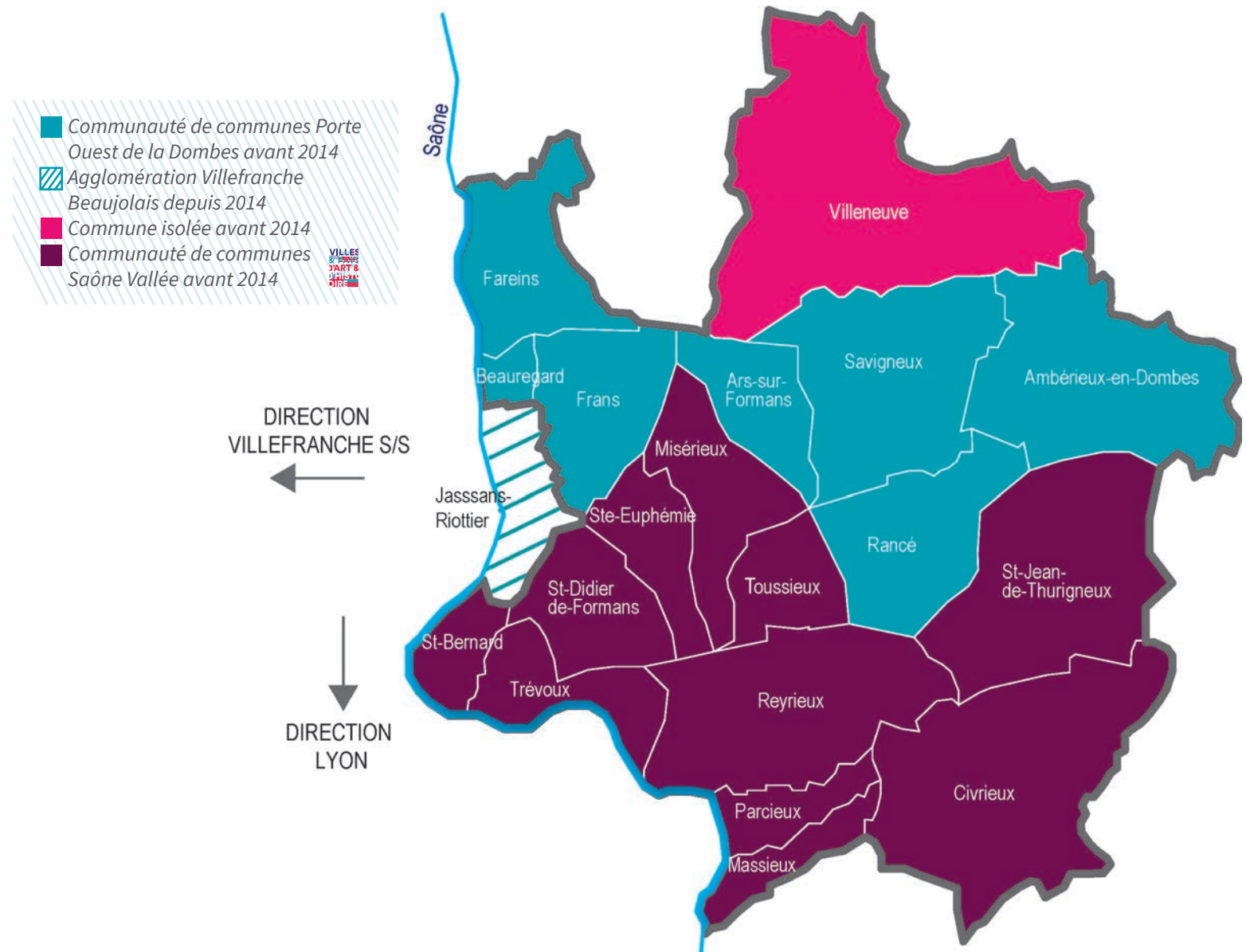
Les deux communautés s'inscrivaient dans le même Contrat de Développement Durable Rhône Alpes (CDDRA) et avaient eu l'occasion de partager des projets. Dans le domaine économique, le suivi de l'opération Rurale collective était mutualisé et dans le domaine culturel, l'organisation des Journées européennes du patrimoine était également menée conjointement.

Au cours de l'année 2013, dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales, le nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale est mis en place dans le département de l'Ain. **Alors que le SDCI n'impose pas de délai à la fusion, les communautés de communes voisines de Porte Ouest de la Dombes et de Saône Vallée décident de se rapprocher.** La ville centre de Porte Ouest de la Dombes, Jassans-Riottier, préfère rejoindre l'agglomération voisine de Villefranche-sur-Saône dans le Rhône.

Ainsi, dès le 1^{er} janvier 2014, les communes d'Ambérieux-en-Dombes, Ars-sur-Formans, Beauregard, Fareins, Frans, Rancé, Savigneux se regroupent avec les communes de l'ancienne Communauté de communes Saône Vallée. À cet ensemble de huit communes, s'ajoute la commune de Villeneuve, sur le plateau de Dombes, jusqu'alors isolée.

En janvier 2014, la nouvelle Communauté de communes prend le nom de Dombes Saône Vallée. Elle est désormais constituée de dix-neuf communes, dont onze seulement (celles issues de la Saône Vallée) sont labellisées Pays d'art et d'histoire.

LE NOUVEAU TERRITOIRE DOMBES SAÔNE VALLÉE, UNE COHÉRENCE GÉOGRAPHIQUE, HISTORIQUE ET DE PROJET





LE NOUVEAU TERRITOIRE DOMBES SAÔNE VALLÉE, UNE COHÉRENCE GÉOGRAPHIQUE, HISTORIQUE ET DE PROJET

1.1.2 > La Communauté de communes Dombes Saône Vallée, créée en 2014

ENJEUX

À la charnière entre le Val de Saône et la Dombes, le territoire Dombes Saône Vallée présente de nombreux atouts et se caractérise par une population active, jeune et en croissance. Forte d'un périmètre élargi à dix-neuf communes et d'une population de plus de 37 500 habitants au 1^{er} janvier 2017, la CCDSV s'attache à répondre aux enjeux auxquels doit faire face son territoire dans plusieurs domaines :

> L'équilibre du territoire :

- > Développer les services pour répondre aux besoins des nouvelles populations : petite enfance, **offre culturelle**, sportive...
- > Répartir les équipements sur l'ensemble du territoire selon l'évolution de l'urbanisation,
- > Conserver l'organisation du territoire (bourgs/pôles relais/villages) en **évitant de créer un ensemble urbain continu le long de la Saône.**

> Le développement économique :

- > Favoriser l'installation et le développement d'entreprises sur le territoire,
- > Maintenir une offre foncière compétitive,
- > Soutenir la création d'emploi, l'insertion et la formation,
- > Accompagner les créateurs d'entreprises dans la durée,
- > Développer l'offre commerciale du territoire pour éviter l'évasion.

> Le logement :

- > Permettre à toutes les catégories de population de se loger,
- > Favoriser la diversité de l'offre de logement et des formes d'habitats,
- > Prendre en compte les conséquences de l'urbanisation sur les infrastructures et équipements.

> Les services aux habitants :

- > Répondre aux besoins des déplacements des habitants et actifs du territoire, en connexion avec les territoires voisins,
- > Développer des moyens de garde diversifiés pour les enfants de 0 à 3 ans,
- > **Proposer des services culturels de qualité.**

> L'environnement et le tourisme :

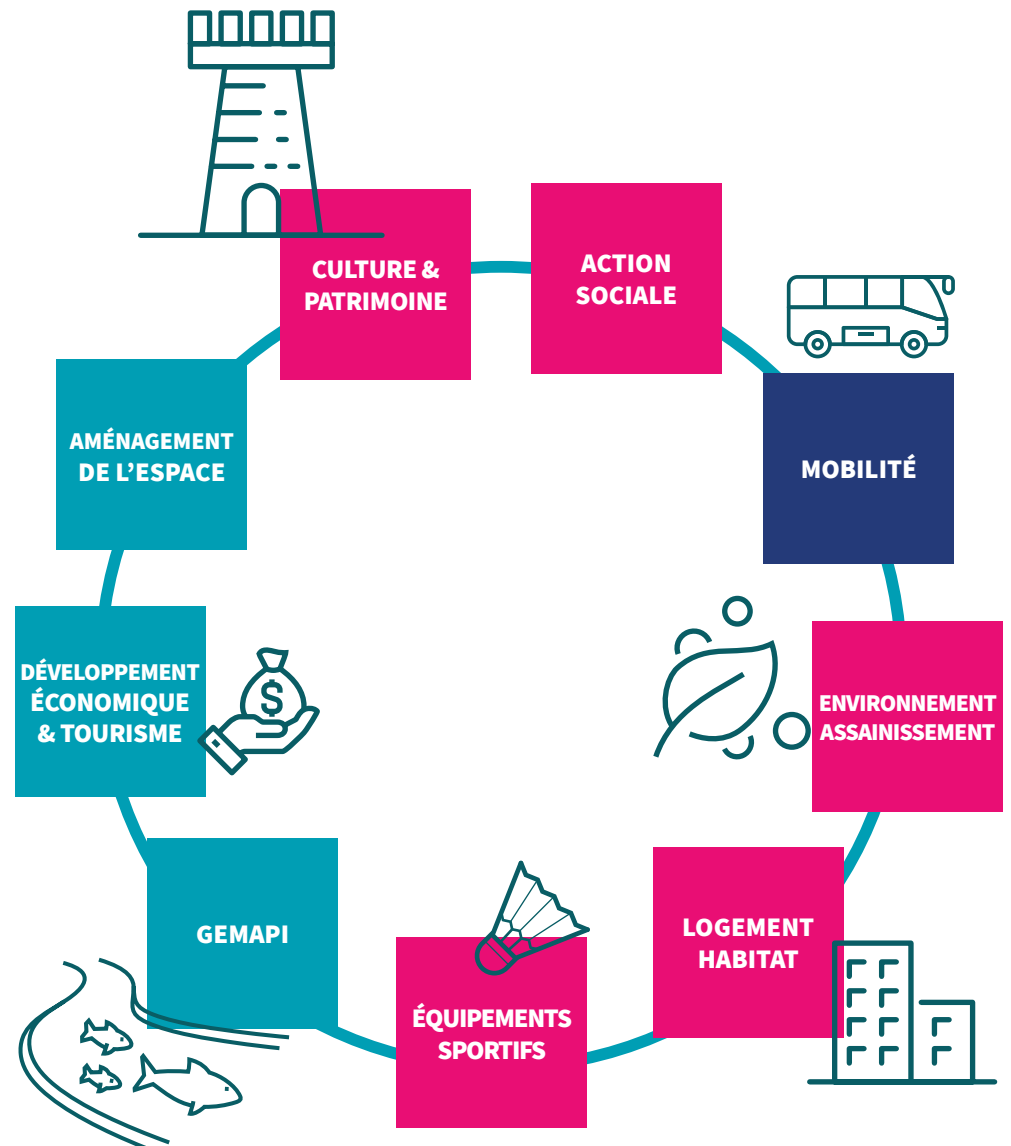
- > **Préserver la qualité des espaces naturels,**
- > **Poursuivre la valorisation des sites et richesses patrimoniales,**
- > **Renforcer la notoriété du territoire déjà labellisé « Pays d'art et d'histoire »,**
- > **Favoriser les activités touristiques en lien avec les spécificités du territoire : tourisme culturel, fluvial, naturel et culturel.**

LE NOUVEAU TERRITOIRE DOMBES SAÔNE VALLÉE, UNE COHÉRENCE GÉOGRAPHIQUE, HISTORIQUE ET DE PROJET

COMPÉTENCES

La Communauté de communes Dombes Saône Vallée a pour objectif de constituer un territoire équilibré, capable de conserver une autonomie face à la métropole lyonnaise et à l'agglomération caladoise. Cette volonté de développement maîtrisé du territoire passe par une répartition harmonieuse entre zones d'activité économique et habitat. Elle prend en compte la préservation des espaces naturels et agricoles ainsi que la création d'infrastructures, d'équipements et de services qui garantissent la qualité et le cadre de vie des habitants.

- Compétences obligatoires
- Compétences optionnelles
- Compétence facultative





LE NOUVEAU TERRITOIRE DOMBES SAÔNE VALLÉE, UNE COHÉRENCE GÉOGRAPHIQUE, HISTORIQUE ET DE PROJET

Pour atteindre cet objectif de qualité, les communes ont transféré des compétences à la Communauté de communes Dombes Saône Vallée (CCDSV) :

- > L'aménagement de l'espace
- > Les actions de développement économique y compris le tourisme
- > Le logement
- > L'environnement
- > Les équipements sportifs
- > La culture et le patrimoine
- > L'action sociale
- > Les déplacements
- > La communication

ORGANISATION

En tant qu'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), la Communauté de communes est soumise au Code général des collectivités territoriales et fonctionne comme les communes.

> **Le Conseil communautaire** qui délibère puis vote les décisions ou projets relevant de ses compétences.

> **Le Bureau communautaire** qui prépare les séances du conseil et a délégation du Conseil communautaire pour délibérer sur certains sujets.

> Le président et les 10 vice-présidents

Le président de la CCDSV est élu par le Conseil communautaire. Depuis le 24 avril 2014, Bernard Grison assume ces fonctions. Les vice-présidents ont reçu délégation du président dans un ou plusieurs domaines

correspondant à une commission thématique.

> Les commissions

Le Conseil communautaire a créé des commissions thématiques chargées d'étudier les questions et sujets relevant des compétences communautaires. Ces commissions ont un rôle consultatif.

La CCDSV compte dix commissions thématiques permanentes, trois d'entre elles impliquent le Pays d'art et d'histoire :

- > Patrimoine et culture
- > Tourisme
- > Environnement

1.2 LE CONTEXTE GÉOGRAPHIQUE

1.2.1 > Une extension vers la vallée de la Saône et le plateau de Dombes

En quittant la métropole lyonnaise par Neuville-sur-Saône et en se dirigeant vers le nord, on aborde le territoire Dombes Saône Vallée par les communes de Massieux, Parcieux, Reyrieux, Trévoux et Saint Bernard, épousant le méandre de la Saône qui un temps s'écoule de l'ouest à l'est et fait de la ville de Trévoux un amphithéâtre exposé plein sud dominant la rivière et sa large vallée. En amont de Saint-Bernard, le cours de la rivière reprend son axe nord sud. En remontant la Saône se trouve la commune de Jassans-Riottier, aujourd'hui

seule commune de la rive gauche de la Saône et du département de l'Ain intégrée dans l'agglomération caladoise (Villefranche-sur-Saône).

Le nouveau territoire de la CCDSV contourne cette ville pour retrouver le cours de la Saône avec les deux communes de Beauregard et Fareins. Cette extension du territoire vers le Nord en bordure de la Saône poursuit le fil historique de la rivière, frontière entre le Royaume de France sur la rive droite et l'Empire sur la rive gauche.

Le territoire s'enrichit des rives habitées de Beauregard avec ses maisons de villégiature puis des espaces très naturels et protégés des bords de Saône à Fareins.

Entre Fareins et Beauregard, remontant la côtière, le village de Frans qui a perdu son accès à la rivière, fait la liaison entre la vallée de la Saône et le plateau de la « Dombes dite sèche » comprenant les villages d'Ars-sur-Formans et Rancé. Toujours un peu plus au Nord sur le plateau, Villeneuve, Savigneux et Ambérieux-en-Dombes constituent le premier accès de la Communauté de communes à la « Dombes humide » et ses fameux étangs.

Ce nouvel ensemble formé par la Communauté de communes Dombes Saône Vallée s'inscrit dans une continuité historique et géographique liée à la vallée de la Saône et au plateau de Dombes.



PHOTOGRAPHIE AÉRIENNE



LA SAÔNE À FAREINS

LE NOUVEAU TERRITOIRE DOMBES SAÔNE VALLÉE, UNE COHÉRENCE GÉOGRAPHIQUE, HISTORIQUE ET DE PROJET



ENTREPRISE



LOCALISATION CCDSV



CRÈCHE

1.2.2 > Une démographie dynamique et une population active

En 2017 L'INSEE recense 37 535 habitants. Le territoire de la CCDSV a connu une **croissance démographique entre 2012 et 2017 de 5,53 %, soit plus de 1% de croissance par an**. Cette croissance est en grande partie liée à l'attractivité du territoire puisqu'on enregistre davantage d'arrivées que de sorties.

On constate également que la dynamique démographique s'est déplacée sur le plateau de Dombes, plus particulièrement sur les communes de Saint-Jean-de-Thurigneux, Rancé et Sainte-Euphémie.

Contrairement à la tendance nationale, le territoire de la CCDSV conserve une **population relativement jeune** puisqu'en 2010, près de 22 % de la population était âgée de moins de 14 ans.

Le territoire de la Dombes Saône Vallée est **très attractif pour les familles**. En effet, les familles ayant trois enfants ou plus sont en moyenne plus présentes sur le territoire de la CCDSV que sur le département de l'Ain (11,1 contre 10,1 %).

La Communauté de communes Dombes Saône Vallée compte 10 186 emplois sur le territoire en 2012. Une grande partie de ces emplois est générée par les entreprises qui se situent dans les onze parcs d'activités.

Le nombre d'emplois est ainsi en forte croissance ces dernières années : le taux de l'évolution de l'emploi entre 1999 et 2010 était de 30,1 % contre 14,8 % à l'échelle départementale.

1.2.3 > Entre deux pôles d'attraction, Lyon et Villefranche-sur-Saône

Une partie de **l'attractivité du territoire de Dombes Saône Vallée** vient de son positionnement. Aux portes des agglomérations lyonnaises et caladoises, il bénéficie également d'un accès direct à la croisée des grandes voies autoroutières européennes : la vallée du Rhône et les axes Nord-Sud et transalpin.

La Métropole de Lyon, née le 1^{er} janvier 2015, est une collectivité territoriale à statut particulier créée par la fusion de la Communauté urbaine de Lyon et du Conseil départemental du Rhône sur les cinquante-neuf communes qui composent le territoire du Grand Lyon. Elle comprend près d'1,3 million d'habitants. Elle jouxte six communes de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée : Civrieux, Massieux, Parcieux, Reyrieux, Trévoux et Saint-Bernard.

La Communauté d'agglomération de Villefranche-sur-Saône se compose de dix-neuf communes et regroupe plus de 72 000 habitants. Elle est riveraine de Saint-Bernard, Beauregard et Fareins.

Cette proximité participe à **la pression exercée sur le parc de logements**. Pour répondre aux besoins des nouveaux habitants, le parc de logements a connu une hausse de près de 24 % entre 1999 et 2010. Cette progression est due à la construction neuve et aux transformations de logements, le taux de vacance étant passé de 7,2 % en 2001 à 4,7% en 2010. L'habitat est caractérisé par une très forte dominance de logements individuels (80 % du parc en 2010).

Si l'on se réfère aux analyses de l'INSEE sur la Dombes publiées en 2014, le profil de la population est de type **péri urbain**. Le territoire accueille une population jeune avec notamment une surreprésentation des familles avec enfants. Le niveau de vie (revenu net par mois par unité de consommation) est de 1984 € sur le territoire de la Communauté de communes, assez élevé si on le compare au département de l'Ain qui est de 1788 €.

L'essor démographique interrompu depuis les années 1960 est typique d'une zone péri urbaine proche d'un grand pôle d'emploi. Il conjugue un excédent migratoire à un excédent naturel élevé et stable dû à la jeunesse de la population.

Le mouvement pendulaire **des trajets domicile travail** se traduit par deux chiffres : 67 % de la population active exerce à l'extérieur du territoire et 70 % des emplois du territoire sont occupés par des personnes résidants à l'extérieur.



LE NOUVEAU TERRITOIRE DOMBES SAÔNE VALLÉE, UNE COHÉRENCE GÉOGRAPHIQUE, HISTORIQUE ET DE PROJET

1.3 LA CONSTRUCTION HISTORIQUE DU TERRITOIRE

1.3.1 > Premières occupations humaines

L'ensemble du territoire se répartit en trois zones géographiques : la plaine alluviale de la Saône, le plateau de Dombes et la côtière qui les relient l'un à l'autre.

La plaine constituée d'alluvions fluviales à dominante argilo-limoneuse, présente des sols à grande valeur agricole. Sa proximité avec les ressources en eau et les voies de communication procurées par la Saône ont très tôt favorisé l'implantation humaine.

Sur le plateau de Dombes, les invasions glaciaires ont déposé un revêtement de moraines, lorsque les glaciers se retirent, ils déposent une nappe de limons loessiques jaunâtres appelés « Limon des Dombes ». Ce sol rendu très perméable et sec par la décalcification peut être soit desséché et craquelé, soit humide et gorgé d'eau.

La côtière relie le Val de Saône au plateau, drainé par des ruisseaux formant de petits vallons qui rejoignent la Saône. Ce versant exposé à l'ouest ou au sud forme un site agréable offrant abri et voies de passage, propice à une forte occupation humaine. C'est sur la commune de Misérieux (lieu-dit Les Combes) que des traces archéologiques

les plus anciennes ont été trouvées datant du Paléolithique. Mais ces témoignages sont isolés, c'est surtout aux âges du bronze et du fer que l'on constate une forte présence des populations le long des cours d'eau.

Des vestiges de l'âge du bronze final ont été mis au jour au 19^{ème} siècle dans la région : nécropoles à tumuli des Grandes Bruyères à Saint-Bernard et de Corcelles à Trévoux. Des silos de stockage témoignent de l'installation de communautés au début du premier millénaire avant J.C. en bordure du plateau de Dombes à Reyrieux et à Toussieux. Des vestiges de poterie celte dite « de Trévoux » ont été collectés lors de dragages de la Saône et sont visibles aujourd'hui au musée de Chalon-sur-Saône.

1.3.2 > Lyon et la Saône facteurs de développement du territoire

La Saône et ses affluents constituent des facteurs déterminants pour l'installation humaine dès le Néolithique. Des découvertes sont attestées à la Poyat du Chêne à Toussieux, près du Morbier et au Combard à Trévoux à proximité de la Saône.

À la fin de l'âge du Bronze, il y a environ 3000 ans, des villages palafittiques sont construits sur des îles ou des hauts-fonds de la vallée de la Saône. Plus au nord, à Chalon-sur-Saône, la fouille du site du Gué des Piles a permis à l'archéologue Louis

Bonnamour de restituer le plan précis d'une agglomération de ce type, comparable à celles qui existaient à la même époque sur les bords des lacs savoyards.

De tels vestiges, aujourd'hui détruits, ont été mis au jour à Fareins sur le site de Grelonges lors des dragages à la fin du 19^{ème} siècle. Aux environs de 1200 à 900 avant notre ère, les implantations humaines ont été particulièrement denses dans la vallée de la Saône au sud de Chalon-sur-Saône.

Mais c'est sous l'Antiquité que la Saône permettra de relier la Méditerranée au nord de l'Europe. Les domaines fonciers qui s'installent alors sur ses rives profitent de la rivière pour acheminer leurs productions agricoles vers Lugdunum (Lyon). Comme en témoigne Strabon, le géographe grec du 1^{er} siècle, les bénéfices tirés des péages sont l'objet de lutte entre les peuples bordant la Saône².

La Saône, longée sur sa rive droite par la voie romaine qui passe par Anse (Asa Paulini), se traverse en ses points les moins profonds par des gués aménagés. Près d'une dizaine sont identifiés entre Fareins et Massieux, bien que les dragages intensifs de la rivière pour en améliorer la navigation en aient effacé toute trace.

POIGNARD DE L'ÂGE DU BRONZE FAREINS
Crédit : Coll. Musée Denon, Chalon-sur-Saône. Cliché Duncan Le Cornu



LE NOUVEAU TERRITOIRE DOMBES SAÔNE VALLÉE, UNE COHÉRENCE GÉOGRAPHIQUE, HISTORIQUE ET DE PROJET

1.3.3 > Grenier de Lugdunum dans l'Antiquité et le haut Moyen Âge

Les bords de Saône entre Trévoux et Fareins ont été le théâtre du premier épisode de la guerre des gaules. En 58 avant J.C. les Helvètes traversent en effet la Saône et sont poursuivis par les troupes de César appelées au secours par les Ambarres et les Éduens peuplant alors la région. C'est probablement au gué de Grelonges, entre Fareins et Messimy que la route des Helvètes fut stoppée par Jules César qui colonisa peu à peu la région.

La rivière de la Saône, Arar à l'époque romaine, contribua alors largement à l'essor économique grâce notamment à de riches Lyonnais qui exploitent dans le val de Saône des **domaines fonciers destinés à la production agricole**. Ils résident dans des **villas**, décorées de marbres, de mosaïques, d'enduits peints et équipées de bains privés, comme à Châteauneuf (Reyrieux), à la Paillassièrre (Saint-Didier-Formans) ou au Vallon du Morbier (Toussieux). L'écoulement des denrées trouve un débouché naturel vers Lyon (mais aussi probablement vers le nord) par l'intermédiaire des voies de communication majeures que sont la Saône, utilisée et naviguée de Lyon jusqu'à Auxonne, et la Voie de l'océan qui longe la rive droite.

Le castrum fortifié d'Anse (face à Saint-Bernard, rive droite), sorte d'avant-poste de la grande capitale qu'est Lyon (Lugdunum), montre l'importance stratégique de la vallée de la Saône pour les communications à travers l'Empire romain. Sur la rive gauche, une autre voie romaine venant de Lyon passait probablement par Trévoux.

Au cours du haut-empire (1^{er} et 2^{ème} siècles), un réseau d'établissements plus modestes, parfois construits en terre et bois, colonisent les terres du plateau qui bordent la Saône comme à Reyrieux ou Toussieux. Toute la région de Lugdunum pendant trois siècles. Peu à peu les fouilles préventives effectuées sur les zones d'aménagement permettent d'affiner les connaissances sur les peuplements du secteur. À Fareins les sites de Champ Perrier et de la Gravière témoignent de l'occupation précoce de ces rives de Saône et du rebord du plateau de Dombes.

À la fin du 2^{ème} siècle, une grande partie des sites d'habitat du plateau semble être abandonnée alors que s'opère un regroupement dans la vallée de la Saône. Les plus gros établissements continuent de fonctionner et un nouvel édifice important est créé à Saint-Sorlin (Reyrieux).

Bien que l'on ait peu d'informations sur la période du 4^{ème} siècle, les fouilles liées à la création du parc d'activités de Montfray à Fareins ont livré à notre connaissance un riche dépôt funéraire du 4^{ème} siècle de huit sépultures, il illustre sans doute la permanence des peuplements dans ce secteur.

1.3.4 > La période burgonde et la loi Gombette

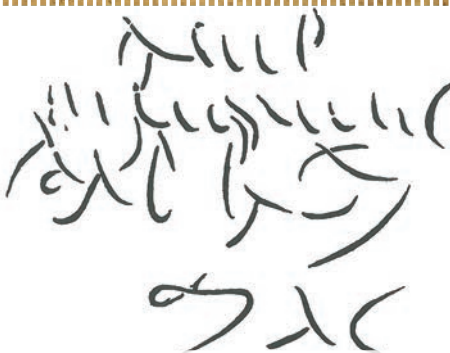
Au 5^{ème} siècle, les Burgondes arrivent dans la région lyonnaise. Ce royaume est formé de deux parties avec Genève pour capitale secondaire et Lyon pour capitale principale. Il s'étend des Vosges à la Durance et du cœur de la Suisse au Charolais.

Les Burgondes se fixent comme colons militaires le long des voies romaines et des voies d'eau. Peuple d'éleveurs, ils transforment rapidement l'occupation temporaire en droit de propriété. Chrétiens ariens, ils se tournent progressivement vers le catholicisme.

Vers 499, une conférence épiscopale se serait réunie à Savigneux à la demande de Gondebaud, roi des Burgondes.



FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES
SÉPULTURES FAREINS PA MONTFRAY



RELEVÉ DE GRAVURE SUR AMPHORE TOUSSIEUX



LE NOUVEAU TERRITOIRE DOMBES SAÔNE VALLÉE, UNE COHÉRENCE GÉOGRAPHIQUE, HISTORIQUE ET DE PROJET

En 501 ou 502, le roi Gondebaud promulgue la loi Gombette³. L'un de ses articles fut publié à Ambérieux, village où vécut quelque temps Gondebaud. Le nom d'Ambérieux peut se référer à Ambérieu-en-Bugey ou Ambérieux-en-Dombes. Plusieurs éléments (présence d'une voie romaine, et d'un marché aux chevaux mentionnés dans In pago de Lugdunensi, église placée sous le vocable de Saint-Maurice vénéré par Sigismond, le fils de Gondebaud) semblent désigner Ambérieux-en-Dombes.

Le but politique de cette loi était de contribuer à l'unification de la Bourgondie, c'est une loi d'intégration vis-à-vis des gallos-romains. Elle protège également le statut des femmes et accueille les étrangers. Elle demeure code national des Bourguignons après la conquête des Francs et la dissolution du premier royaume de Bourgogne et jusqu'au 9^{ème} siècle. Elle s'affaiblit petit à petit au contact des nouvelles législations.

Peu d'informations subsistent pour le 6^{ème} siècle, alors que les Francs succèdent aux Burgondes. Une habitation contenant un important mobilier attribué à cette période a été découverte à Pré de Corcelle à 500 m de la villa de la Paillassière à Saint-Didier-de-Formans.

1.3.5 > Fiefs et paroisses

Après le partage du royaume Carolingien confirmé par le traité de Verdun en 843, **la Saône devient une réelle frontière politique**, entre ce qui deviendra au 11^{ème} siècle le Saint Empire romain germanique auquel appartient le territoire et le Royaume de France. Ce souvenir de frontière va persister jusqu'à une date récente chez les marins et les «gens de Saône».

L'éloignement de l'autorité impériale et le climat d'insécurité qui en résulte entraîne un repli vers les campagnes et, avec le morcellement des terres, la naissance de petites seigneuries indépendantes. Au 11^{ème} siècle, les fortifications de terres appelées mottes castrales ou poypes, ancêtres des premiers châteaux, illustrent la nouvelle organisation seigneuriale en jalonnant les voies, notamment sur le territoire.

Durant cette période, des familles émergent par le jeu des alliances, des ventes, des échanges et de la guerre. Sur le territoire, **les différents fiefs appartiennent aux seigneurs de Villars** hormis Saint-Bernard, Beaugard et Fareins qui appartiennent **aux Comtes de Mâcon puis aux Beaujeu** avec Villeneuve. Bernoud (Civrieux), Cibebins (Misérieux), Savigneux et une partie de Saint-Didier-de-Formans appartiennent

quant à elles aux Archevêques de Lyon. Les Sires de Villars rendent cependant hommage aux Archevêques de Lyon pour la seigneurie de Trévoux.

Le bourg de Trévoux, mentionné dès 1010 sous les vocables de Trivortium ou Trevolx⁴, s'est installé autour du port et du péage qui témoignent des échanges commerciaux avec Lyon, la Méditerranée, la Bourgogne, voire plus au nord. Ces liaisons s'effectuaient par voie fluviale mais aussi par voie terrestre, longeant la rivière sur la rive gauche et passant par Parcieux, Reyrieux, Trévoux, Saint-Didier-de-Formans. Les échanges avec la rive droite de la Saône sont possibles grâce à des gués, au niveau des îles Beyne, du Roquet et de Grelonge, ou au moyen de barques depuis les ports.

Au 12^{ème} siècle, l'alliance de deux familles, **les Villars et les Thoire**, permet de constituer un grand territoire dont la Saône borde la partie ouest. Les seigneurs accordent une charte de franchises⁵, en 1300, aux habitants de Trévoux qui a pour effet le développement du bourg. Pour protéger cette partie de leurs possessions et pour affirmer leur puissance face à leurs voisins, les seigneurs font construire (ou reconstruire) à la même période un château dont le donjon octogonal s'impose dans le paysage. Le système défensif est



CHÂTEAU BOUCHET-BEAUGARD



CHÂTEAU DE FÉTAN - TRÉVOUX



POYPE ST-JEAN-DE-THURIGNEUX
Crédit : Philippe Hervouet

3. Parmi les fascicules publiés par l'association APADE, l'un précise les contenus de la loi Gombette. 4.D'où le nom des habitants, les Trévoltiens.
5. Charte de franchises aux Archives départementales de l'Ain.

LE NOUVEAU TERRITOIRE DOMBES SAÔNE VALLÉE, UNE COHÉRENCE GÉOGRAPHIQUE, HISTORIQUE ET DE PROJET



LA PORTE DE VILLARS - TRÉVOUX
Crédit : Philippe Hervouet



ANCIENNE BORNE FRANC LYONNAIS
SAINT-DIDIER-DE-FORMANS
Crédit : Philippe Hervouet

complété par un rempart construit par les habitants qui ont obtenu leur liberté de franchise, quatre portes (trois donnant sur le bourg, une sur le château), le port et le péage. Quant à Beauregard ce fut d'abord le nom d'un château fort construit par Gui de Chabeu, seigneur de Saint-Trivier-en-Dombes vers la fin du 13^{ème} siècle.

C'est également autour du 13^{ème} siècle que les propriétaires terriens issus du clergé ou de la noblesse, créent les étangs de Dombes dans un mouvement général d'extension des zones cultivées. Leur nombre ne cessera de s'accroître jusqu'à la Révolution.

Sur le Formans et les ruisseaux descendant du plateau de Dombes tel le Talaçon à Reyrieux, ce sont **les activités liées à la force motrice de l'eau qui vont fixer les populations**. Moulins à huile, à chanvre, à farine et à poudre jalonnent ces rivières et transforment le paysage par la création de nombreux biefs modifiant le cours naturel du ruisseau.

1.3.6 > LE FRANC-LYONNAIS

Le christianisme, attesté à Lyon dès le 2^{ème} siècle, se développe d'abord dans les milieux urbains, puis progresse très lentement en suivant les axes de communication, notamment la vallée de la Saône. C'est durant le Haut Moyen Âge que sont construites les premières églises hors des cités, mais aussi que se constituent **les domaines fonciers des communautés religieuses**.

L'Église de Lyon acquiert un important patrimoine qu'elle consolide ensuite. Un texte daté de 984, important pour la connaissance des paroisses de la région, mentionne les églises de Frans, Civrieux (village et hameau de Bernoud), Misérieux, Savigneux, Parcieux et Reyrieux dont le bénéfice ecclésiastique appartient à l'Église de Lyon. Le village de Rancé dépendant des Sires de Villars, appartient à l'abbaye de l'Île Barbe de 1186 à 1226.

Parallèlement à la création de la Dombes, se constitue progressivement une entité territoriale sur la rive gauche de la Saône dépendant de l'Église de Lyon du 11^{ème} au 16^{ème} siècle. L'existence de cette enclave remonte à 1376, lorsque les habitants sont **affranchis des servitudes féodales**. Cette enclave en terre de Dombes appartient

à l'Église de Lyon et se compose de deux parcelles de part et d'autre de Trévoux.

En 1556, le territoire du Franc-Lyonnais passe un contrat avec la monarchie par les lettres patentes d'Henri II réglant ses privilèges, principalement l'exemption de la taille et des aides. « *Toute l'histoire du Franc-Lyonnais est celle de la défense des privilèges accordés par la monarchie au 16^{ème} siècle, que celle-ci essaie de reprendre au 18^{ème} siècle* ». ⁶

Le Franc-Lyonnais est constitué de treize communautés, paroisses ou parties de paroisses partagées avec la Bresse ou la Dombes : Cuire la Croix Rousse, Caluire, Fontaines, Rochetaillée, Fleurieu, Vimy (Neuille à partir de 1665), Genay, Bernoud, Saint-Jean-de-Thurigneux, Saint-Bernard, Saint-Didier-de-Formans, Riottier. Genay, Bernoud et Saint-Bernard en constituent les places fortes régulièrement prises par les Comtes de Savoie ou des bandes de pilleurs. Les limites du territoire sont également régulièrement contestées ce qui aboutira en 1759 à une ordonnance de l'intendance de Dombes pour la plantation de bornes le long de la rive droite du Formans dont le lit mouvant marque la frontière. Les droits de cette enclave seront confirmés à plusieurs reprises jusqu'à la Révolution.

6. Alain Caraco, Un pays et ses privilèges sous l'Ancien Régime : le Franc-Lyonnais. Mémoire de maîtrise d'histoire moderne, Lyon-II, 1983, Conservé à la bibliothèque municipale de Lyon



LE NOUVEAU TERRITOIRE DOMBES SAÔNE VALLÉE, UNE COHÉRENCE GÉOGRAPHIQUE, HISTORIQUE ET DE PROJET

1.3.7 > La souveraineté de Dombes

Les sires de Thoire et Villars s'émancipent petit à petit de l'autorité impériale très éloignée de ce territoire et se tournent vers le royaume de France. Le dernier sire de la lignée des Thoire et Villars n'ayant pas d'héritier vend une partie de ses possessions au Duc de Bourbon qui les rattache à ses terres en Beaujolais, en faisant ainsi le « Beaujolais à la part de l'Empire ». C'est de cette situation frontalière que Trévoux tirera profit pour s'émanciper jusqu'à battre monnaie dès le 15^{ème} siècle.

C'est également cette proximité avec une forte diversité de pays qui permettra à Trévoux, par l'intermédiaire de Lyon, de bénéficier d'une position de carrefour commercial profitant à son développement économique et lui permettant d'asseoir l'essor de la Dombes.

Au cours du Moyen Âge, les terres de Dombes, terres d'Empire convoitées par les comtes de Savoie, sont détenues par deux grandes familles, les **Thoire-Villars** et **les Sires de Beaujeu**. En 1423, avec la réunion par la maison de Bourbon des possessions d'Édouard II de Beaujeu et de celles d'Humbert VII de Villars, est constitué définitivement **le pays de Dombes qui deviendra pas la suite souveraineté (en 1560) et enfin principauté de Dombes**. Trévoux accroît son importance lorsque

Jean de Bourbon y établit le siège de la fabrication de la monnaie, privilège plaçant le duc de Bourbon sur un pied d'égalité avec le roi. **Le premier atelier monétaire est ouvert en 1414.**

Pierre II de Bourbon, alors seigneur de Trévoux, met en place une organisation administrative solide dans le pays de Dombes et, en 1502, transfère la justice supérieure de Beauregard à Trévoux, confortant ainsi son rôle de principale ville de Dombes.

La souveraineté comprend alors douze châtelainies : Trévoux, Thoisse, Saint-Trivier, Villeneuve, Ambérieux, Beauregard, Ligneux, Montmerle, Baneins, Chalamont, Lent et Le Châtelard. Les Bourbon, comme les Beaujeu, se disent souverains en Dombes « par la grâce de Dieu ».

Le territoire actuel de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée couvre partiellement celui de l'ancienne Principauté :

> Châtellenie de Trévoux qui s'étend sur Parcieux, Pouilleux (hameau de Reyrieux), Reyrieux, Tanay (lieu-dit à Saint-Didier-de-Formans) et Toussieux,

> Châtellenie de Villeneuve qui comprend entre autres Ars, Villeneuve, Cibeins, Misérieux, le Boujard et Sainte Euphémie,

> Châtellenie de Ligneux qui englobe Rancé, Herbage et Ligneux (hameaux de Saint-Jean-de-Thurigneux) et Saint-Jean-de-Thurigneux,

> Châtellenie d'Ambérieux qui couvre Ambérieux, Arcieux (lieu-dit de Saint-Jean-de-Thurigneux) et Savigneux.

> Châtellenie de Beauregard qui comprend Frans, Beauregard et Fareins

La Souveraineté de Dombes va s'affirmer durant plus de trois siècles, jusqu'en 1762.

C'est au cours de cette période que naît **le Parlement**. En 1523, François 1^{er} saisit l'occasion de la trahison du Connétable de Bourbon alors souverain de Dombes, qui s'allie avec Charles Quint, pour confisquer ses terres et la Dombes. Au cours de cette période, la Dombes passe sous la domination du roi de France sans être incorporée au royaume ; profitant de la réorganisation judiciaire du Royaume, elle est dotée d'un Parlement, héritier du Conseil des ducs de Bourbon. Ce Parlement va être le moyen idéal pour l'expression de la souveraineté dombiste. Il est installé à Lyon dans l'ancien palais de Roanne et les arrêts sont proclamés à Trévoux. La Dombes sera rendue en 1560 par François II à Louis de Bourbon.



FACADE DU PARLEMENT DE DOMBES
Crédit : Philippe Hervouet



DÉTAIL PLAFOND DU PARLEMENT DE DOMBES

LE NOUVEAU TERRITOIRE DOMBES SAÔNE VALLÉE, UNE COHÉRENCE GÉOGRAPHIQUE, HISTORIQUE ET DE PROJET



CARTE SOVERAINETÉ DE DOMBES 1695

Crédit : D'après la carte publiée en 1856 par J. E. Valentin-Smith dans *considérations sur la dombes*. L'auteur l'a établie à partir de celle de Charles de Neuvéglise (1695). La Dombes y est bien représentée en deux parties, ce qui est rare dans les cartes anciennes.



LE NOUVEAU TERRITOIRE DOMBES SAÔNE VALLÉE, UNE COHÉRENCE GÉOGRAPHIQUE, HISTORIQUE ET DE PROJET

Trévoux affirme alors progressivement son rôle de capitale de la Souveraineté de Dombes pour laquelle les privilèges sont régulièrement confirmés.

Si la Dombes et Trévoux ont subi d'importantes destructions, une première fois au 15^{ème} siècle par le sire de Varambon, puis au 16^{ème} siècle par les protestants, le territoire trouve malgré tout les ressources pour reconstruire, traduisant **sa vitalité économique à la Renaissance**. Les souverains, Pierre II de Bourbon et sa femme Anne de Beaujeu, sont des bâtisseurs. À Trévoux, ils reconstruisent l'ancien logis dit « des sires de Villars » et y apposent leurs armoiries et les initiales de leurs prénoms.

Conséquence du dépeuplement et des reconversions agricoles, mais aussi de la demande alimentaire urbaine, **les étangs de la Dombes** qui apparaissent dans la documentation dès le 12^{ème} siècle, se multiplient à la fin du Moyen Âge. Évolage et assec (mise en culture de l'étang) sont déjà mentionnées au 14^{ème} siècle. Aux 15 et 16^{ème} siècles, les étangs pêchés tous les trois ou quatre ans sont affermés ou accensés aux pêcheurs citadins, ou bien exploités par les laboureurs du lieu qui en vendent la production. La plus grande partie de cette production est transportée vers des pêcheries à Trévoux et Lyon.

La Dombes connaît un âge d'or aux 17 et 18^{ème} siècles, en particulier sous la souveraineté d'Anne-Marie-Louise de Bourbon, duchesse de Montpensier, dite **La Grande Mademoiselle**, et sous celle de son cousin, **Louis-Auguste de Bourbon, duc du Maine**. En 1658, la cour étant à Lyon, la Grande Mademoiselle passe trois jours dans sa Principauté et à Trévoux. Ce séjour qu'elle relate dans ses Mémoires marque les habitants pour plusieurs générations.

Après son passage, la Souveraine fonde un couvent de Carmélites et accorde des lettres patentes pour **la reconstruction d'un hôpital maison Dieu**, en 1686. Elle donne à cette dernière institution une organisation stable sous la direction de quatre filles de la Charité de Saint Vincent de Paul.

Par des actes politiques - **instauration d'une Cour des Monnaies et affirmation de l'autonomie de la Dombes en matière judiciaire** - Anne-Marie-Louise de Bourbon vient conforter la situation déjà privilégiée de Trévoux. La souveraine permet aux **affineurs**, aux **tireurs d'or** et **d'argent** ainsi qu'aux **orfèvres** de bénéficier de conditions fiscales plus souples que dans le Royaume et favorise ainsi leur installation. Entre l'établissement du droit de Marque en 1672 qui leur donne **le droit de poinçonnage gratuit** et 1786, date de leur rattachement

à la juridiction de Lyon, près de trente orfèvres travaillent à Trévoux. Seules des villes de l'importance de Paris, Lyon, Milan, Genève, Chambéry offrent une coexistence des deux branches du travail du métal précieux : les orfèvres et les affineurs-tireurs d'or et d'argent. La petite ville de Trévoux fait alors exception.

Sous le règne du **Duc du Maine**, fils légitime de Louis XIV et Madame de Montespan, la cité des bords de Saône s'épanouit dans son rôle de capitale. Trévoux, première ville de la Principauté par le nombre des habitants et le nombre de dignitaires, devient, en ce début du 18^{ème} siècle une authentique capitale, dotée de tous les attributs caractéristiques d'une telle fonction : Parlement, Chambre du Trésor, Hôtel de la Monnaie, Hôpital, Palais du Gouverneur, Chapitre, imprimerie, collège, prisons...

Le souverain transfère et fait construire, en 1698, le palais du Parlement de Dombes à Trévoux et commande au peintre Pierre-Paul Sevin un décor prestigieux pour la salle d'audience, sur le thème de la justice et la paix. L'obligation qu'il fait aux parlementaires de résider à Trévoux a des conséquences sur l'urbanisme de la ville avec la construction d'hôtels particuliers à l'est du noyau ancien et sur l'origine des parlementaires qui sont majoritairement



PORTRAIT D'ANNE MARIE LOUISE
D'ORLÉANS DE MONTPENSIER
Crédit : Philippe Hervouet

LE NOUVEAU TERRITOIRE DOMBES SAÔNE VALLÉE, UNE COHÉRENCE GÉOGRAPHIQUE, HISTORIQUE ET DE PROJET

issus de familles dombistes au 18^{ème} siècle, alors qu'au siècle précédent les parlementaires lyonnais étaient les plus nombreux.

Le Prince s'attache à encourager l'industrie. Si un premier privilège d'imprimerie à Trévoux est donné en 1603, **c'est grâce au Duc du Maine que l'imprimerie se développe** considérablement, malgré l'opposition des libraires de Lyon, quand il appelle à sa direction, dès 1699, Jean Boudot, libraire à Paris. En 1707, Etienne Ganeau fonde l'imprimerie la Compagnie de Trévoux avec les principaux libraires parisiens.

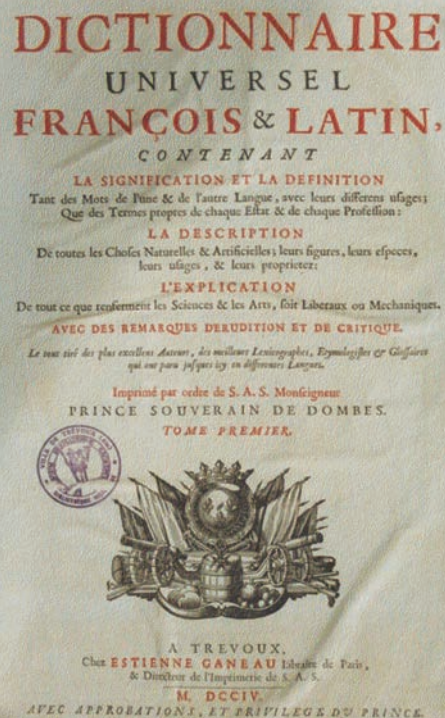
Le déclin de la souveraineté est entamé avec Louis-Auguste II. Petit à petit, elle perd ses privilèges et son faste : l'imposition annuelle remplace la modeste taxe jusqu'alors en vigueur et les États de Dombes sont supprimés. **Le comte d'Eu, fils du Duc du Maine, cède la Dombes au Royaume de France en 1762**, sans modification de fonctionnement jusqu'à la Révolution. Mais la suppression du Parlement en 1771, puis celle des baillages l'année suivante et enfin celle du Gouvernement en 1781 et de l'Intendance en 1787, lui portent un coup fatal.

Plus de 1500 titres sortent de l'imprimerie dont les plus connus sont Les Mémoires pour l'Histoire des Sciences et des Beaux-arts, appelés communément Journal de Trévoux, à partir de 1701, et le Dictionnaire français et latin imprimé par ordre de S.A.S., Monseigneur Prince Souverain de Dombes ou Dictionnaire de Trévoux imprimé la première fois en 1704. Ces titres deviennent les ambassadeurs de Trévoux dans l'Europe des Lumières.

Entre 1762 et la Révolution, le territoire appartient à la Sénéchaussée de Dombes. Après la Révolution, lors de la constitution du département de l'Ain, la ville de Trévoux devient chef-lieu de district comprenant les cantons de Trévoux, Thoissey, Montmerle-sur-Saône et Saint-Trivier. En 1795, les districts sont remplacés par les arrondissements. Le 1^{er} Empire donne à Trévoux le rang de sous-préfecture avec une juridiction étendue qu'elle conservera jusqu'en 1926.



PORTRAIT DU DUC DU MAINE



DICTIONNAIRE DE TRÉVOUX 1704



LE NOUVEAU TERRITOIRE DOMBES SAÔNE VALLÉE, UNE COHÉRENCE GÉOGRAPHIQUE, HISTORIQUE ET DE PROJET

1.3.8 > LES AMÉNAGEMENTS DU 19^{ÈME} SIÈCLE

Une industrie à domicile s'est développée au 18^{ÈME} siècle (âge d'or des tireurs d'or).

Les « tireurs d'or » représentaient alors 10 % de la population active. Dans les maisons des maîtres tireurs d'or, l'atelier d'affinage avec tirage à l'argue se trouvait dans les niveaux inférieurs et dans les ateliers plus modestes dans les domiciles mêmes. Avec le rattachement au royaume de France en 1762, les tireurs perdent le droit de forger, affiner et tirer l'argent chez eux et passent par l'argue royale installée rue du gouvernement de Dombes, l'industrie des métaux précieux décline peu à peu tout au long du 19^{ÈME} siècle et la dernière tréfilerie ferme en 1950.

Cependant dès la 2^{ÈME} moitié du 19^{ÈME} siècle, la ville s'est spécialisée dans la fabrication des filières en diamant, pièces en forme d'entonnoir utilisée pour étirer les fils métalliques. Vers 1865, en effet, les artisans trévoltiens parviennent à percer le diamant, matériau le plus dur qui soit donc le plus adapté pour étirer le métal. Trévoux devient la capitale mondiale de fabrication de la filière en diamant grâce à l'essor de l'électricité nécessitant l'usage de différents fils métalliques (tungstène pour les ampoules, cuivre pour les bobinages de moteurs...).

Pour accompagner le développement industriel, **les réseaux de transports fluviaux et ferroviaires sont aménagés.**

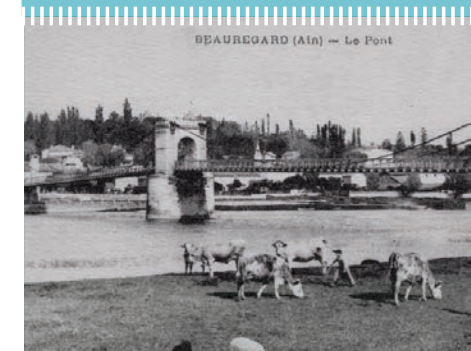
La Saône est restée relativement stable depuis la création de son lit pendant le Néolithique et les moyens de navigation ont de ce fait, peu évolué. Pendant des siècles les bateliers ont fait usage de bateau à fond plat et de dimension ordinairement modeste. Pendant le Moyen Âge et l'époque moderne, les navigateurs ont descendu le courant, et « à la remonte », les bateaux, ordinairement vides, étaient regroupés en trains ou convois à l'aide de solides chevaux. La navigation était alors saisonnière, quatre à cinq mois par an. À la fin du 18^{ÈME} siècle il faut quinze jours avec trois bateliers, quatre chevaux et un conducteur pour ramener une douzaine de bateaux à vide de Lyon à Auxonne.

Dès le début du 19^{ÈME} siècle, émerge la volonté de la direction régionale des ponts et chaussées d'améliorer les conditions de navigation sur la Saône. 1822 marque le moment où les premiers bateaux à vapeur, « La ville de Chalon », font leurs apparitions sur la Saône. Au milieu du siècle, dix-sept bateaux à passagers et neuf bateaux à marchandises circulent sur la Saône. Le plus connu d'entre eux « Le Parisien » transportait les voyageurs de

Lyon à Chalon avec des arrêts à Trévoux et Beauregard.

En 1835 est institué un service spécial de la Saône, chargé de l'aménagement de la rivière pour créer un chenal navigable grâce au dragage des hauts fonds et les rétrécissements partiels à l'aide de clayonnages. Ces travaux s'avèrent insuffisants, et pour mieux gérer le débit de l'eau la construction de barrages est décidée. C'est ainsi que la Maison éclusière et le barrage à aiguilles de Parcieux voient le jour en 1870. **Ces différents travaux donnent à la rivière son aspect actuel, très linéaire, dépourvu de faux bras et d'îles.**

La traversée de la Saône se faisait principalement par les gués ou les bacs, dans l'antiquité, seulement deux ponts ont été construits à Lyon et Chalon, il faudra attendre les années 1828-1857 pour voir **la construction de onze ponts suspendus** qualifiés de « ponts en fil de fer » ou « ponts suspendus » de type Seguin, entre Verdun et Lyon comprenant Trévoux, Saint-Bernard et Beauregard.



PONT DE BEAUREGARD
Crédit : Archives départementales de l'Ain

PONT DE BEAUREGARD



LE NOUVEAU TERRITOIRE DOMBES SAÔNE VALLÉE, UNE COHÉRENCE GÉOGRAPHIQUE, HISTORIQUE ET DE PROJET

Mais peu à peu le transport par voie fluviale est concurrencé par le **développement des chemins de fer**. L'image des étangs s'est peu à peu altérée au moment de la Révolution, la période d'évolage (mise en eau) a été assimilée à un privilège de la noblesse. Au début du 19^{ème} siècle, avec le développement de l'hygiénisme, un lien est fait entre les eaux dormantes des étangs et la faible espérance de vie de la population.

C'est à cette période que se sont généralisées des descriptions catastrophistes de la Dombes dues notamment au préfet Bossi ou à des agronomes : « ...des flaques d'eau immenses où de chétifs animaux cherchent dans l'eau et dans la vase une chétive nourriture...la tristesse, la solitude, la fièvre et la misère, voilà la Dombes ! 7 ».

L'assèchement des étangs s'est opéré à la suite de ces contestations idéologiques dans la mouvance de la révolution agricole accompagnée de la création d'un réseau de transport routier et ferré : la compagnie de chemin de fer de la ligne Lyon Bourg en Bresse ouverte en 1863, a touché une prime pour faire disparaître 6000 hectares d'étangs.



7. 21 Paul-Claude DUBOST, Études agricoles sur la Dombes, Bourg-en-Bresse, Dufour, 1859, p. 3.





LE NOUVEAU TERRITOIRE DOMBES SAÔNE VALLÉE, UNE COHÉRENCE GÉOGRAPHIQUE, HISTORIQUE ET DE PROJET

1.3.9 > Le renouveau religieux des campagnes

Lorsque Jean-Marie Vianney devient prêtre à Ars en 1818, il s'installe dans une région qualifiée par les autorités religieuses de « Sibérie du diocèse de Lyon ». Des enquêtes menées par l'archevêque de Lyon (1804) et l'évêque de Belley (1823) témoignent de la faible pratique religieuse et du peu de prêtres exerçant dans les paroisses de la Dombes. Ceci peut s'expliquer de différentes façons.

Le département de **l'Ain sous la Révolution a été confronté à une déchristianisation particulièrement active** menée par le représentant du peuple Louis Antoine Albitte, responsable de nombreuses arrestations de prêtres réfractaires et du démontage des cloches des églises portées à la Fonderie de Pont-de-Vaux dans l'année 1794. En Dombes, l'organisation sociale liée à la gestion des étangs crée de grandes disparités sociales et les exploitants ne sont que très rarement propriétaires. Sous la Révolution, se libérer de la tutelle du propriétaire a pu alors signifier se libérer du joug de la pratique religieuse. La mobilité de la main d'œuvre saisonnière est également perçue, par les membres du clergé, comme responsable d'une mentalité qualifiée d'« amoral et pernicieuse ».

En outre le diocèse de Belley possède un mouvement « **hérétique** », le **fareinisme** ou bonjourisme. La région du Val de Saône a été marquée à la fin du 18^{ème} siècle par l'action de curés jansénistes convulsionnaires qui appartenaient à la branche lyonnaise du mouvement. Les principaux sont deux curés successifs de Fareins, les frères Claude et François Bonjour. On peut estimer le total des bonjouristes de l'Ain en 1804 à environ 640 (et autant dans la Loire), la plupart sont dans la commune de Fareins (600) et représentent la moitié de la population du village. En 1947 le curé de la paroisse en dénombre encore une quinzaine.

La Révolution a sapé l'organisation de l'Ancien Régime où la paroisse constituait le cadre de la vie sociale, économique, politique, culturelle et religieuse. La dissociation de la commune et de la paroisse fait perdre sa légitimité au curé qui, tout au long du 19^{ème} siècle, va tenter de la récupérer.

Le 19^{ème} siècle est également selon Agulhon⁸, celui du remodelage des campagnes sous le signe du progrès victorieux : création des fontaines, des lavoirs, des mairies, des écoles, translation des cimetières en périphérie et reconstruction des églises. Seize nouvelles églises ont été

construites dans la Dombes entre 1863 et 1914, mais une première vague de reconstruction des clochers a eu lieu entre 1800 et 1820. Parallèlement de nombreuses congrégations missionnaires d'assistance et d'enseignement apparaissent. Dans les villages, les missionnaires viennent prêcher pour évangéliser les habitants et en fin de mission, une croix est érigée pour marquer l'événement.



CROIX DE CIBEINS- SAVIGNEUX



CROIX DU CIMETIÈRE AMBÉRIEUX-EN-DOMBES



CROIX DE MISSION ARS-SUR-FORMANS

8. Maurice Agulhon. La République au village. Paris. Pion. 1 970 : réédité en 1 979. Paris. Éditions du Seuil.

LE NOUVEAU TERRITOIRE DOMBES SAÔNE VALLÉE, UNE COHÉRENCE GÉOGRAPHIQUE, HISTORIQUE ET DE PROJET

1.3.10 > Les mutations actuelles

Au cours du 20^{ème} siècle, la mécanisation de l'agriculture, les directives de la politique agricole commune et la pression urbaine ont modifié les paysages de manière notable sur tout le plateau de Dombes.

Sur la partie ouest du plateau, où l'on trouve moins d'étangs, la polyculture (céréales, lait, pommes de terre, choux, plus le nécessaire à l'autoconsommation comprenant les vignes ou l'élevage de porcs) a prévalu jusque dans les années 1960. Puis la mécanisation, encouragée par les politiques gouvernementales, la mise en place de politiques européennes des prix (instauration de la Politique Agricole Commune en 1957 par le traité de Rome), l'introduction de désherbants et de nouvelles variétés de plantes américaines ont favorisé la généralisation de la culture du maïs (augmentation de 5000 hectares entre 1970 et 2000 dans le territoire de Dombes Val de Saône). Cette culture du maïs génère un paysage changeant en cours de saison, ouvert en début, il se referme avec la progression des plants. La mécanisation a également entraîné la construction de nombreux hangars.

L'élevage bovin pour la production laitière a largement diminué et s'est orienté vers une production « hors sol », faisant pratiquement disparaître les surfaces de prairies. En 1979, les prairies occupaient 26% des surfaces agricoles utiles contre 5% en 2008.

Sur le val de Saône, ces politiques nationales et européennes ont eu le même impact sur les choix de cultures, mais ces terres limoneuses, aux meilleures potentialités agronomiques du département de l'Ain, sont aussi l'objet d'une très forte pression urbaine due à la proximité de l'agglomération lyonnaise. Entre 1998 et 2000, le territoire de Dombes Val de Saône a perdu l'équivalent en surface agricole d'une commune tous les trois ans (Dombes Val de Saône : SAU totale en baisse de 283 ha en moyenne par an). Depuis les années 2000 cette perte annuelle se stabilise autour de 100 hectares en moyenne par an.

La cotevière quant à elle constitue un arc urbain alternant traditionnellement villages et installations de polyculture. La viticulture représentait une surface importante sur les coteaux, seuls quelques vergers subsistent aujourd'hui, les vignes ayant totalement disparu.

Entre la Saône et le plateau de Dombes, les vallées du Formans et du Grand Rieu constituent des corridors biologiques, précieux rubans verts venant rythmer le paysage et dont la ripisylve offre un refuge pour différentes espèces tout en filtrant les pollutions agricoles.

Les activités industrielles spécifiques au territoire par son histoire politique liées aux savoir-faire des métaux périssent au cours du 20^{ème} siècle. Si en 2008 trois entreprises fabriquaient encore des filières diamant à Trévoux, une seule fonctionne encore en 2017 : l'entreprise Brussin.

Cependant le positionnement stratégique à proximité de grosses agglomérations et des voies de communication favorise l'essor économique du territoire. Ces activités se concentrent aujourd'hui dans des parcs d'activités, un technoparc, une zone industrielle et des zones artisanales réparties sur l'ensemble de la Communauté de communes. Cette structuration permet de compter aujourd'hui 240 entreprises soit 4600 emplois sur les parcs d'activités gérés par la CCDSV. Parmi ces entreprises treize ont une activité industrielle et comptent plus de cinquante salariés.



ZA GRAVIÈRE FAREINS



PAYSAGES AGRICOLES
Crédit : Philippe Hervouet

LE NOUVEAU TERRITOIRE DOMBES SAÔNE VALLÉE, UNE COHÉRENCE GÉOGRAPHIQUE, HISTORIQUE ET DE PROJET

1.4 UN TERRITOIRE DE PROJET

La Communauté de communes Dombes Saône Vallée a pour objectif de constituer un territoire équilibré, capable de conserver une autonomie face à la métropole lyonnaise et à l'agglomération caladoise. Elle prend en compte également la préservation des espaces naturels et agricoles ainsi que la création d'infrastructures, d'équipements et de services qui garantissent la qualité et le cadre de vie des habitants.

Après une année d'existence, la Communauté de Communes était confrontée à plusieurs évolutions importantes de son environnement institutionnel, urbain et financier qui l'a amenée à travailler sur un nouveau projet de territoire. Celui-ci a pour double objectif de servir de document de référence à l'action intercommunale pour une mise en cohérence des politiques actuelles et à venir, et d'affirmer la volonté locale auprès des partenaires et interlocuteurs de la CCDSV. Les axes de développement y sont définis pour les dix à quinze années à venir.

1.4.1 > Répondre aux enjeux démographiques

Pour accompagner la croissance démographique du territoire (plus de 5000 habitants supplémentaires en dix ans) et éviter de n'être qu'un « dortoir » sans activités, la Communauté de communes se fixe pour enjeux de :

- > Développer les services pour répondre aux besoins des nouvelles populations : offre sociale, sportive, culturelle.
- > Répartir objectivement les équipements sur l'ensemble du territoire : crèches, équipements sportifs...
- > Permettre à toutes les catégories de la population de se loger sur son territoire.

Ces efforts se portent déjà sur le développement **d'un service petite enfance** adapté aux besoins des habitants et bien réparti sur le territoire avec pour objectifs opérationnels :

- > Développer l'offre en ouvrant un relais assistante maternelle itinérant et un nouvel espace multi accueil de trente-six places,
- > Améliorer les équipements existants en disposant d'une offre équilibrée entre gestion publique et privée.

La politique du logement doit permettre une diversification de l'offre et un parcours résidentiel des ménages sur le territoire. Aujourd'hui une réflexion est en cours sur le choix d'une extension du Programme Local de l'Habitat (PLH) à l'ensemble du territoire ou d'un Plan Local de l'Urbanisme intercommunal et de l'Habitat (PLUI-H).

1.4.2 > Accompagner le dynamisme économique

Afin de maintenir un tissu économique dense et diversifié, la Communauté intervient sur différents leviers :

- > Maintenir une offre foncière compétitive pour accueillir de nouvelles entreprises et soutenir la création d'emplois,
- > Accompagner les créateurs d'entreprises dans la durée,
- > Valoriser les richesses patrimoniales sur le plan touristique,
- > Favoriser les activités touristiques.



MICRO-CRÈCHE PARCIEUX



ENTREPRISE SOTRADEL



CANÔÉ SUR LA SAÔNE

LE NOUVEAU TERRITOIRE DOMBES SAÔNE VALLÉE, UNE COHÉRENCE GÉOGRAPHIQUE, HISTORIQUE ET DE PROJET

Trois objectifs opérationnels sont déclinés dans le Projet de territoire pour l'économie, l'emploi et l'insertion :

- > Poursuivre l'accueil des entreprises entrantes par l'extension des zones artisanales et du technoparc,
- > Consolider l'ancrage des entreprises du territoire par la qualification des zones d'activités (entretien, fibre optique, mise en réseau, veille économique, accompagnement de l'économie sociale et solidaire),
- > Favoriser l'insertion professionnelle des publics (soutien aux structures d'insertion).

Le tourisme et les loisirs s'appuient sur quatre objectifs :

- > Développer le tourisme fluvestre autour de la Saône,
- > Renforcer l'offre écotouristique,
- > S'engager dans une destination accessible pour tous,
- > Définir une stratégie d'accueil et de marketing touristique.

1.4.3 > Préserver la qualité du cadre de vie

Le territoire de la Communauté de communes abrite **un patrimoine et des espaces naturels remarquables qui constituent un atout majeur** de développement et de notoriété dont les enjeux sont de :

- > Valoriser le patrimoine local, levier touristique pour le territoire,
- > Développer une offre culturelle de proximité en adéquation avec les attentes des habitants,
- > Préserver la qualité actuelle de l'environnement du territoire.

Les objectifs fixés par le projet de territoire dans ces domaines sont les suivants :

- > **Valoriser le patrimoine du territoire par l'extension du label Pays d'art et d'histoire**, la réalisation d'outils de médiation accessibles pour tous, la restauration du petit patrimoine des communes, la mise en tourisme de sites patrimoniaux et d'interprétation (Moulin de Reyrieux et Maison éclusière de Parcieux),

> **Conforter l'offre culturelle** en développant l'offre de proximité en lecture publique, patrimoine, enseignement musical et programmation culturelle (cinéma, concerts, festivals...),

> **Protéger le patrimoine naturel** par les actions du contrat de rivière Saône (transfert de la compétence Gemapi), par la mise en place de plan de gestion des bords de Saône et du parc de Cibeins et la maîtrise de la circulation sur le chemin de halage (aires de stationnements).

> Gérer les nuisances (règlement sur la publicité des enseignes, réflexion sur les déchets et enlèvement des épaves dans la Saône),

> Réflexion globale sur la transition énergétique par l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territoriale à l'échelle de l'intercommunalité.



BORD DE SAÔNE
Crédit : Philippe Hervouet



PARC DE CIBEINS
Crédit : Franck Ribard



LE NOUVEAU TERRITOIRE DOMBES SAÔNE VALLÉE, UNE COHÉRENCE GÉOGRAPHIQUE, HISTORIQUE ET DE PROJET

1.4.4 > Structurer le territoire

La Communauté de communes Dombes Saône Vallée dispose d'une armature urbaine structurée en trois niveaux avec :

- > Trévoux (7000 habitants, 4000 emplois) avec l'ensemble des fonctions urbaines : commerces, hôpital, loisirs, écoles, collège, lycée...

- > Reyrieux (4000 habitants, 2500 emplois) avec plusieurs fonction urbaines

- > Des polarités locales (de moins de 3000 habitants), Ambérieux-en-Dombes, Ars-sur-Formans, Civrieux, Massieux, Misérieux, Fareins, Villeneuve...

Cependant l'évasion commerciale est importante et la Communauté de communes a pour enjeu de :

- > Conserver l'organisation du territoire : bourg centre / pôles relais / villages et renforcer son équipement,

- > Éviter de créer un continuum urbain le long de la Saône.

Les objectifs opérationnels de la Communauté en termes d'aménagement et de mobilité sont par conséquent les suivants :

- > Anticiper sur la planification de l'urbanisme en participant de manière constructive à la révision du schéma du SCOT et en réfléchissant à la mutualisation de l'urbanisme communal (PLUI),

- > Soutenir la réouverture d'une desserte en Transport en Commun en Site Propre (TCSP) Lyon-Trévoux,

- > Accompagner les communes dans les aménagements urbains liés aux transports,

- > Étendre et optimiser les transports urbains et scolaires,

- > Développer les mobilités douces.

L'ensemble de ces actions traduit une volonté d'inscrire la Communauté de communes dans une dynamique d'ouverture et de coopération avec les partenaires et territoires voisins et surtout de « *construire un espace commun, à la fois préservé et ouvert au monde, de donner à tous les habitants les moyens de s'y sentir bien, de prendre part à un avenir partagé* ».

SAÔNIBUS



ARRÊT DE BUS



LE BILAN DU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE





LE BILAN DU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE



BALADE « L'EAU ET LES HOMMES »
Crédit : D. Gillet Avenir Dombes Saône



BALADE « L'EAU ET LES HOMMES »
Crédit : D. Gillet Avenir Dombes Saône

ÉTANG CIVRIEUX
Crédit : Philippe Hervouet



ÉTUDE PAYSAGÈRE CIBEINS
Crédit : F Tézenas du Montcel



2.1 LA VALORISATION DES PATRIMOINES

Au-delà des actions relevant directement du service Pays d'art et d'histoire, la Communauté de communes s'est engagée depuis sa labellisation à conduire une série d'actions de valorisation de son environnement architectural et paysager.

2.1.1 > Les patrimoines naturel et paysager

La Communauté de communes Dombes Saône Vallée a pour objectif de préserver son environnement privilégié caractérisé par les étangs de Dombes, les bords de Saône et ses affluents.

Le chemin de halage (17km) fait l'objet d'aménagements destinés à privilégier les modes de déplacement doux par la Communauté de communes et certaines îlons, bras morts du cours d'eau, sont reconnectées à la rivière par Voie Navigable de France.

En accompagnement des actions de protection de l'environnement, le Pays d'art et d'histoire sensibilise la population et les visiteurs à l'intérêt paysager et environnemental de ces milieux spécifiques. Cette dimension est présentée dans le Carré Patrimoines mais se traduit également par

une programmation diversifiée : visites construites en partenariat avec l'office de tourisme sur les bords de Saône, séances pour les scolaires, accueil des ateliers de la péniche du centre de culture scientifique et technique la Turbine, conférences, expositions...

C'est plus particulièrement à travers les balades « L'eau et les hommes », application numérique sur smartphone, que le Pays d'art et d'histoire a pu développer cette thématique. Cette balade virtuelle opérationnelle depuis 2014, permet en effet au public de se rendre sur quatre parcours différents de 2 à 4 km sur les bords de Saône ou des étangs. Des personnages (éclusier, ornithologue, technicien de Voie Navigable de France, pêcheur de Dombes...) accompagnent les promeneurs tout en les sensibilisant aux richesses et aux transformations des paysages qui les entourent. Le parcours des étangs comprend en plus de l'audio, des visuels qui permettent de se représenter la faune, la flore ou les techniques de pêche traditionnelle.

La Communauté de communes a fait l'acquisition en 2012 d'une partie du parc de Cibeins (27 ha) comprenant le parc paysager, le bois et l'étang du domaine, en proximité du château et de la ferme du lycée agricole de Cibeins. Dès l'achat, le Pays d'art et d'histoire a commandé une étude paysagère et patrimoniale auprès de Frédérique Tezenas du Moncel, paysagiste du patrimoine, mettant à jour l'aménagement 19^{ème} siècle du parc attribué à François Treyve, natif de la région et pionnier dans l'art des jardins et l'introduction de nouvelles plantes. Cette étude sert aujourd'hui de base aux visites organisées par le Pays d'art et d'histoire et l'office de tourisme dans le parc, dont les connaissances ont été complétées par deux autres études pilotées par la Communauté de communes sur la faune et la flore.

LE BILAN DU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

2.1.2 > Les patrimoines bâti et mobilier

En tant que maître d'ouvrage, la CCDSV réhabilite des bâtiments patrimoniaux. L'hôpital de Trévoux, dont deux des ailes historiques ont été réhabilitées en espace culturel est un exemple particulièrement réussi de dialogue entre l'architecture contemporaine et le patrimoine historique. Le cabinet Vurpas et Associés a remporté le concours d'architecture notamment pour sa prise en compte du patrimoine dans le projet global : nouvelle lisibilité redonnée à la ligne des remparts de la ville, intégration des définitions du Dictionnaire de Trévoux en sérigraphie sur les façades de la médiathèque, clin d'œil à la tradition de tirage du fil d'or à Trévoux par la création d'un rideau de tissus métallique doré, et surtout liaison entre le Carré Patrimoines (Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine) et la médiathèque par l'installation du fonds ancien et du Dictionnaire de Trévoux dans un écrin vitré introduisant à la visite.

> **Le patrimoine bâti en lien avec l'eau** fait également l'objet de restaurations. La maison éclusière de Parcieux qui permettait de gérer l'ancien barrage à aiguilles a été rénovée sur deux de ses niveaux par l'architecte des services de la Communauté de communes.

> **Le moulin de Reyrieux**, ancien moulin à huile et à farine qui appartenait à un propriétaire privé et risquait d'être démantelé à sa revente a été acquis par la Communauté de communes afin de sauvegarder cet exemple rare dans notre département de moulin encore en capacité de fonctionnement.

> **La restauration du petit patrimoine :** lavoirs, croix de mission, fours à pain, sculptures, tableaux classés et inscrits (en partenariat avec le Service mobilier et immobilier du Conseil Départemental de l'Ain et les associations patrimoniales locales), au total cinquante-quatre restaurations ont été menées dont sept sur les nouvelles communes de la CCDSV.

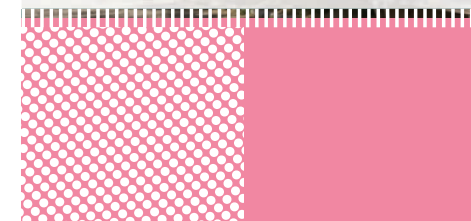
> **La Communauté de communes accompagne** également les communes dans leurs projets de restauration, participant par exemple au comité scientifique de réhabilitation de l'Hôtel Pierre et Anne de Bourbon à Trévoux.

2.1.3 > Le patrimoine écrit

Le patrimoine écrit est particulièrement important à Trévoux avec les collections de la commune comprenant plusieurs éditions du Dictionnaire de Trévoux édité de 1704 à 1771 et les Mémoires de Trévoux. Ce fonds a été en partie déposé au sein des collections patrimoniales de la médiathèque, une autre partie étant valorisée dans la scénographie de l'Hôtel Pierre et Anne de Bourbon, réhabilité par la commune en 2017. L'ensemble est conservé dans des conditions d'hygrométrie et de lumière contrôlées et des restaurations sont occasionnellement programmées lorsque l'état des ouvrages le nécessite. La bibliothécaire spécialiste des fonds anciens est en charge de leur communication et valorisation auprès du public en lien avec le Pays d'art et d'histoire (gestion des rendez-vous pour les chercheurs, expositions « de poche », animations grand public et scolaires, conférences).



MAISON ÉCLUSIÈRE
Crédit : Philippe Hervouet



DICTIONNAIRE DE TRÉVOUX
Crédit : Yann Siaudeau

2.1.4 > Le patrimoine immatériel

Le Pays d'art et d'histoire accompagne l'association Privals dans ses recherches menées autour des savoir-faire liés au travail des métaux : tirage d'or jusqu'au 18^{ème} siècle et fabrication de filières en diamant de la fin du 19^{ème} siècle à aujourd'hui (publication du livre « Le travail des métaux précieux et des filières en diamant à Trévoux »).

Un travail de mémoire a également été mené avec la commune de Parcieux sur la seconde guerre mondiale, avec un recueil de témoignages des personnes âgées associant les écoles de la commune. Il a abouti à la publication d'un ouvrage et d'un film « Tu avais 10 ans en 1940 » récompensé en 2016 par le Prix Inter générations du Ministère des affaires sociales et de la santé. L'association Saint-Didier Commune Rurale a également conduit une enquête et un recueil de mémoire auprès des témoins indirects et descendants des rescapés de la fusillade à Saint-Didier-de-Formans de détenus de la prison de Montluc par les allemands le 16 juin 1944 retracé dans un remarquable documentaire.

Trois études ont également été commandées sur le monde rural en lien avec l'enseignement supérieur par le Pays d'art et d'histoire : « *La maison rurale, patrimoine habité patrimoine vécu* » avec les étudiants du Master 2 Patrimoine rurale et valorisation culturelle et le Laboratoire d'Études Rurales de l'université Lyon 2, « *Saône Vallée, le patrimoine agri environnemental vecteur*

d'un développement équilibré » avec les étudiants de Vetagro Sup, école d'ingénieurs en agronomie à Lempdes. « *Patrimoine et agriculture dans la Dombes Saône Vallée* » avec les étudiants en 5^{ème} année de l'ISARA (Institut supérieur d'agriculture et d'agroalimentaire Rhône-Alpes).

Le souci de sauvegarde de l'ensemble des patrimoines dans la Communauté de communes permet au Pays d'art et d'histoire de construire un ensemble d'actions de valorisation en adéquation avec la politique de la collectivité. Le service d'animation du patrimoine peut ainsi s'appuyer sur des exemples concrets pour développer une démarche de sensibilisation auprès des habitants.



MONUMENT DES ROUSSILLES
SAINT-DIDIER-DE-FORMANS



LE BILAN DU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

2.2 CRÉATION D'ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET PATRIMONIAUX

Dans le cadre de sa réflexion sur la politique culturelle ayant abouti à la création du Pays d'art et d'histoire, la Communauté de communes Saône Vallée a également souhaité s'engager dans la création d'un équipement culturel tout en s'appuyant sur un programme architectural de qualité.

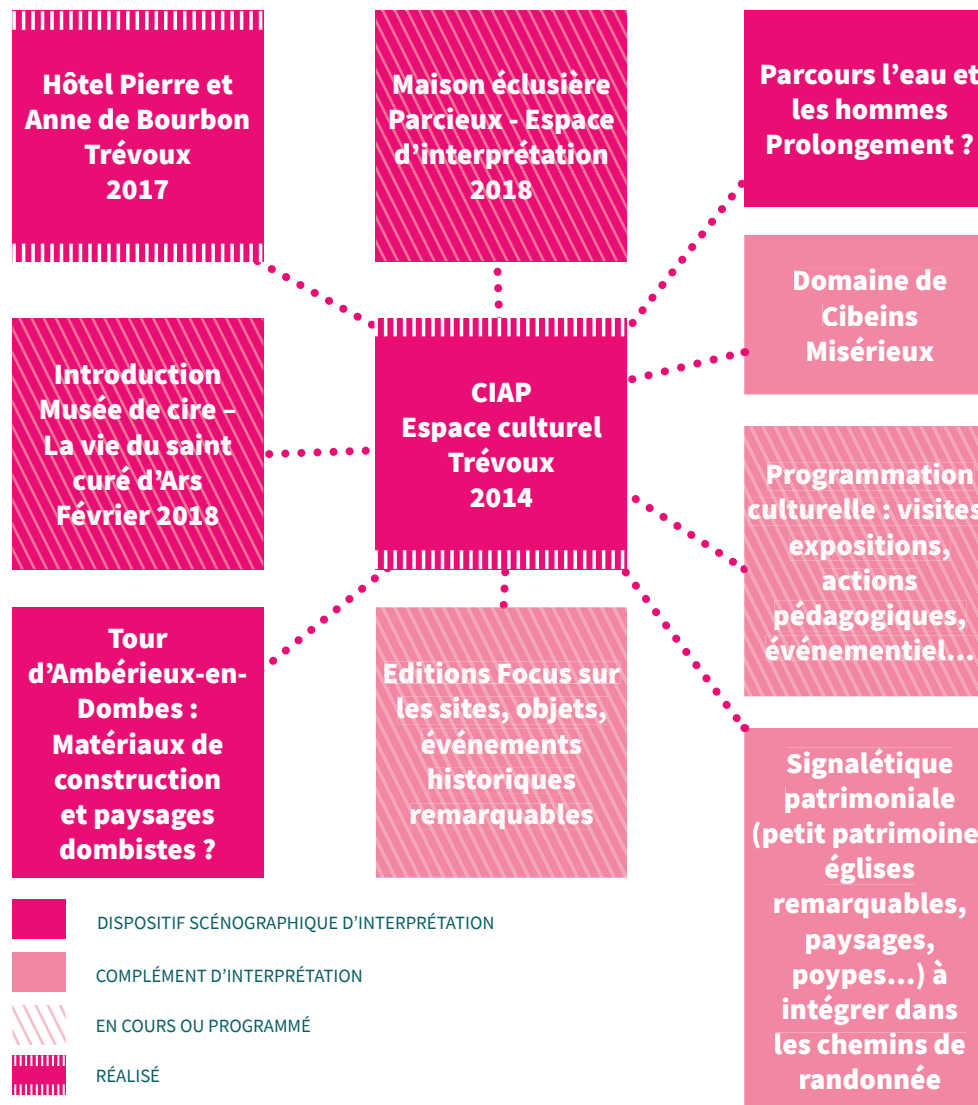
2.2.1 > Rédaction du schéma d'interprétation dans le cadre de la création du CIAP

À sa création, l'une des premières missions du Pays d'art et d'histoire a consisté en la rédaction d'un schéma d'interprétation de l'architecture et du patrimoine servant de base au projet scientifique et culturel du futur CIAP.

Le schéma d'interprétation s'appuie sur un diagnostic des ressources patrimoniales du territoire et de sa population et donne un cadre de réflexion et d'actions pour toutes les actions de valorisation et sensibilisation au patrimoine et à l'architecture. Il a permis d'identifier différents dispositifs d'interprétation à programmer, certains ayant vu le jour, d'autres restant à créer.

Une présentation synthétique (ci-contre) rend compte du travail réalisé jusqu'à aujourd'hui.

SCHÉMA D'INTERPRÉTATION DU PATRIMOINE





LE BILAN DU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE



ESPACE CULTUREL « LA PASSERELLE »
Crédit : Philippe Hervouet



ESPACE CULTUREL « LA PASSERELLE »
Crédit : ©_Studio_Erick_Saillet - Vurpas

2.2.2 > Création de l'espace culturel « La Passerelle »

Le diagnostic territorial réalisé en 1998 par la CCSV mettait en évidence des atouts « en matière de patrimoine historique et d'environnement naturel qui constituent des facteurs de notoriété et d'image, et donc d'attractivité, insuffisamment exploités » et préconisait « un renforcement de l'offre culturelle et de loisirs » et la création d'un équipement structurant pour la programmation et l'animation culturelle, comprenant notamment une médiathèque.

Ce constat a abouti à la création de l'espace culturel « La Passerelle » dont la vocation est de jouer le rôle de tête de réseau dans quatre domaines :

- > l'architecture et le patrimoine,
- > la lecture publique,
- > l'enseignement et la diffusion musicale,
- > le cinéma (quatrième pôle identifié en cours de projet).

L'absence de médiathèque animée par des professionnels, la fermeture du dernier cinéma en 1972 et les locaux trop étroits de l'ancienne école de musique de Trévoux ont créé dans la population du territoire plutôt jeune et de type urbain, une véritable attente pour cet équipement culturel qui a rencontré dès son ouverture à Trévoux un

franc succès.

Le choix de sa localisation s'est imposé de façon naturelle, l'opportunité de réhabiliter les anciens locaux de l'hôpital historique de Trévoux concordant avec ce projet et présentant l'avantage de se situer à l'entrée de la ville, à proximité de l'office de tourisme et le long de la Saône.

Le « Pavillon des arts », situé sur le parvis de l'espace culturel, accueille la programmation culturelle de l'équipement : expositions temporaires, conférences, concerts, répétitions des ensembles de l'école de musique, cinéma...

La programmation de l'ensemble est définie dans le cadre d'un comité de pilotage réunissant les quatre pôles.

La qualité de chef d'établissement de l'espace culturel « La Passerelle », au sens juridique et administratif du terme, est portée par le Président de la Communauté de communes.

La responsabilité de la politique culturelle de la Communauté de communes est assurée par le responsable des affaires culturelles. Celui-ci assure la bonne coordination entre les différents pôles de l'espace culturel : médiathèque, Carré

Patrimoines, école de musique et cinéma. Il veille à l'application des conventions avec les différentes associations utilisatrices de l'espace culturel : association Harmonie de Trévoux-École de musique, association Les Passeurs et office de tourisme Ars-Trévoux. Le directeur de la médiathèque est responsable du site. Il est l'interlocuteur des agents et des associations concernant les questions relatives aux locaux et à la sécurité. Il gère également le planning des espaces mutualisés : atelier pédagogique, auditorium et salle d'exposition.

LE BILAN DU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Extrait du Projet d'établissement

OBJECTIFS DE L'ESPACE CULTUREL

Quatre principes directeurs : partager, diffuser, rendre accessible à tous, favoriser la création et la pratique culturelle

> **Partager**: l'espace culturel « La Passerelle », lieu de partage et de convivialité, favorise par la complémentarité de ses pôles les échanges et les projets communs.

> **Diffuser, faire découvrir** : l'espace culturel « La Passerelle », lieu de diffusion, a pour objectif de faire découvrir la culture dans sa diversité afin d'aider les publics à mieux comprendre le monde, qu'il soit passé, présent ou à venir.

> **Rendre accessible à tous** : l'espace culturel « La Passerelle » s'adresse aux familles, du bébé au senior ; aux écoles, collèges, lycées et instituts spécialisés. C'est un lieu accessible à tous.

> **Favoriser la création et la pratique culturelle**: l'espace culturel « La Passerelle », lieu de création, est ouvert aux amateurs et aux créateurs.



ESPACE CULTUREL « LA PASSERELLE »
Crédit : Philippe Hervouet

ÉCOLE DE MUSIQUE



14

instruments
enseignés

63

nouveaux
élèves
en 2016

321

élèves
inscrits

CARRÉ PATRIMOINES

2 469

élèves en
2016

5 000

visiteurs en
2016



CINÉMA



17

séances chaque
semaine

3 017

scolaires accueillis
en 2016

24 429

entrées en 2016



MÉDIATHÈQUE LA PASSERELLE



16

bibliothèques
en réseau

2

points relais

104 000

documents
livres, CD, DVD

26 %

des habitants inscrits
(moyenne nationale 17%)





CARRÉ PATRIMOINES
Crédit : D. Gillet Avenir Dombes Saône



LE BILAN DU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

2.2.3 > Création du « Carré Patrimoines », Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine

EN ENTRÉE DE LA VIEILLE VILLE AU SEIN DE L'ESPACE CULTUREL « LA PASSERELLE »

Le Carré Patrimoines est situé au sein de l'espace culturel « La Passerelle », lui-même installé au cœur de la ville de Trévoux, ville centre de l'intercommunalité. Sur les quais de Saône, à proximité de l'Hôtel Pierre et Anne de Bourbon musée de la ville, de l'office de tourisme et de l'arrivée des bateaux de croisière, il constitue un point d'entrée évident sur la ville et son territoire. Une nouvelle offre de transports en commun desservant l'espace culturel a été créée en 2013 par la Communauté de communes.

L'INTÉGRATION DU CARRÉ PATRIMOINES AU SEIN DE L'ÉQUIPEMENT CONSTITUE UN ATOUT MAJEUR :

mixité des publics, mutualisation des espaces (atelier pédagogique, ressources documentaires au sein de la médiathèque, espace d'exposition temporaire, salle de conférence), collaboration sur la programmation culturelle et l'accueil des scolaires. Le Carré Patrimoines bénéficie de la proximité de ces voisins, particulièrement du cinéma et de l'hôpital qui amènent un public local curieux de ce qui est présenté dans l'espace mais par ailleurs peu familier des lieux patrimoniaux. La proximité avec la médiathèque permet d'autre part de construire

des actions spécifiques en partenariat avec le Pays d'art et d'histoire pour proposer une programmation complémentaire.

LA DÉMARCHE DE CONCEPTION

Après la labellisation en 2008 et la rédaction du dossier de candidature, le recrutement de l'animateur de l'architecture et du patrimoine a permis d'engager la conception du projet scientifique et culturel du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine, puis de son programme d'exposition.

La rédaction de ces travaux s'est faite dans le cadre d'un comité scientifique comprenant dans un premier temps plusieurs groupes de travail thématiques (paysages et urbanisme, patrimoine industriel, histoire, patrimoine rural) associant des ressources locales avec des experts du domaine. Un comité de pilotage comprenant des représentants du Ministère de la Culture (DRAC et UDAP), a validé l'ensemble du projet.

La prise en compte de l'accessibilité à toutes les formes de déficience s'est faite en amont du projet et a été portée par une équipe constituée de l'animatrice de l'architecture et du patrimoine, pilote du projet, la chargée de mission tourisme et accessibilité de la Communauté de communes, une ergothérapeute consultée à toutes les phases de conception, un scénographe très à l'écoute des attentes du maître d'ouvrage et un prestataire

identifié dans le cadre des travaux sur un lot accessibilité tactile. **Cette prise en compte globale a permis d'aboutir à l'obtention de la marque tourisme et handicap sur les quatre déficiences, marque d'État décernée par le Ministère de l'Économie et des Finances. Elle a par ailleurs été récompensée en 2016 par le 2^{ème} prix ex-aequo « Patrimoines pour tous » accordé par le Ministère de la Culture.**

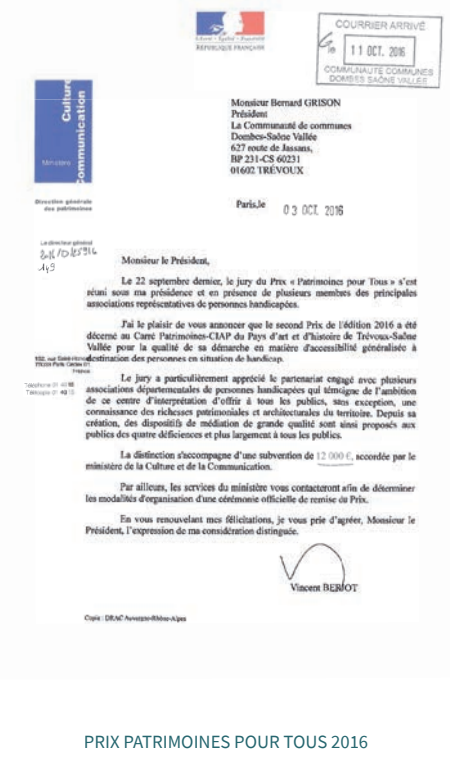
LE PARCOURS D'EXPOSITION

La scénographie de l'exposition a été conçue par Yves Kneusé, intégré à l'équipe d'architectes de l'espace culturel l'agence Pierre Vurpas et Associés.

La visite du Carré Patrimoines se déroule en sept étapes. Chaque étape permet de découvrir une facette du Pays d'art et d'histoire :

> **Récit du territoire** : la première étape de parcours de visite consiste en un survol du territoire au-dessus d'une maquette en relief de 2 m x 3 m. Un moyen attractif de présenter l'histoire du territoire à partir de cartes géographiques, depuis sa formation géologique jusqu'aux problématiques d'aménagement actuelles.

> **Fenêtres sur l'horizon** : à partir des photographies réalisées par le photographe Philippe Hervouet, spécialisé dans les photographies de l'inventaire : découverte des paysages de Saône Vallée, depuis les bords de Saône jusqu'au plateau de Dombes



PRIX PATRIMOINES POUR TOUS 2016

CARRÉ PATRIMOINES
Crédit : D. Gillet Avenir Dombes Saône



LE BILAN DU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

en passant par les ruisseaux et les petits villages de la côtère.

> **La gazette des villages** : un temps de pause pour feuilleter l'histoire des communes, sous la forme d'une gazette par village.

> **Les modules d'architecture** : à partir de maquettes, on découvre les grandes familles d'architecture présentes sur le territoire : architecture de l'eau et du savoir, architecture rurale et castrale. Les maquettes sont à découvrir avec les doigts.

> **L'apothicairerie de l'hôpital de Trévoux** : installée il y a encore cinq ans au sein de l'hôpital de Trévoux, l'apothicairerie a été démontée, restaurée et remontée à l'intérieur du Carré Patrimoines. On redécouvre aujourd'hui cet ensemble d'exception, classé au titre des monuments historiques, grâce à un jeu de lumières et d'images projetées au sol.

> **La ville de Trévoux** : une balade urbanistique et architecturale de la ville, à travers de petits théâtres urbains et des images en relief : site de la ville à l'époque médiévale et au 18^{ème} siècle, passerelle historique et maison caractéristique de la ville.

> **Un territoire en devenir** : des tables de consultation informatique sur les enjeux de développement du territoire sont à disposition : documents d'urbanisme, projets d'aménagement ou architecturaux en cours, dispositifs de protection du patrimoine et du paysage...

La création du Centre d'interprétation de l'Architecture et du Patrimoine a mobilisé

le Pays d'art et d'histoire pendant près de cinq années. Si le temps consacré à cette conception l'a été au détriment d'autres actions, il a permis de constituer pour l'équipe d'animation un outil de référence. Cette visibilité qui permet d'emblée de démontrer les savoir-faire d'une équipe de médiation du patrimoine, facilite les partenariats auprès de ses interlocuteurs du secteur social et éducatif.

2.2.4 > L'ouverture au public de lieux patrimoniaux

L'ouverture au public du **château fort et du Parlement de Dombes** est encadrée par des conventions signées avec l'office de tourisme et la mairie de Trévoux.

La salle d'audience du Parlement de Dombes accueillant encore régulièrement des séances du tribunal d'instance et la découverte du château fort nécessitant une médiation, ces sites sont accessibles dans le cadre des visites guidées sur réservation ou des visites de saison programmées en été.

Les sites appartenant à la Communauté de communes : **La Maison éclusière de Parcieux** depuis sa restauration est régulièrement ouverte pour l'accueil d'expositions temporaires par le gestionnaire du site. Une réflexion est en cours avec l'association des amis du village de Reyrieux afin d'assurer une ouverture régulière du **moulin de Reyrieux** après les

travaux de mise en sécurité nécessaires.

La visite et l'ouverture du **château d'Ambérieux-en-Dombes** appartenant à la commune sont assurées par l'APADE Association des amis du patrimoine d'Ambérieux-en-Dombes et ses Environs.

Les sites privés tels que le château de Saint-Bernard ouvert tous les week-ends de l'été ont fait l'objet d'une convention avec l'office de tourisme pour l'organisation de visites de groupes. Cet exemple pourrait servir de base de travail avec le château de Fléchères qui propose des visites régulières à partir d'avril et jusqu'en octobre.

2.2.5 > La signalétique patrimoniale

En 2000, une signalétique intitulée « La capitale de Dombes à pas contés », a été mise en place par la Ville de Trévoux. Elle balise un circuit destiné à mettre en valeur l'ensemble du bâti de la ville et son histoire auprès des habitants et des visiteurs extérieurs. Le choix des panneaux (matériaux et localisation) a été fait en concertation avec l'architecte des Bâtiments de France. À Ars-sur-Formans, une signalétique patrimoniale a également pris place au cœur du village, permettant aux visiteurs d'avoir une approche plus complète du village et de son lien avec le curé.



CARRÉ PATRIMOINES
Crédit : D. Gillet Avenir Dombes Saône



CARRÉ PATRIMOINES
Crédit : D. Gillet Avenir Dombes Saône



LE BILAN DU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

2.3 DÉVELOPPEMENT DE LA QUALITÉ ARCHITECTURALE ET URBAINE

2.3.1 > Encourager la qualité des aménagements urbains

C'est également en accompagnant les communes dans leurs actions **d'aménagement paysager** que la Communauté de communes améliore le cadre de vie des habitants. La commune de Massieux qui constitue l'entrée du Pays d'art et d'histoire depuis l'agglomération de Lyon mène en 2017 d'important travaux sur son entrée de ville : plantations paysagères le long des voies de circulation, création de cheminements doux, reconnexion avec les bords de Saône, création d'hôtels à insectes en lien avec les écoles. Des parcs urbains ont également été créés avec le concours de la CCDSV : écoparc de Massieux ou réaménagés par les communes avec une signalétique : Parc Poyat et Tournesol à Trévoux, parc du château Bouchet à Fareins.

À partir de 2017 et depuis le recrutement d'un chargé de mission environnement à la Communauté de communes, la commission environnement s'est engagée à travailler à l'élaboration d'une réglementation locale de la publicité afin d'améliorer sur l'ensemble du territoire la protection du cadre de vie.

La Communauté de communes Dombes Saône Vallée **favorise les modes de déplacement** doux en aménageant des voies cyclables, en préservant des véhicules motorisés l'accès au chemin de halage (installation de barrières en 2011) et en mettant en location un parc de vélos sur quatre points du territoire (Trévoux, Parcieux, Ars, Ambérieux-en-Dombes équipés entre 2014 et 2017). Elle est également fortement impliquée dans la réouverture de la ligne Lyon-Trévoux. Cette ancienne voie de chemin de fer fait l'objet d'une étude de faisabilité avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Celle-ci s'oriente vers un Bus à Très Haut Niveau de Service moins coûteux qu'une ligne ferroviaire envisagée à l'origine et plus facilement connectable à d'autres réseaux de transport.

La commune de Trévoux **favorise l'installation d'artistes et d'artisans d'art** par la création du label « Rue de[s] arts ». En place depuis 2011, cette opération qui consiste à mettre à la disposition d'artisans dans des conditions avantageuses des ateliers en pas de porte des rues piétonnes de la vieille ville permet à la fois de maintenir une activité en centre-ville, créer une attractivité touristique et encourager la pratique artistique. La CCDSV soutient cette initiative en participant au jury de sélection et en organisant les Journées Européennes

des Métiers d'Art mettant en lumière le travail de ces artistes.

En tant que référent patrimoine, la Communauté de communes développe des **actions de sensibilisation** pilotées par le Pays d'art et d'histoire. La construction en pisé omniprésente sur toutes les communes est encore méconnue. Dans le cadre de ses actions pour les scolaires, des ateliers sont menés par les guides conférenciers à partir d'outils pédagogiques développés par l'organisme de référence Craterre, Laboratoire de recherche de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble. Ils permettent depuis leur mise en place en 2015 de sensibiliser les enfants à ces matériaux de construction propres à leur territoire. Les adultes sont également sensibilisés à cette architecture en pisé lors de manifestations nationales ou dans le cadre de visites de chantier en partenariat avec des artisans locaux.



PARC F TREYVE TRÉVOUX



ECOPARC MASSIEUX



PARC CHATEAU BOUCHET

LE BILAN DU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

2.3.2 > Favoriser la qualité architecturale des nouveaux équipements et bâtiments

En tant que maître d'ouvrage la CCDSV participe à la **promotion de la qualité** architecturale, notamment dans les zones industrielles, en s'appuyant sur les cahiers des charges ce qui a permis par exemple de mettre en place une charte chromatique sur le parc d'activité de Civrieux créé en 2011 en lien avec le CAUE.

Des actions de sensibilisation à la **qualité environnementale** ont été menées en partenariat avec l'agence locale de l'énergie et du climat aboutissant en 2009 à une campagne de thermographie aérienne que chaque habitant pouvait consulter afin de découvrir les pertes énergétiques de son logement et inciter les propriétaires à des travaux de rénovation thermique.

Les nouveaux équipements portés par la Communauté de communes font l'objet d'une attention particulière quant à leur **qualité architecturale et environnementale**. Le Pays d'art et d'histoire participe à leur promotion en organisant des visites de chantiers, des accueils de scolaires, des rencontres avec les architectes. Ainsi les bâtiments l'Espace petite enfance à Saint-Didier-de-

Formans (Agence Tectoniques) et plus particulièrement L'Espace culturel « La Passerelle » (Agence Vurpas et Associés) sont régulièrement proposés à la visite dans le cadre de demande de groupes ou d'actions de sensibilisation à l'architecture. Un ouvrage a également été édité par le Pays d'art et d'histoire « Images d'un chantier » relatant toutes les étapes de la construction de l'espace culturel, des premières études de diagnostic patrimonial aux savoir-faire des artisans impliqués. Le Pays d'art et d'histoire a pu également accompagner la commune de Reyrieux dans les actions de promotion de l'architecture en intégrant dans la programmation de ses visites la découverte de l'espace culturel Le Galet (Agence Mégard) mettant en œuvre un savoir-faire très pointu dans sa charpente en bois en forme de galet.

Si le Pays d'art et d'histoire a pu démontrer au sein des services de la Communauté de communes sa capacité à accompagner les projets architecturaux par des actions de sensibilisation, il reste à mieux faire connaître ces compétences auprès des services des communes pour développer les actions de sensibilisation à une plus grande échelle sur l'ensemble du territoire.



LE GALET REYRIEUX



LES CRAYONS VERTS - SAINT-DIDIER-DE-FORMANS



LE BILAN DU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE



JOURNÉE DE L'ARCHÉOLOGIE CIVRIEUX 2016



VISITE DE CHANTIER ESPACE CULTUREL LA PASSERELLE



SPECTACLE HOPIAL DE TRÉVOUX
Crédit : Louis Houdus



SPECTACLE HOPIAL DE TRÉVOUX
Crédit : Louis Houdus

2.4 DÉVELOPPEMENT D'UNE POLITIQUE DES PUBLICS

La population du territoire se distingue par son renouvellement constant et sa jeunesse. La politique des publics s'appuie donc sur ces deux caractéristiques.

2.4.1 > Sensibiliser les habitants

Chaque année les communes organisent des accueils spécifiques pour leurs nouveaux habitants. La Communauté de communes et l'office de tourisme y sont associés par leur présence ou la distribution de programmes de découverte du territoire. En dehors de la saison estivale de début avril à fin octobre où des visites sont programmées tous les week-ends et sur certains jours de la semaine en juillet / août, le Pays d'art et d'histoire propose chaque premier dimanche du mois la visite d'un lieu ou d'un objet méconnu. Il peut s'agir de monuments privés qui s'ouvrent exceptionnellement à cette occasion (Maison forte de Villon, Château de Tanay), d'objets ou sites récemment restaurés (Retable de Parcieux, Parlement de Dombes), de chantiers en cours (construction par un particulier d'un pigeonnier en pisé, Espace culturel, Hôtel Pierre et Anne de Bourbon, station d'épuration...) ou de chantiers de fouilles (Parc d'activités de Civrieux, Hôpital de Trévoux). Ces visites rencontrent un succès grandissant, grâce notamment à une meilleure communication ces deux dernières années et affichent en général complet.

Elles ont pour objectif de sensibiliser la population à différentes thématiques et associent généralement un spécialiste (restaurateur, architecte, maçon, archéologue...). Elles permettent à la population de s'approprier les projets de la collectivité, d'en avoir une meilleure compréhension et à terme de rendre les habitants acteurs de leur environnement.

Pour accompagner ces visites, **des publications valorisent les travaux de recherche** effectués. Une édition Focus a permis de présenter les travaux de restauration du retable de Parcieux. Dans le cadre des fouilles archéologiques de sauvetage, le Pays d'art et d'histoire est associé à la rédaction du cahier des charges afin d'intégrer une série d'actions de sensibilisation des habitants (visites de fouilles, conférence de vulgarisation du rapport de fouilles, séances pour les scolaires, édition de brochures de médiation, réalisation de croquis d'hypothèses de restitution, formation des guides conférenciers).

Le Pays d'art et d'histoire accompagne également les associations qui effectuent des recherches sur le patrimoine local. Ce partenariat a permis la publication de deux ouvrages avec l'association Privals : l'une sur le travail des métaux et l'autre sur le paysagiste François Treyve. Une troisième publication est en cours avec l'Association du centenaire de Cibeins sur l'histoire

de cette école d'agriculture fondée par Edouard Herriot.

Pour accompagner la construction de l'espace culturel qui impliquait la destruction d'une partie de l'hôpital de Trévoux, le Pays d'art et d'histoire a piloté un **recueil de témoignages** auprès des patients et des soignants. Cette action s'est développée dans le cadre du dispositif « Culture et santé » et était accompagnée par une comédienne metteur en scène Emmanuelle Della Schiava. Son implication a permis d'aboutir à un spectacle donné dans la cour de l'hôpital (à la jonction de l'espace culturel et de l'hôpital).

En s'appuyant sur le Carré Patrimoines qui propose de nombreux outils d'aide à la visite adaptée, le Pays d'art et d'histoire **construit une offre en direction des publics en situation de handicap**. Cette offre fait appel à un savoir-faire spécifique de médiation qui est rendu possible grâce au programme de formation du Pays d'art et d'histoire. Pendant trois années de 2015 à 2017, un cycle de trois fois deux jours de formation a permis aux guides de se familiariser avec les spécificités de chaque handicap (visuel, mental et auditif). Ces formations ont eu lieu dans le CIAP et se sont terminées par des séances de construction de trame de visite. Ce principe de formation permet de très vite mettre en œuvre les acquis de formation et de les tester ensuite avec nos partenaires associatifs.

LE BILAN DU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

2.4.2 > Initier le jeune public

À sa création en 2009, le Pays d'art et d'histoire a d'abord répondu aux sollicitations des écoles et collèges en les accompagnant dans des projets culturels sur l'architecture et le patrimoine. Depuis l'ouverture du CIAP en 2014 et le recrutement en 2015 d'une assistante les propositions d'actions pour les scolaires ont pu s'étoffer et constituer une véritable **offre pédagogique**. Toute

intervention du Pays d'art et d'histoire pour une école de la CCDSV est **gratuite**, les animations sont en revanche payantes pour les écoles extérieures au territoire. Les séances proposées s'appuient sur l'outil CIAP et se divisent généralement en deux parties, l'une de découverte, l'autre d'atelier ou démonstration/rencontre. Elles ont lieu dans l'espace d'exposition, l'atelier pédagogique ou sur le terrain. L'acquisition en 2015 et la

formation aux maquettes pédagogiques sur le pisé ont permis de développer une nouvelle offre qui se déplace dans les écoles des communes à la découverte des matériaux de construction de l'environnement proche des élèves. Les tableaux ci-dessous présentent l'offre, les thématiques et les niveaux ciblés, ainsi que leur fréquentation pour l'année 2016, cet outil d'évaluation interne permet de réajuster la programmation.

	Nb de classes par niveau →	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	6 ^e	5 ^e	4 ^e	3 ^e	2 ^{de}	1 ^{ère}	T ^{le}	TOTAL
	Type de visites ↓															
1	Enquête au château									3						3
2	Se soigner par les plantes						3	2								5
3	Des armes au blason (armes et armures)		2	4	2	4	7	1		3						23
4	Lire la ville médiévale				1	1	1	2	1	5			1			2
5	Explorer le château-fort		2	5	2	4	5	1			1					20
6	Trévoux au siècle des lumières										1		1			2
7	A la rencontre d'1 tireur d'or						2									2
8	Trévoux au fil de l'eau						4	2								6
9	À la recherche de l'alyte	1	2	1												4
10	Mallette grain de bâtisseurs															0
11	VG découverte					2	1			7						10
12	Métiers d'autrefois					1	1	2								4
13	Le siècle des lumières										4		1			5
14	Le roman policier															0
15	Projet												2			2
16	TAP						7	7								14
17	Carré patrimoines						1	1								2
18	Tout le monde sur le pont							3		5						8
19	A table au Moyen Age									10						10
20	Chantier archéo					1										1
21	Parlement								1				1			2
	Total	1	6	10	5	13	32	21	2	33	6	0	6	0	0	



SORTIE FORMANS
5^e COLLEGE JEAN MOULIN



CLASSE DE CM2 BORDS DE SAÔNE



LE BILAN DU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Depuis la création du Pays d'art et d'histoire la fréquentation des scolaires a connu un développement très marqué passant de 600 à 2500 élèves reçus chaque année. Les provenances géographiques montrent une sur représentation des écoles de Trévoux. Elle est due à la problématique transports et à une meilleure connaissance de l'offre culturelle de l'espace culturel par les habitants et enseignants de la commune. Après un effort de communication, on constate que les écoles du territoire de la CCDSV qui jusqu'en 2015 n'avaient encore

jamais fait appel au Pays d'art et d'histoire commencent à le solliciter. Certaines de ces animations sont construites en partenariat avec la médiathèque : secteur jeunesse ou Fonds ancien, des associations locales patrimoniales (Privals pour les démonstrations de l'argue), ou environnementales (Agesef sur le cours d'eau du Formans), des services de la CCDSV (assainissement sur le cycle de l'eau).

ÉVOLUTION DE LA FRÉQUENTATION DES SCOLAIRES PAH TRÉVOUX SAÔNE VALLÉE

	2013	2014	2015	2016
Jeunes publics				
TAP (périscolaire)	0	NC	270	196
Cycle 1	98	0	102	122
Cycle 2	50	221	196	366
Cycle 3	178	401	293	771
Collèges	275	169	510	824
Lycées	84	105	138	105
Centres de loisirs	55	102	68	58
Publics spécifiques	51	46	82	0*
TOTAL Nb d'élèves	791	1044	1659	2442

* décalage année scolaire/année civile

PROVENANCE	NOMBRE DE GROUPES
Hors ccdiv	10
Ambérieux	0
Ars	1
Beauregard	0
Civrieux	1
Fareins	3
Frans	1
Massieux	5
Misérieux	1
Parcieux	4
Rancé	0
Reyrieux	0
Saint Bernard	0
Saint-Didier de F.	0
Saint-Jean-de-Thurigneux	0
Ste Euphémie	1
Savigneux	0
Toussieux	0
Trévoux	50
Villeneuve	6



ACCUEIL DE CLASSES « LA PASSERELLE »

LE BILAN DU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

L'ouverture du CIAP et des outils de médiation qu'il propose a déclenché une **dynamique pédagogique** autour du Pays d'art et d'histoire. Des réunions de travail ont eu lieu avec les conseillers pédagogiques du secteur et les référents développement durable et histoire du rectorat qui ont permis de réajuster certaines animations. La déléguée à l'action culturelle de l'Académie et le conseiller à l'action culturelle de la DRAC ont également été sollicités pour envisager des formations auprès des enseignants. Chaque année, l'ensemble des pôles de l'espace culturel propose une soirée destinée aux enseignants où l'ensemble de l'offre pédagogique est présenté et où des échanges peuvent avoir lieu pour construire des projets culturels sur l'année.

De nouvelles thématiques restent à explorer afin de sensibiliser les jeunes publics à leur cadre de vie et toucher l'ensemble des écoles du territoire. Le secondaire fréquente encore très modestement les animations du Pays d'art et d'histoire et l'on constate notamment depuis l'arrêt de la convention départementale « adopterson patrimoine ¹⁰ » une forte diminution des projets culturels à l'année. Ces points constitueront donc les futures priorités du service.

Le Pays d'art et d'histoire intervient également en partenariat avec la médiathèque dans les écoles du territoire dans le cadre des Temps d'activités périscolaires. Chaque année six communes peuvent bénéficier de ces animations au format très ludique (deux jeux créés : Médiévalopolis pour découvrir les éléments indispensables à un bourg médiéval et Calispeed pour s'initier à l'art de la calligraphie). En dehors du cadre scolaire le Pays d'art et d'histoire favorise la pratique culturelle en proposant des animations pour les 6-12 ans lors des vacances scolaires des ateliers de pratique artistique en lien avec le patrimoine et en partenariat avec les artistes et artisans de la « Rue[s] des arts » de Trévoux. Des **animations familiales** associant les parents ou grands-parents sont également proposées pendant ces vacances ou lors des grandes manifestations nationales afin de favoriser les échanges. L'office de tourisme met en vente des livrets-jeux conçus par le Pays d'art et d'histoire ainsi que depuis 2017 l'ouvrage « Cap sur le Rhône, du glacier à la mer », carnet de voyage édité dans le cadre du Réseau Cap sur le Rhône auquel participe la CCDSV.

2.4.3 > Accueillir les visiteurs extérieurs

L'accueil des visiteurs extérieurs se fait en partenariat avec l'office de tourisme. Il est encadré par une convention en cours de révision afin d'intégrer les nouveaux équipements patrimoniaux du territoire. L'accueil des groupes scolaires relève en totalité du Pays d'art et d'histoire tandis que les groupes adultes sont accueillis par l'office de tourisme. Le Pays d'art et d'histoire valide le contenu de l'ensemble des visites et le recrutement des guides conférenciers.

La programmation des visites pour les individuels se fait en concertation entre les deux structures. Le Pays d'art et d'histoire organise les visites destinées aux habitants en dehors de la saison estivale tandis que l'office de tourisme gère les visites de l'été. Des réunions de programmation et de bilan permettent chaque année de s'accorder sur les thématiques et les contenus. En dehors des visites classiques des monuments phares de la ville de Trévoux (Parlement, château fort, vieille ville, Carré Patrimoines et Hôtel Pierre et Anne de Bourbon) des visites plus insolites ont ainsi pu être développées : visites au flambeau, visites théâtralisées, visites des bords de Saône, parc de Cibeins...



VISITE AUX FLAMBEAUX
Crédit : Anotherday



RENDEZ VOUS AUX JARDINS

10. Convention de partenariat portée par le département de l'Ain en collaboration avec les ministères de la Culture et de la Communication et de l'Éducation Nationale.



LE BILAN DU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

L'accueil des groupes hors scolaires est également piloté par l'office de tourisme. Depuis 2015 l'office de tourisme et le Pays d'art et d'histoire ont créé un planning des visites partagé afin de gérer les ressources communes : guides conférenciers et sites à visiter. Le contenu des visites relève également du Pays d'art et d'histoire.

Une attention toute particulière est portée par le Pays d'art et d'histoire **aux publics en situation de handicap**. Le CIAP avec tous ses supports adaptés aux différentes déficiences est un outil privilégié pour l'accueil de ces publics. Pour prolonger et renforcer le travail d'adaptation réalisé lors de sa conception, le Pays d'art et d'histoire a monté un cycle de trois séances de formation pour les guides entre 2015 et 2017 sur la conception de visites adaptées aux déficients visuels, mentaux et auditifs afin qu'ils s'emparent des outils à leur disposition. Des séances ont été testées auprès d'organismes partenaires : Institut d'Education Sensorielle Les Primevères de Lyon Vaise et Association de chiens guides d'aveugles. Il s'agit de séances co-construites avec des partenaires qui permettent de répondre au plus près aux attentes du public. Depuis des démarches sont entamées pour faire connaître cette offre auprès des organismes spécialisés : édition de documents de communication (braille et gros caractères) et participation au salon Handica de Lyon.

	JEP	RDVJ	FDS
2009	5333		
2010	6321		
2011	7666	1488	
2012	7369	1000	
2013	7454	2300	
2014	5700	2770	139
2015	6500	612	195
2016	4000	890	173

Une politique événementielle principalement liée aux manifestations nationales est rendue possible grâce à la collaboration entre services de la CCDSV. Au-delà des manifestations qu'il pilote lui-même (Journées européennes du patrimoine, Fête de la science), le Pays d'art et d'histoire est associé aux manifestations portées par les services tourisme et développement économique (Rendez-vous aux jardins, Journées européennes des métiers d'art). Ces manifestations amènent un renouvellement des publics en touchant des cibles plus urbaines.

Les Journées européennes du patrimoine, auparavant coordonnées par l'office de tourisme sur l'ensemble du territoire, aujourd'hui par le Pays d'art et d'histoire, sont l'occasion de mobiliser largement les associations et surtout de faire venir un public nombreux et familial, visiteurs extérieurs ou habitants du territoire. Selon les années elles génèrent entre 4 et 8000 visites de sites. Elles font l'objet d'une coordination pour la publication du programme avec les communautés de communes voisines.



RENDEZ-VOUS AUX JARDINS



RENDEZ-VOUS AUX JARDINS

LE BILAN DU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Les expositions temporaires n'ont été développées jusqu'à présent qu'assez modestement du fait de l'occupation temporaire de l'espace d'exposition de La Passerelle par l'office de tourisme de la commune de La Passerelle par l'office de tourisme de la commune de La Passerelle et Anne de Bourbon. En 2010 une exposition « Au fil du Pays » accompagnée de son livret tournait dans les communes pour présenter les richesses patrimoniales du Pays d'art et d'histoire et le faire connaître. Des expositions ont également été programmées dans la maison éclusière avec pour objectif de sensibiliser les promeneurs aux problématiques environnementales ou paysagères (Paysages photographiés ou peints, Histoire de la navigation sur le Rhône, Faune et flore des bords de Saône...).

La cohérence géographique du territoire, le regroupement des interlocuteurs touristiques en une seule entité suite à la fusion des deux offices de tourisme de Trévoux et Ars, permettent de proposer une offre complémentaire entre chaque structure. La qualité du partenariat entre l'office de tourisme et le Pays d'art et d'histoire constitue un atout majeur pour continuer à proposer une programmation pertinente pour chaque public.

2.4.4 > Proposer des actions de préfiguration

La réalisation d'un inventaire du petit patrimoine public des nouvelles communes a été conduit en interne par l'animatrice de l'architecture et du patrimoine.

Cette enquête a permis d'avoir une première approche des communes et d'établir la programmation des restaurations relevant de la compétence de la Communauté de communes.

Ont été identifiées :

- > 30 croix monumentales,
- > 3 lavoirs,
- > 2 fontaines,
- > 3 puits dont 1 puits monumental à éolienne,
- > 1 glacière.

Sept croix, dont celles qui présentaient le plus de dégradations ont été restaurées en 2017.

Une enquête générale sur le patrimoine et les attentes liées au Pays d'art et d'histoire a ensuite été conduite en interne par l'animatrice du Pays d'art et d'histoire auprès des nouvelles communes.

Objectifs :

- > Croiser les connaissances « livresques » avec le terrain,
- > Repérer des personnes ressources,
- > Recueillir les attentes des élus sur leur patrimoine.

Une grille d'entretien définie en amont

a permis d'identifier sur l'ensemble des communes les points suivants :

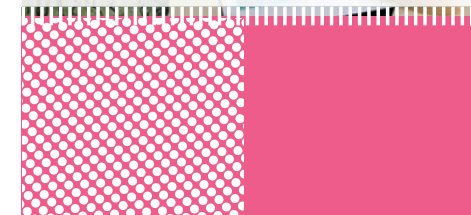
- > Population,
- > Rapport au territoire environnant,
- > Évolution de la commune,
- > Patrimoines (bâti, naturel, vernaculaire, industriel et agricole, naturel, immatériel),
- > Architectures et créations contemporaines,
- > Événements historiques et personnalités,
- > Attentes liées au Pays d'art et d'histoire,
- > Personnes ressources.

Des animations en préfiguration du label ont été menées sur les nouvelles communes

entre 2016 et 2017 afin de montrer aux élus les potentialités d'un Pays d'art et d'histoire : programmation des Rendez-vous dans des lieux habituellement fermés au public (Maison forte de Villon), visites sur l'usage contemporain du pisé (à Fareins), ateliers créatifs en famille (« la carte postale des vacances » à Beauregard), le CIAP une semaine dans l'école (« L'archi en terre » à Fareins). Enfin, depuis son ouverture le Carré Patrimoines accueille des classes de l'ensemble des dix-neuf communes de la CCDSV pour des animations scolaires, les enseignants des communes extérieures à Trévoux commencent à s'en emparer.



ATELIERS CARTES POSTALES À BEAUREGARD



ACTIONS DE PRÉFIGURATION - FAREINS



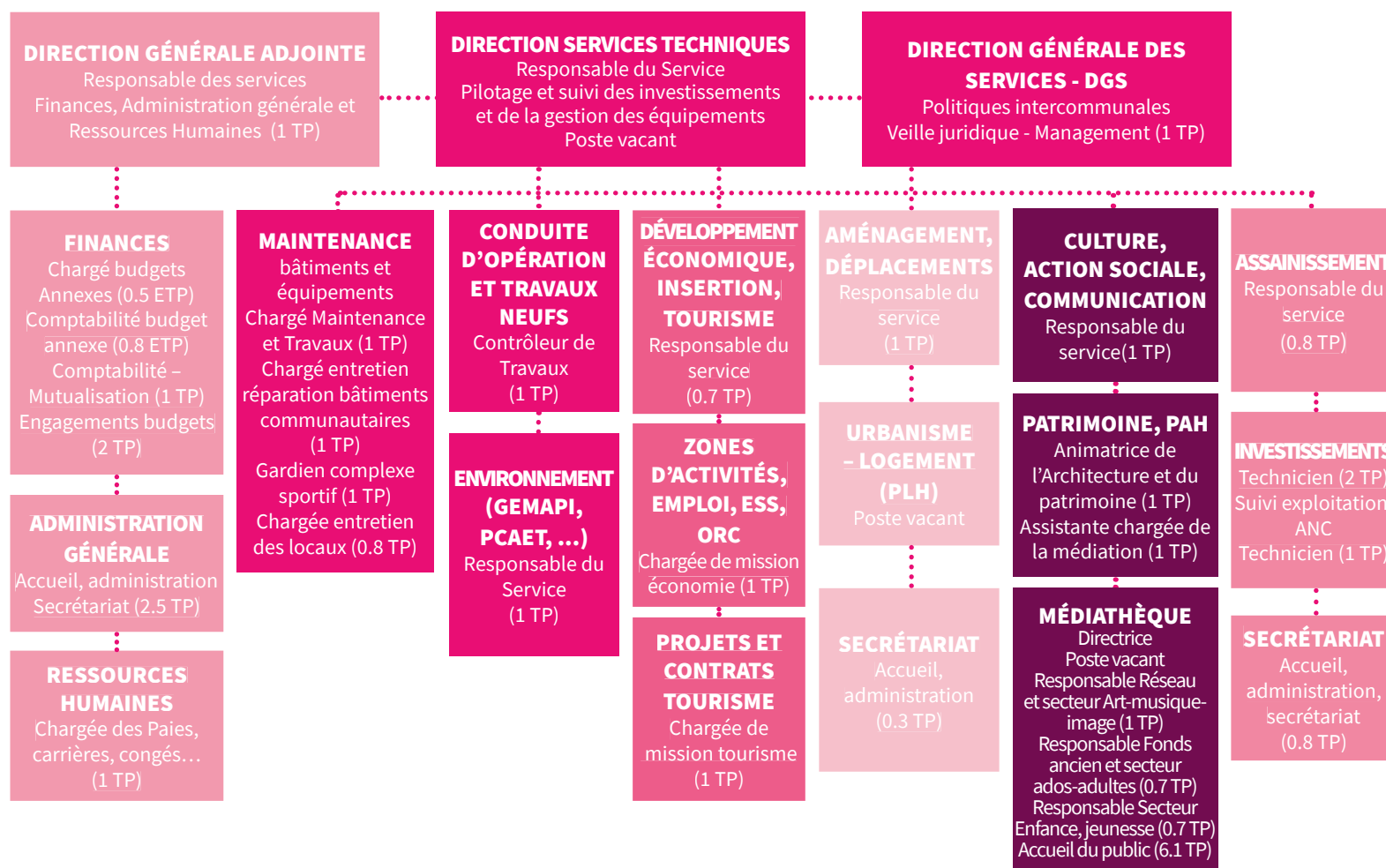
LE BILAN DU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

2.5 FONCTIONNEMENT DU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

2.5.1 > Les ressources humaines

Le Pays d'art et d'histoire appartient au pôle action culturelle, action sociale et communication de la Communauté de communes. Il comprend depuis juillet

2015 deux postes à temps complet, le poste d'assistant est actuellement un poste contractuel, l'animatrice de l'architecture et du patrimoine est titulaire de la fonction publique territoriale, catégorie A.



LE BILAN DU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Les visites guidées relevant du Pays d'art et d'histoire (visites hors saison, événementielles et scolaires) sont assurées par l'assistante chargée de la médiation et par des guides conférenciers rémunérés à la visite sur le statut d'auto entrepreneurs.

Les visites guidées assurées par l'office de tourisme (groupes adultes et visites programmées de l'été) sont conduites par des salariés de l'office de tourisme et par des guides conférenciers. L'équipe de guides est la même pour le Pays d'art et d'histoire et pour l'office de tourisme. Leur formation est assurée par le Pays d'art et d'histoire. Depuis 2009, dix formations ont été organisées :

- > L'urbanisme de la ville de Trévoux avec l'architecte des bâtiments de France de l'Ain,
- > Les visites pour les clientèles nord-américaines et nord européennes avec l'agence de voyage Croisi Europe,
- > Les visites pour les publics scolaires avec Ariane Réquin, agence de conseils en développement de projets artistiques et culturels : deux sessions,

> Les jardins paysagers avec Frédérique Tézenas Du Montcel, paysagiste du patrimoine,

> La lecture de paysage avec Frédéric Thouny, Secrétaire général de Patrimoines et Pays de l'Ain,

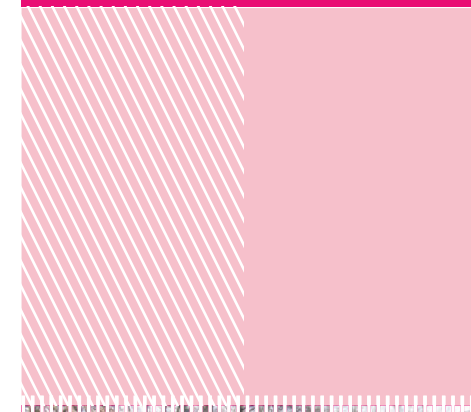
> L'architecture de terre avec Craterre, Laboratoire de recherche de l'École Nationale d'Architecture de Grenoble,

> Monter une visite pour déficients visuels avec Braille et Culture,

> Monter une visite pour déficients mentaux avec l'agence Accès Libre,

> Monter une visite pour déficients auditifs avec Urapeda Rhône Alpes.

Une petite équipe de trois guides s'est constituée mais le volume d'activités proposées ne suffit pas à les maintenir sur le territoire. Des premiers contacts ont été pris avec les territoires voisins : Villefranche-sur-Saône et Beaujolais Pierres dorées ainsi que Châtillon-sur-Chalaronne pour réfléchir à une mutualisation des guides conférenciers permettant de proposer un volume de visites plus important et fixer les guides sur le secteur. La proximité avec la ville de Lyon facilite cependant le recrutement grâce aux associations actives de guides qui exercent sur la ville et la formation de l'université Lyon 2 qui fournit chaque année un vivier de stagiaires de qualité.



FORMATION JARDINS PAYSAGERS



FORMATION DÉFICIENCE VISUELLE



LE BILAN DU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

2.5.2 > Le budget

Chaque année le Pays d'art et d'histoire dispose d'un budget de fonctionnement allant de 40 à 55 000 € (hors charges salariales) destiné à éditer les documents de médiation et de communication, assurer les formations, construire de nouveaux supports pédagogiques, financer des études et assurer la programmation culturelle.

Le recrutement de l'animateur de l'architecture et du patrimoine ayant été reporté en 2009, le budget initialement prévu en 2008 a été décalé sur 2009.

La création de dispositifs d'interprétation mobilise également une part d'investissement. Le parcours pour smartphone « L'eau et les hommes » et dans un avenir proche l'espace d'introduction du musée de cire d'Ars, la salle d'exposition permanente de la maison éclusière de Parcieux, le module numérique du Parlement de Dombes sont intégrés aux charges d'investissement de la CCDSV. Chaque projet mobilise des financements divers provenant de l'Europe, de l'État, de la Région et du Département.



ACCUEIL « IES LES PRIMEVÈRES »

BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE HORS MASSE SALARIALE DE 2008 À 2017

Année	Budget PAH	Subvention DRAC
2008	55 000 €	25 000 €
2009	4 000 €	2 000 €
2010*	70 000 €	35 000 €
2011*	51 000 €	25 000 €
2012	40 000 €	20 000 €
2013	42 000 €	20 000 €
2014	39 000 €	19 000 €
2015*	54 000 €	20 000 €
2016*	72 000 €	25 000 €
2017*	68 000 €	30 000 €
Total	427 000 €	191 000 €

*Années comprenant une part du salaire de l'animateur ou de l'assistant du PAH

BUDGET DÉPENSE CIAP PAR LOTS

Nature des dépenses	€ TTC
Travaux	670 000
Maîtrise d'œuvre scénographie	37 000
Lot aménagement scénographique	68 000
Lot éclairage	24 000
Lot impression signalétique	10 000
Lot audiovisuel	45 000
Lot maquettes	40 000
Lot tactile	24 000
Photographies	12 000
Textes	10 000
Total	940 000

PLAN DE FINANCEMENT SCÉNOGRAPHIE DU CIAP

Ressources	Type d'aide	Montant € TTC	Taux
État	DRAC	100 000	42 %
Région	Contrat écotourisme	27 000	11 %
Région	Contrat Tourisme et Loisirs Adaptés	24 000	10 %
Total aide publique		151 000	63 %
Autofinancement		89 000	37 %
Total général		240 000	100 %

LE BILAN DU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

2.5.3 > Conclusion du bilan d'activités

La création du Carré Patrimoines a fourni au Pays d'art et d'histoire un outil privilégié pour proposer aux publics extérieurs comme aux habitants une découverte inédite de leur patrimoine culturel. Particulièrement bien adapté aux publics scolaires et aux personnes en situation de handicap, il répond à l'un des objectifs majeurs du Pays d'art et d'histoire **de partage des connaissances sur le patrimoine, l'architecture et le cadre de vie pour tous les publics.** Une meilleure communication sur le site permettra de mieux le faire connaître auprès des visiteurs individuels. Une programmation régulière d'événementiels et la mise à jour des projets urbains et architecturaux en cours dans l'espace de consultation dédié à l'actualité doivent également participer au renouvellement et la fidélisation de ses publics.

Le recrutement d'un assistant chargé des actions de médiation auprès des publics a permis de faire de l'accueil des scolaires un axe fort de la politique des publics du Pays d'art et d'histoire passant de 600 à 2500 élèves accueillis. La qualité des ateliers proposés, l'association avec les partenaires de l'espace culturel, un bouche à oreille particulièrement bien relayé participent à ce succès. Les guides conférenciers impliqués dans ces projets montrent un véritable intérêt pour les actions de médiation proposées par le Pays d'art et d'histoire, l'enjeu étant aujourd'hui de réussir à les retenir en leur proposant un volume d'activités suffisamment intéressant.

Enfin les premières actions proposées par le Pays d'art et d'histoire sur les communes de la nouvelle Communauté de communes démontrent un véritable intérêt de la population pour le patrimoine. Les visites « Laissez-vous conter » proposées dans les nouveaux bâtiments patrimoniaux jusqu'à présent peu ouverts au public sont particulièrement demandées. Les enseignants ayant bénéficié des séances dédiées aux scolaires en sont très satisfaits et souhaitent renouveler l'expérience.



PARCOURS PISÉ FAREINS



PARCOURS PISÉ FAREINS



LES POLITIQUES CULTURELLES, TOURISTIQUES ET D'AMÉNAGEMENT



3 LES POLITIQUES CULTURELLES, TOURISTIQUES ET D'AMÉNAGEMENT

Depuis janvier 2014, date de sa création, la nouvelle Communauté de communes Dombes Saône Vallée met en œuvre les politiques culturelles touristiques et d'aménagement issues de la fusion des deux anciennes communautés de communes et du projet de territoire.

3.1 LA POLITIQUE CULTURELLE

En 1998, la CCSV lance un travail de réflexion afin de définir son projet de territoire. En ce qui concerne la culture et le patrimoine, le diagnostic met en évidence la nécessité de développer une politique culturelle diversifiée, afin de répondre aux attentes de la population de la Saône Vallée, population jeune, en partie issue de l'agglomération lyonnaise ou y travaillant. De cette réflexion émerge la volonté de candidater au label Pays d'art et d'histoire en 2008. Ce label national, le seul existant dans le département de l'Ain constitue un axe fort de la politique culturelle actuelle.

3.1.1 > La compétence culturelle de la nouvelle Communauté de communes

Facteur de qualité de vie pour les habitants, la politique culturelle s'appuie sur les actions culturelles et patrimoniales développées, dans un premier temps, dans le cadre de la compétence « promotion et identité du territoire communautaire » de la Communauté de communes Saône

Vallée : Saison musicale Eolia, Journées européennes du patrimoine.

Cette politique est orientée autour de trois axes majeurs :

- > Le soutien au livre et à la lecture,
- > Le développement de l'enseignement et de la diffusion musicale,
- > La restauration et la valorisation du petit patrimoine.

Entre 1998 et 2004, les communes ont progressivement confié à la CCSV les compétences lui permettant de mettre en œuvre cette politique patrimoniale et culturelle :

Parmi les huit nouvelles communes de la CCDSV créée en 2014, sept sont issues de l'ancienne Communauté de communes Porte Ouest de la Dombes (CCPOD), et l'une était une commune isolée : Villeneuve.

Du côté de la CCPOD, la compétence culture, compétence optionnelle, consistait en la Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs : gestion de l'école de musique intercommunale. Cette école de musique intercommunale installée à Jassans-Riottier a rejoint l'agglomération de Villefranche-sur-Saône au moment de la fusion en 2014. Par ailleurs, dans le cadre de ses subventions aux associations, la CCPOD

ANNÉE	COMPÉTENCES TRANSFÉRÉES CCSV
1999	« Actions de conservation et de mise en valeur du patrimoine historique, industriel ou local ».
2004	« Restauration du petit patrimoine public »
2004	« Attribution de subventions à des associations patrimoniales »
2004	« Mise en œuvre du label Pays d'art et d'histoire »
2005	L'office de tourisme devient de compétence intercommunale
2006	« Création d'un espace culturel musique et livre »
2006	Transfert de l'école de musique de Trévoux à la Communauté de communes.

LES POLITIQUES CULTURELLES, TOURISTIQUES ET D'AMÉNAGEMENT

soutenait également des projets culturels tels que l'école de musique de Fareins, la programmation culturelle de spectacles vivants dans les communes par l'association Aicar, ainsi que les manifestations culturelles récurrentes ayant une réelle notoriété, soit le festival «des Vertes et des pas Mures» d'Ambérieux-en-Dombes et le festival de Jazz de Fareins.

Depuis 2014, date de la création de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée, les compétences optionnelles sur le patrimoine et la culture de l'ancienne CCSV ont été confirmées et s'étendent sur l'ensemble des dix-neuf communes, permettant aux anciennes communes de la CCPOD de bénéficier de compétences culturelles élargies.

Extrait du titre V des compétences optionnelles de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée, Arrêté du 31 octobre 2014 :

Patrimoine et culture

> *Soutien aux associations à vocation patrimoniale pour des actions de niveau intercommunal.*

> *Restauration et entretien du petit patrimoine public mis à disposition par ses communes : lavoirs, écluse de Port Bernalin, Croix de Mission, statues, puits, sculptures,*

tableaux...

> *Actions d'intérêt communautaire.*

> *Mise en œuvre du label « Pays d'art et d'histoire » et gestion des actions correspondantes intéressant l'ensemble du territoire prévu dans la convention avec l'Etat.*

> *Construction et gestion de l'équipement culturel d'intérêt communautaire « la Passerelle » à Trevoux comprenant une médiathèque, un auditorium-salle de cinéma, des salles d'enseignement et de pratique musicale et le Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine.*

> *Soutien aux écoles de musique du territoire communautaire, à l'exclusion des activités publiques ou privées organisées au niveau communal dans le domaine de l'enseignement musical.*

Aujourd'hui la politique culturelle de Dombes Saône Vallée est fondée sur la transmission de connaissances, l'éveil aux grands enjeux de notre société, le développement personnel et la qualité de vie des habitants. Le public scolaire, parce qu'il représente toutes les strates de la société, fait l'objet d'une attention particulière.

La politique culturelle s'articule autour de la Passerelle et d'axes forts :

> Le Label Pays d'art et d'histoire pourvu d'un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine,

> La lecture publique organisée autour d'une médiathèque tête de réseau et de dix-huit bibliothèques ou point d'échanges disséminés sur tout le territoire,

> L'enseignement musical porté par deux écoles de musique associatives,

> Éolia, saison musicale itinérante constituée de dix concerts de musique du monde, classique et jazz accueillant des musiciens professionnels nationaux et internationaux,

> Le cinéma,

> La salle d'exposition du Pavillon des arts, en cours de réhabilitation.

Les objectifs se déclinent à plusieurs niveaux :

> Assurer l'équité d'accès à la culture pour les habitants en portant une attention particulière aux jeunes du territoire.

Des liens étroits et dynamiques sont noués avec les structures d'enseignements, de la maternelle au lycée. La gratuité d'accès à la médiathèque, aux bibliothèques du réseau est affirmée.

> Renforcer l'identité de territoire fondée sur les richesses et complémentarités des dix-neuf communes membres.

> Conforter le rayonnement du territoire à une échelle élargie au département et au-delà.

3 LES POLITIQUES CULTURELLES, TOURISTIQUES ET D'AMÉNAGEMENT



MÉDIATHÈQUE - ANIMATION



MÉDIATHÈQUE - SECTEUR JEUNESSE



MÉDIATHÈQUE ACCUEIL CLASSE

3.1.2 > Le soutien à la lecture publique

Avant l'ouverture de la médiathèque en 2013 et la création du réseau des bibliothèques, le constat concernant la lecture publique sur le territoire de la CCDSV et qui a incité à la création de la médiathèque était le suivant :

*Les huit bibliothèques du territoire sont des associations dont l'essentiel des ressources provient de subventions municipales. Sept des huit bibliothèques bénéficient du passage du bibliobus de la Bibliothèque départementale de prêt. Seule la bibliothèque de Reyrieux dispose d'un poste d'agent public du patrimoine, **les autres structures reposent sur le bénévolat.***

Trois bibliothèques sont informatisées : Misérieux, Reyrieux et Saint-Didier-de-Formans. Les autres communes maintiennent une gestion manuelle. À Saint-Bernard, des animations sont organisées en relation avec l'AICAR¹¹ ; à Saint-Didier-de-Formans, la bibliothèque met en place des activités avec l'école.

Le pourcentage d'adhérents (10 %) est nettement inférieur à la moyenne nationale, située aux alentours de 17 %. Il existe d'autre part une grande hétérogénéité au sein du territoire, certaines bibliothèques bénéficiant d'un très bon taux d'adhésion (26 % à Sainte-Euphémie), Trévoux ayant le pourcentage le plus faible du territoire : seulement 3,1 % de la population. Soullignons

que de nombreux habitants sont inscrits à la médiathèque de Villefranche-sur-Saône, située à une dizaine de kilomètres.

Les principaux points faibles des bibliothèques présentes sur la Saône Vallée sont les suivants :

- > Ancienneté des fonds, en particulier pour la bibliothèque qui ne bénéficie pas du passage du bibliobus de la Bibliothèque départementale de prêt,
- > Faible renouvellement (seulement trois passages des bibliobus par an),
- > Peu d'animations autour du livre,
- > Absence de supports multimédias (vidéo, DVD, CDrom), en particulier pour les jeunes,
- > Formation insuffisante des bénévoles,
- > Locaux dans certains cas insuffisants,
- > Absence de travail en réseau.

L'analyse de ces points faibles a nourri la réflexion autour du projet d'espace culturel dont l'objectif est d'optimiser le réseau des bibliothèques du territoire en lien avec la médiathèque intercommunale d'une part, et avec la Bibliothèque départementale d'autre part.

La création en 2013 de la médiathèque communautaire à l'échelle de la CCSV, tête de réseau des bibliothèques des communes a permis de mailler le territoire et développer la lecture publique :

- > Renouvellement des fonds (budget de 65 000 € d'acquisition chaque année),

- > Programme d'animations dans l'ensemble du réseau (intervention des bénévoles, des bibliothécaires et d'artistes professionnels),
- > Acquisition de supports multimédia pour le secteur arts et image,
- > Création de nouveaux locaux pour les bibliothèques dans les communes (Saint-Didier-de-Formans, Saint-Bernard...) pour un total de seize bibliothèques et deux relais lecture,
- > Animation du réseau par la médiathèque autour des acquisitions, nouveautés, numérisation, formations des 170 bénévoles...

À la Communauté de communes Porte Ouest de la Dombes, le constat était assez similaire à celui de la Saône Vallée avant 2013 : petites bibliothèques gérées par des bénévoles et non informatisées.

Depuis 2014, date de la fusion entre les deux communautés et la commune de Villeneuve, la médiathèque travaille à l'intégration des huit nouvelles communes dans le réseau :

- > Informatisation des collections (achat du matériel, formation à la numérisation),
- > Intégration dans le catalogue communautaire,
- > Passage des navettes une à deux fois par semaines,
- > Programmation culturelle,
- > Budget d'acquisition alloué par la Communauté de communes.
- > ...

11. AICAR : association intercommunale d'animation rurale, travaillant pour certaines communes du territoire.

LES POLITIQUES CULTURELLES, TOURISTIQUES ET D'AMÉNAGEMENT

Le fonctionnement du réseau permet grâce à un système de navettes et la numérisation de l'ensemble des collections d'emprunter et rendre les ouvrages de toute bibliothèque où que l'on soit dans le territoire de la CCDSV.

La médiathèque de Trévoux, tête de réseau, met également en place une

programmation culturelle très riche en lien avec les partenaires culturels du territoire. Les secteurs jeunes, ado/adultes, Fonds ancien et arts musiques et images proposent des animations culturelles chaque semaine et travaillent également à l'élaboration d'une offre pédagogique pour les scolaires qui leur permet d'accueillir environ 3000 élèves par an.

C'est sans doute la performance de l'ensemble de **ce système qui a permis de passer d'un pourcentage de 10 % d'adhérents actifs en 2006 par rapport à la population, à 26 % en 2016** (moyenne nationale 17%).

RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES COMMUNAUTAIRES DOMBES SAÔNE VALLÉE

COMMUNES	NB D'ADHÉRENTS	POPULATION	% PAR RAPPORT À LA POPULATION	PASSAGES BIBLIOBUS	DOTATION D'ACQUISITION À LA COMMUNE DE LA PART DE LA CCDSV
Ambérieux-en-Dombes	537	1660	32,34	1	1 753 €
Ars-sur-Formans	266	1404	19	1	1 343 €
Beauregard	128	892	14,34	1	845 €
Civrieux	387	1472	26,29	1	1 797 €
Fareins	450	2220	20,27	1	5 298 €
Frans	122	2020	6,03	1	795 €
Massieux	594	2459	24,15	1	2 154 €
Misérieux	586	2002	29,27	2	2 430 €
Parcieux	91	1152	7,9	1	0 €
Rancé	0	650	0	0	0 €
Reyrieux	2191	4442	49,32	2	5 773 €
Savigneux	120	1243	9,65	1	813 €
Saint-Bernard	430	1439	29,88	1	1 755 €
Saint-Didier-de-Formans	830	1851	44,84	2	2 357 €
Saint-Jean-de-Thurigneux	nc	783	nc	1	0 €
Sainte-Euphémie	515	1611	31,96	2	1 602 €
Toussieux	225	820	27,43	2	698 €
Trévoux	4719	6868	68,7	0	66 000 €
Villeneuve	148	1415	10,45	1	807 €
TOTAL	12 339	36 540	33,76		96 220 €



MÉDIATHÈQUE ATELIER

3 LES POLITIQUES CULTURELLES, TOURISTIQUES ET D'AMÉNAGEMENT

3.1.3 > L'enseignement et la diffusion musicale

Cheville ouvrière du développement de **l'enseignement musical** en Dombes Saône Vallée, l'école de musique de Trévoux, de statut associatif, est de compétence intercommunale depuis le 1^{er} janvier 2007. Depuis 2014, l'école de musique de Fareins également associative et de compétence intercommunale vient compléter l'offre d'enseignement musical. Ces établissements permettent de former au total 230 élèves majoritairement du territoire. L'enseignement de quatorze instruments différents est proposé et la pratique collective y est encouragée, d'où l'importance des ensembles musicaux et vocaux qui leurs sont liés.

En matière **de diffusion musicale**, la Communauté de communes Saône Vallée a lancé en 2000 Eolia, une saison de dix concerts, soit une date par commune du territoire. Depuis 2014 cette saison se poursuit avec dix dates qui chaque année se répartissent sur l'ensemble des dix-neuf

communes. Cette saison de haute qualité artistique s'adresse à trois catégories de public :

> Tout d'abord, le **public scolaire**, qui bénéficie de concerts spécifiques préparés en amont avec les enseignants sous la forme de fiches pédagogiques. Un ramassage par cars, mis en place par la Communauté de communes achemine les élèves du territoire sur les lieux de concert. Chaque année environ 1500 élèves assistent à ces concerts donnés par des musiciens professionnels. Toutefois les élèves ne sont pas seulement des spectateurs. La pratique artistique est encouragée, une œuvre musicale est créée chaque année.

> **Le public des musiciens amateurs et préprofessionnels** par le biais des master-classes organisées en partenariat avec l'École de musique de Trévoux.

> **Enfin, le grand public**, qui peut assister à des concerts de haut niveau à des tarifs accessibles et dans un contexte de proximité.

La politique de développement de la pratique et de la diffusion musicale en Saône Vallée s'oriente désormais vers les objectifs suivants :

> Diversification et **élargissement des publics** (notamment les publics éloignés et empêchés),

> Organisation de temps d'échanges et de partages entre les artistes et les habitants, jeunes et adultes,

> **Transversalité des projets** entre les partenaires institutionnels et associations culturelles du territoire,

> **Accompagnement des pratiques amateurs,**

> Implication des communes dans la construction et la réalisation des projets.



ÉCOLE DE MUSIQUE DE TRÉVOUX
Crédit : TiroirsApixels - André DECAT



ÉCOLE DE MUSIQUE DE FAREINS

LES POLITIQUES CULTURELLES, TOURISTIQUES ET D'AMÉNAGEMENT

3.1.4 > La diffusion cinématographique

Au cours de la réflexion sur la création de l'espace culturel et de ses trois pôles : musiques, lecture publique et patrimoine, a émergé l'intérêt de créer une salle de cinéma. La dernière avait fermé à Trévoux en 1972, obligeant les habitants à se rendre à Lyon, Villefranche-sur-Saône ou Neuville-sur-Saône pour assister à des séances. Une étude de marché commandée par la CCDSV a déterminé la pertinence d'accueillir à nouveau un cinéma à Trévoux : bassin de population suffisamment important (plus de 44 000 personnes à moins de 15km), population jeune et à revenus moyens à élevés.

L'ensemble architectural a donc intégré une salle de cinéma et une association, « Les Passeurs » s'est créée avec pour objectifs de :

> Assurer la gestion de salle de cinéma sur le territoire,

> Promouvoir la diversité du cinéma en proposant une programmation éclectique, travail reconnu par la labélisation Art et essai dès 2014,

> Favoriser l'accès à tous publics aux œuvres cinématographiques, avec une attention particulière en direction des publics éloignés ou empêchés au travers de la participation au dispositif d'éducation à l'image Passeurs d'images,

> Contribuer à la création et au maintien du lien social avec un travail fort en direction des Clubs séniors du territoire,

> Contribuer à l'éducation à l'image en participant aux dispositifs Collège au cinéma et Lycéens au cinéma, en accueillant un public scolaire sur des œuvres d'actualité programmées en partenariat mais aussi en proposant régulièrement au jeune public des ateliers de découverte des techniques du cinéma encadrés par un Médiateur culturel,

> Favoriser la création et les pratiques culturelles.

Depuis son ouverture en septembre 2013, le cinéma propose dix-sept séances hebdomadaires. En 2016, le cinéma a réalisé 25 000 entrées et 3000 scolaires du territoire ont profité de l'équipement. L'association « les passeurs » forte de ses quarante-cinq bénévoles, contribue pleinement au développement culturel en s'associant à de nombreux projets communs aux autres acteurs culturels, sociaux, économiques, associatifs, ... du territoire. L'association est également force de proposition et organise tout au long de l'année de nombreuses animations en lien avec la programmation cinématographique. La passerelle se veut un cinéma « vivant » ancré dans son territoire.



ANIMATION CINÉMA 2 AVRIL 2016
Crédit : iYmphotographY

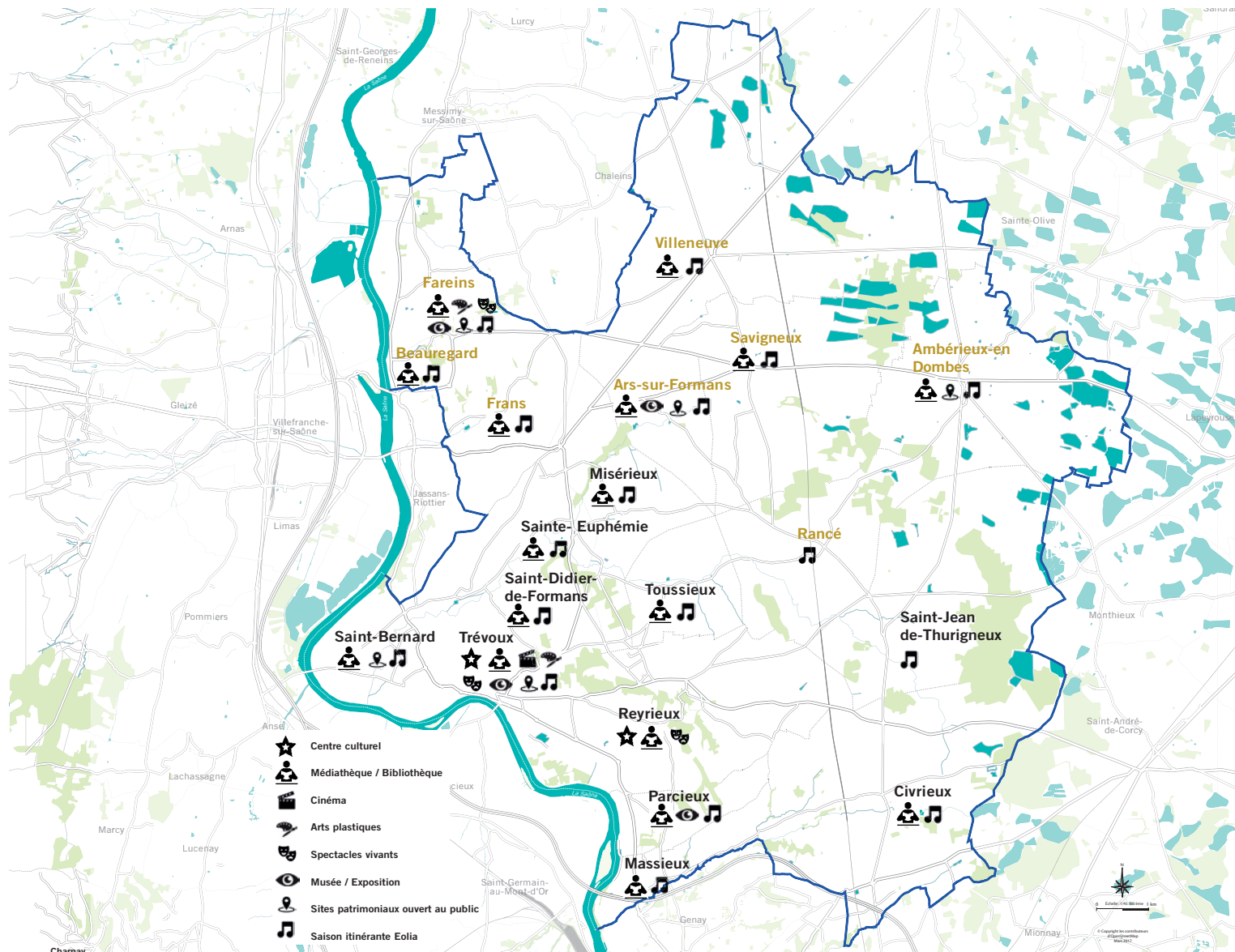


ANIMATION CINÉMA REINE DES NEIGES JUILLET 2016



ANIMATION CINÉMA 1 AVRIL 2016
Crédit : iYmphotographY

3 LES POLITIQUES CULTURELLES, TOURISTIQUES ET D'AMÉNAGEMENT



LES POLITIQUES CULTURELLES, TOURISTIQUES ET D'AMÉNAGEMENT

3.1.5 > Le maillage culturel du territoire

Deux pôles structurent l'offre culturelle du territoire. En dehors de « La Passerelle », pilotée par la Communauté de communes, le Galet à Reyrieux est une salle de spectacles et une bibliothèque gérées par la commune qui a ouvert ses portes en 2013.

La salle de spectacles propose 300 places assises et 500 debout pour quinze à seize spectacles programmés par an : chanson, danse, cirque, théâtre... Sa vocation en tant qu'équipement municipal est de répondre aux besoins de son territoire et ses habitants, c'est un outil ouvert aux associations, qui reste un véritable théâtre, modulable, avec des dispositifs scéniques performants.

En partenariat avec l'espace culturel « La Passerelle », le Galet propose depuis trois ans un « local music festival » Les éclatantes. Un rendez-vous inauguré par un tremplin musiques actuelles qui récompense un groupe d'artistes de l'Ain et des rendez-vous musicaux avec des groupes professionnels en émergence.

Le spectacle vivant se fait itinérant en Dombes Saône Vallée. La saison musicale Éolia pilotée par la Communauté de communes propose des concerts dans chacune des dix-neuf communes du territoire. L'association Aicar (Association intercommunale d'animation rurale) propose une programmation théâtrale et musicale itinérante dans les communes du Val de Saône et de la Dombes dont bénéficient plusieurs communes de la CCDSV.

Des rendez-vous musicaux s'installent dans le paysage depuis quelques années :

> À Trévoux : le spectacle Cinéfil sur la péniche Fargo qui chaque année au mois d'août permet de présenter une séance cinéma et musique associée à des ateliers cinéma d'animation pour les centres de loisirs de la CCDSV ; Le festival De l'Ain à l'autre qui depuis 2015 propose sur deux soirées une programmation pop, folk, electro ;

> À Fareins le festival Jazz à Fareins qui depuis quatorze ans réunit une cinquantaine de musiciens et plus de 1200 spectateurs. Ce festival de quatre jours comprend un tremplin jeunes, précédé depuis 2015 d'un stage « Big Band » destiné aux enfants du territoire (vingt-huit reçus en 2015).



FESTIVAL JAZZ À FAREINS

3 LES POLITIQUES CULTURELLES, TOURISTIQUES ET D'AMÉNAGEMENT

Les arts plastiques, présents dans l'ancienne Communauté de communes par la Rue(s) des arts à Trévoux, trouvent en la Galerie Art Praye à Fareins un nouveau pôle.

Créée par des collectionneurs, la Collection Art Praye présente et met en vente, en expositions individuelles ou collectives, les œuvres d'artistes modernes et contemporains. Elle a vocation à rendre accessible des œuvres ayant déjà un rayonnement international ou national, mais aussi – en regard - des talents encore émergents et peu exposés.

Les artistes sont choisis pour la qualité de leur travail en privilégiant leur capacité d'innovation et leur authenticité. La Collection de la Praye présente parallèlement une sélection d'œuvres de l'école régionale issue de collections privées. Quatre expositions annuelles de six semaines, en plus du fonds permanent de la Collection sont présentées au public d'avril à novembre.

La biennale d'Art Fareins est portée par l'association « ArtFareins ». Elle a pour objectif général le développement de manifestations artistiques sur le territoire de la commune de Fareins au bénéfice de la population de la Communauté de communes Dombes-Saône-Vallée et des autres populations de la région. Son action porte principalement sur les arts plastiques. La biennale Art Fareins est une manifestation artistique ciblée sur la sculpture contemporaine qui propose des installations artistiques dans les lieux publics de la Communauté de communes: parc du château Bouchet à Fareins, Quais de Trévoux, Parvis de la basilique d'Ars...

La Rue(s) des arts et ses artisans d'art ainsi que la Galerie Art Praye sont partenaires de la Communauté de communes pour la programmation des expositions temporaires de la Communauté de communes à la Maison éclusière de Parcieux.

Les sites patrimoniaux recevant régulièrement du public se concentrent autour des châteaux (château de Fléchères à Fareins et château de Saint-Bernard) et de Trévoux avec le château, le Carré Patrimoines et le tout récent Hôtel Pierre et Anne de Bourbon présentant les collections historiques de la ville ; de Parcieux avec la maison éclusière ; d'Ars-sur-Formans avec les bâtiments culturels, la Maison du curé d'Ars (Maison des illustres) et Le Musée de cires, la vie du Saint Curé .



BIENNALE ART FAREINS

LES POLITIQUES CULTURELLES, TOURISTIQUES ET D'AMÉNAGEMENT

3.2 LA POLITIQUE PATRIMONIALE

Dans le domaine patrimonial, avant même la labellisation du Pays d'art et d'histoire, la commune de Trévoux a joué un rôle moteur, son action étant progressivement relayée par la Communauté de communes Saône Vallée, en lien avec le Conseil départemental de l'Ain et la Direction régionale des affaires culturelles.

Cette politique patrimoniale s'est construite autour de quatre axes :

- > le soutien aux études et aux éditions,
- > les acquisitions patrimoniales,
- > la protection et la restauration du patrimoine,
- > la valorisation du patrimoine auprès des publics.

Pour mettre en œuvre ce programme, la commune de Trévoux recrute en 2002 une chargée de mission « patrimoine ». Dès que la compétence intercommunale est transférée en 2004, cet emploi est transféré à la Communauté de communes, afin de préparer le dossier de candidature au label Pays d'art et d'histoire et complété en 2006 par le recrutement d'une chargée de mission « culture et patrimoine ».

Depuis 2008, le label Pays d'art et d'histoire a permis de renforcer cette politique patrimoniale dont le bilan est présenté en première partie de ce chapitre 2.

La création de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée en 2014 a également permis d'étendre certaines de ces actions aux huit nouvelles communes.

3.2.1 > Les acquisitions patrimoniales

Qu'il s'agisse d'acquisitions de bâtiments ou d'ouvrages patrimoniaux, la Communauté de communes conduit **une politique d'acquisition cohérente sur l'ensemble du territoire**. L'objectif est de proposer des acquisitions pertinentes au regard de l'ensemble du territoire et surtout d'éviter des doublons inutiles.

La commune de Trévoux a engagé, il y a plus de vingt ans, une **politique d'acquisition de bâtiments emblématiques**, tels que la maison des Sires de Villars rebaptisée Hôtel Pierre et Anne de Bourbon et la maison des Cèdres, ancien hôtel particulier. Elle acquiert progressivement les terrains disponibles autour du château fort, dans l'objectif d'en valoriser les abords et d'en faciliter l'accès.

La commune de Fareins a fait l'acquisition en 2013 du château Bouchet, demeure bourgeoise construite au 19^{ème} siècle au cœur du bourg, entouré d'un parc de plus de 5,5 hectares comprenant une variété d'espèces intéressante.

Aujourd'hui, la Communauté de communes poursuit cet engagement :

> Depuis 2006, la Communauté de communes a signé avec Voies Navigables de France une Convention d'Occupation Temporaire pour la **maison éclusière de Port Bernalin**. À Parcieux avec l'accord de VNF elle a donc pu mener en 2011 un programme de réhabilitation de deux niveaux du bâtiment.

> En 2015 la Communauté de communes Dombes Saône Vallée a acquis le **musée de cires d'Ars** afin de le rénover et y intégrer un espace d'introduction contextualisant l'histoire du curé d'Ars.

> En 2016 la CCDSV a également permis la sauvegarde du **moulin de Reyrieux** en en faisant l'acquisition. Il s'agit d'un rare ensemble d'un moulin banal lié à la féodalité (Seigneur Claude Cachet de Garnerans) avec son moulin à farine et son huilerie plus tardive. Les moulins ayant conservé leur aqueduc sont très peu nombreux, l'ensemble est quasiment en état de marche. Dans la partie moulin à farine, le fléau est très ancien avec un système pratiquement disparu pour le réglage de l'écartement des meules et l'huilerie comporte toutes ses pièces de cuisson et pressage.



MUSÉE DE CIRE - ARS-SUR-FORMANS
Crédit : D. Gillet Avenir Dombes Saône



MOULIN DE REYRIEUX

3 LES POLITIQUES CULTURELLES, TOURISTIQUES ET D'AMÉNAGEMENT



RESTAURATION DU PETIT PATRIMOINE
DÉTAIL AVANT



RESTAURATION DU PETIT PATRIMOINE
DÉTAIL APRES

Le patrimoine écrit revêt à Trévoux et dans le territoire de l'ancienne souveraineté de Dombes un caractère unique dû à la singularité de son histoire. En effet, l'objet phare de l'imprimerie de Trévoux au 18^{ème} siècle est Le Dictionnaire de Trévoux, mais beaucoup d'autres ouvrages y furent également publiés et l'histoire originale de ce territoire a également donné lieu à beaucoup de publications.

Jusqu'en 2008 la commune de Trévoux a enrichi ses collections en consacrant entre 20 000 € et 30 000 € par an pour l'achat :

- > d'ouvrages imprimés à Trévoux au 18^{ème} siècle, notamment les différentes éditions du *Dictionnaire de Trévoux*, ainsi que les volumes des éditions mensuelles des Mémoires,
- > de manuscrits, gravures des 18^{ème} et 19^{ème} siècles en relation avec Trévoux,
- > de monnaie de Dombes frappées dans l'atelier monétaire de Trévoux,
- > de pièces d'orfèvrerie fabriquées à Trévoux au 18^{ème} siècle.

Depuis la création de la médiathèque en 2013 une partie de ces collections ont été déposées dans les collections patrimoniales gérées par une bibliothécaire spécialisée dans ce domaine. Ce dépôt fait l'objet d'une convention spécifique entre la Communauté de communes et la commune propriétaire du fonds comprenant un inventaire complet. Un budget d'environ 3000 € par an est désormais consacré aux acquisitions patrimoniales de la médiathèque et font parfois l'objet d'un soutien financier de la région dans le cadre du FRAB. (Fonds Valentin Smith en 2014). L'objectif de ces acquisitions est d'apporter un nouvel éclairage au fonds préexistant et de documenter l'ensemble du territoire de la CCDSV.

3.2.2 > Les travaux de restauration du patrimoine

La mise en place d'une **politique de restauration** du patrimoine s'est faite progressivement sur le territoire, d'abord par des actions ponctuelles puis par la programmation pluriannuelle de restauration du patrimoine mobilier et du patrimoine vernaculaire listés dans les compétences de la CCDSV en 2014 .

Plusieurs travaux marquent l'intérêt des collectivités pour leur patrimoine :

> Suite à l'acquisition de la maison des Sires de Villars, la commune de Trévoux procède à la restauration de sa façade sud et de son oriel. Pour cette réalisation, la commune a reçu le prix départemental des Rubans du patrimoine¹² en 2002. En 2017, le bâtiment rebaptisé Hôtel Pierre et Anne de Bourbon, est complètement restauré et accueille l'exposition permanente « Trévoux et ses trésors » comprenant les collections de la ville : monnaies de Dombes, orfèvrerie de Trévoux, éditions du Dictionnaire et du Journal de Trévoux, tirage d'or et filière diamant.

12. Concours organisé par la Fédération française du bâtiment, l'Association des maires de France, la Fondation du patrimoine et Dexia crédit local. 3. Cf. statuts en annexe.

LES POLITIQUES CULTURELLES, TOURISTIQUES ET D'AMÉNAGEMENT

HÔTEL PIERRE ET ANNE DE BOURBON À TRÉVOUX

Dans une magnifique maison trévoltienne du 15^{ème} siècle prend place le musée de Trévoux et ses trésors. Au premier étage, dans les salons de la demeure, la présentation des collections révèle les richesses historiques de Trévoux et les techniques qui ont participé à leur fabrication. Des personnages historiques évoquent ces savoir-faire : battage de la monnaie, tirage des métaux, l'orfèvrerie, l'imprimerie et la filière en diamant.

Sous le règne de Louis XI, Pierre II de Beaujeu épouse Anne de France, la fille du roi plus connue sous le patronyme d'Anne de Beaujeu. Pierre devient duc de Bourbon et l'un des principaux conseillers du roi. En 1475 il obtient l'apanage de la Dombes et met en place une puissante organisation administrative dans la principauté, indépendante de la couronne de France, avec Trévoux pour capitale.

Propriété de la commune l'édifice est remarquable par ses qualités architecturales. Construite au 15^{ème} siècle, la bâtisse est typique des maisons trévoltiennes avec escalier en vis, tourelle, cour centrale. Les études archéologiques réalisées pendant le chantier de restauration ont permis d'identifier les modifications successives depuis la fin du 15^{ème} siècle. Elles montrent que le volume global de l'édifice a été achevé au tout début du 16^{ème}

siècle. L'aménagement des grands salons du premier étage et la transformation de l'escalier au 18^{ème} siècle apportent du confort. Les grandes fenêtres verticales sont alors ajoutées, régulières et bien alignées, pour embellir la façade et faire entrer la lumière.

www.patrimoines.ain.fr

> Propriétaire des tours de l'ancien château depuis 1870, la commune **d'Ambérieux-en-Dombes** a lancé sous la houlette de l'architecte en chef des monuments historiques, la restauration du sommet de la tour d'Ambérieux entre 2009 et 2010. Pour protéger le bâtiment et le mettre hors d'eau, un toit à quatre pans a été posé ainsi que quatre brèches dont il ne restait que les traces d'appui.

> En 2004, la **Communauté de communes Saône Vallée** participe financièrement aux travaux de restauration d'un puits de quartier à Saint-Didier-de-Formans, puis procède au nettoyage de l'ancienne écluse de Port Bernalin à Parcieux, et à la restauration de la croix du Machard à Sainte-Euphémie.

> **Le Département de l'Ain** a financé la restauration (mise hors d'eau) des trois tours du château fort de Trévoux en 1990. En 2009, le Département a programmé et financé la restauration des peintures du plafond peint de la salle d'audience du Parlement de Dombes, lui redonnant ainsi toute sa lisibilité.

Après avoir ponctuellement répondu aux sollicitations des communes, **la Communauté de communes Saône Vallée intègre, en 2004, la compétence pour la restauration du « petit patrimoine public notamment : lavoirs, écluse de Port Bernalin, croix de mission, calvaires, statues, puits, sculptures, fours à pain, tableaux classés et inscrits ».**

Pour mettre en œuvre son action, la Communauté de communes met en place un double partenariat :

> avec le **service des ressources culturelles et patrimoniales du Département**, pour l'expertise et l'aide financière à la conservation des objets mobiliers retenus dans la liste du petit patrimoine,

> avec **l'association Privals** pour ses conseils techniques et le suivi des travaux en matière de restauration du patrimoine bâti. Une convention est signée avec cette dernière.

En s'appuyant sur ces deux partenariats, la CCDSV établit une programmation annuelle des travaux de restauration en lien avec les communes ce qui a permis entre 2005 et 2016 de réaliser **56 opérations de restauration** pour un budget total de 362 000 € TTC. La priorité est donnée dans le cadre de ce programme aux ouvrages en danger.



HÔTEL PIERRE ET ANNE DE BOURBON
Crédit : studio Erik Sallet



CROIX DE PARCIEUX EN COURS DE RESTAURATION

3 LES POLITIQUES CULTURELLES, TOURISTIQUES ET D'AMÉNAGEMENT

BILAN FINANCIER PROGRAMME DE RESTAURATION DU PETIT PATRIMOINE PUBLIC ET MOBILIER DE LA CCDSV

	Coût € TTC	Subvention CG € TTC	Subvention Etat € TTC	Solde CCSV € TTC
2005	10 602,54	4 433,00	2 216,00	3 953,54
2006	26 167,80	5 430,00	1 380,00	19 357,80
2007	68 853,14	13 541,00	2 181,00	53 131,14
2008	42 698,15	4 457,00	7 500,00	30 741,15
2009	95 853,53	18 443,50	0,00	77 410,03
2010	23 706,53	6 398,00	6 034,00	11 274,53
2011	26 440,40	5 188,00	2 720,00	18 532,40
2012-2013	38 291,73	7 114,32	5 740,00	25 437,41
2016	29 520,00	0,00	0,00	29 520,00
2005-2011	362 133,82	65 004,82	27 771,00	269 358,00

> **La chapelle de Chanteins** à Villeneuve est en fait une ancienne église rattachée dès le 11^{ème} siècle à Cluny et désaffectée au moment de la Révolution. Elle est l'une des rares représentantes des églises romanes du territoire qui n'ait pas fait l'objet de nombreux remaniements. Aujourd'hui la question de sa restauration est posée par la commune de Villeneuve.

> **L'église de Beauregard**, sous le vocable de Saint François d'Assise a été construite en 1855. La qualité de son décor intérieur lui a valu une inscription au titre des monuments historiques en 1996 mais nécessiterait aujourd'hui une restauration.

> **La Tour de l'ancien château d'Ambérieux-en-Dombes** a été mise hors d'eau grâce aux travaux réalisés en 2010, mais une seconde phase de restauration de l'intérieur de l'édifice et des vestiges des autres tours reste à réaliser.

Au-delà de la politique de restauration menée par la Communauté de communes, **une véritable mobilisation de la population se fait jour pour sauvegarder un patrimoine en péril.**

À l'heure actuelle quatre bâtiments font l'objet d'une attention toute particulière de la part d'associations locales qui mobilisent la population et les pouvoirs publics autour de sites emblématiques :

> **La chapelle de Saint-Didier-de-Formans** : La chapelle actuelle est élevée au début du 17^{ème} siècle sur l'emplacement d'une chapelle bien plus ancienne. Les Hubert de Saint-Didier en firent leur chapelle

seigneuriale : plusieurs membres de leur famille sont enterrés dans la petite crypte. Des fouilles en 2001 ont révélé la présence en surface de deux squelettes allongés, non identifiés, l'un d'adulte, l'autre d'enfant. Depuis 2000, dégagée de la végétation qui l'envahissait, elle est l'objet de toutes les attentions, grâce aux associations Saint-Didier Commune Rurale et Concordia, à la municipalité, ainsi qu'à l'association Privals et à plusieurs habitants du village qui lancent avec le concours de la Fondation du patrimoine un appel à cotisation pour sa restauration.



CHAPELLE DE CHANTEINS - VILLENEUVE



CROIX DES GARDES - ARS-SUR-FORMANS

LES POLITIQUES CULTURELLES, TOURISTIQUES ET D'AMÉNAGEMENT

3.2.3 > Le soutien aux études et aux éditions

Une collaboration étroite des communes de Trévoux et de Reyrieux avec les différents services de l'Etat et du Département de l'Ain a permis plusieurs études et l'édition d'ouvrages à caractère patrimonial. Ces travaux de recherche ont sensibilisé les élus aux richesses patrimoniales du territoire, nourrissant ainsi la réflexion autour du futur Pays d'art et d'histoire.

> **ZPPAUP de Trévoux :** L'analyse architecturale de 1991 liée à la création de la ZPPAUP est aujourd'hui en cours d'approfondissement dans le cadre de l'étude lancée par la ville de Trévoux et conduite par le cabinet Archipat pour le passage en Site Patrimonial Remarquable. Pour une bonne mise en cohérence, cette étude est menée conjointement à la révision du PLU de la ville.

> **Pré-inventaires des cantons de Trévoux, Reyrieux et Saint-Trivier-sur-Moignans :** le travail de pré-inventaire de l'Union des Associations pour la Culture et la Sauvegarde du Patrimoine des Pays de l'Ain, réalisé sous l'égide du Conseil départemental de l'Ain sur les cantons de Reyrieux et de Trévoux, débouche en 1986, 1993 et 2000, sur les éditions des Richesses touristiques et archéologiques du canton de Reyrieux, des Richesses touristiques et

archéologiques du canton de Trévoux et des Richesses touristiques et archéologiques du canton de Saint-Trivier-sur-Moignans.

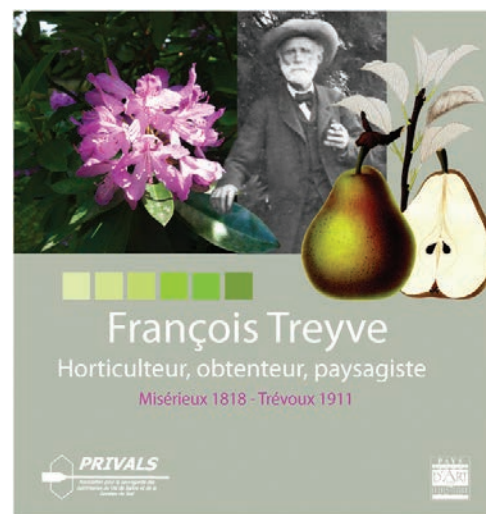
> **Inventaires des cantons de Trévoux et Reyrieux :** la réalisation par la Direction régionale des affaires culturelles d'un inventaire général des cantons de Trévoux et de Reyrieux permet la collecte de renseignements architecturaux, historiques et photographiques, sur les édifices publics, religieux et civils dont les notices sont consultables sur Internet, dans les bases Mérimée et Palissy du Ministère de la culture ainsi que sur la base Gertrude du Conseil Régional. Ce travail donne lieu à trois éditions, deux dans la collection Images du Patrimoine : Le curé d'Ars et son église publié en 1990 et Canton de Trévoux en Dombes en 1994; l'autre dans la collection Itinéraire du Patrimoine intitulée Le Parlement de Dombes, en 2003.

> **Travail de recherche** sur l'orfèvrerie de Trévoux mené par le service de l'Inventaire en 2000.

> **Etudes archéologiques :** les communes du territoire et le Conseil départemental de l'Ain financent plusieurs études archéologiques, préalablement aux travaux d'aménagement de zones sensibles ou protégées. C'est le cas à Trévoux au Combard, au château fort, sur la façade de la maison

des Sires de Villars et à l'hôpital ; à Reyrieux au Bret, en Vignoles ; à Toussieux, le long du Morbier ; et à Saint-Didier-de-Formans, à la chapelle. Les fouilles des parcs d'activités à Fareins et Civrieux entre 2011 et 2016, réalisées par Evoha et Archéodunum ont permis de mettre à jour les connaissances sur l'habitat rural de la Dombes et du val de Saône dans les périodes allant de l'âge du bronze au gallo romain.

> Plusieurs publications ont été soutenues ou dirigées par le Pays d'art et d'histoire et sont présentées dans la première partie du chapitre 2 de ce dossier.



Crédit : Privals



VILLE DE TRÉVOUX
Crédit : L. Houdus

3 LES POLITIQUES CULTURELLES, TOURISTIQUES ET D'AMÉNAGEMENT



BORDS DE SAÔNE
Crédit : Kanopée Village



BORDS DE SAÔNE
Crédit : Kanopée Village



PAQUEBOT
Crédit : Franck Ribard



CHEMIN DE HALAGE
Crédit : D. Gillet Avenir Dombes Saône

3.3 LA POLITIQUE TOURISTIQUE

Fin 2013, la Communauté de communes a voté son schéma de développement touristique dont l'objectif était de définir les orientations touristiques à privilégier. Avec près de 600 000 visiteurs comptabilisés chaque année (dont 450 000 à Ars), Dombes Saône Vallée représente un territoire touristique important, aux portes de Lyon, avec des spécificités autour du tourisme culturel, culturel et « fluvestre ». En dehors du Pays d'art et d'histoire, elle dispose des labels : « Ville Sanctuaire » (Ars) et « Plus Beaux Détours de France » (Trévoux).

Malgré ces atouts incontestables, la Communauté de communes a souhaité redéployer ses efforts en matière d'aménagement touristique, de mise en tourisme de ses sites et de marketing touristique. C'est pourquoi, quatre axes de travail ont été définis et structurent aujourd'hui les interventions de la collectivité dans le champ touristique : l'itinérance touristique ; l'écotourisme ; l'accessibilité des sites aux personnes en situation de handicap ; l'accueil des visiteurs.

3.3.1 > Développer l'itinérance touristique et « fluvestre »

L'itinérance touristique a été identifiée depuis trois ans comme un axe de développement écotouristique majeur pour la Dombes Saône Vallée. La présence

de la Saône et du chemin de halage sur 17 km constitue l'épine dorsale de cette politique qui se structure peu à peu autour du projet « ViaSaôna » de Mâcon Sud à Lyon Confluence.

Ce projet, piloté et coordonné par la CCDSV, s'appuie sur le **développement d'une itinérance fluvestre qui associe l'offre fluviale et terrestre** : croisières fluviales, plaisance, cyclotourisme et randonnée pédestre. Un tel projet, n'a de sens que s'il est partagé collectivement afin d'offrir aux visiteurs un cheminement continu, sans rupture d'itinéraire, notamment pour les vélos.

Depuis près de deux ans, **les collectivités riveraines de la Saône se mobilisent en lien avec le Plan Rhône-Saône 2014-2020 sur la réalisation d'un itinéraire interrégional autour de la Saône.**

La volonté du nouveau Plan Rhône est double :

- > d'une part, poursuivre sa politique en faveur des deux grands itinéraires cyclables à vocation touristique : la ViaRhôna et l'itinéraire Charles le Téméraire - Voie Bleue autour de la Saône de la Franche Comté à Lyon ;
- > d'autre part, inscrire ces itinéraires dans le maillage des routes cyclables de longue distance les « Euro Vélo Routes ».

C'est pourquoi, depuis 2014, avec le soutien de la Région, du Département de l'Ain, de VNF et de l'Etat (DIRECCTE), la Communauté de communes s'est donnée trois objectifs pour avancer :

- > 2014 - 2017 - Mobiliser tous les partenaires autour d'un projet collectif (intercommunalités rive droite et rive gauche de la Saône, acteurs institutionnels et financeurs) ;
- > 2017 - 2018 - Programmer des études de faisabilité technique (infrastructures fluviales et cyclotouristiques) et des études thématiques (tourisme et patrimoine) en partenariat avec six intercommunalités. Le « Pays d'art et d'histoire Trévoux Saône Vallée » est impliqué sur le volet patrimonial de ces études et travaille avec la Ville de Villefranche-sur-Saône qui pilote de son côté un dossier de candidature au « label Pays d'art et d'histoire » ;
- > 2018 et au-delà - Mettre en œuvre les projets d'aménagement prioritaires (pilotage par chaque Intercommunalité).

Ce diagnostic permettra à la Communauté de communes d'établir des parcours permettant dans le même temps de valoriser le patrimoine.

LES POLITIQUES CULTURELLES, TOURISTIQUES ET D'AMÉNAGEMENT

3.3.2 > Renforcer l'offre écotouristique (culturelle et naturelle)

La Communauté de communes souhaite développer sa notoriété en préservant et valorisant aussi bien son patrimoine bâti que naturel. Les bords de Saône avec le chemin de halage, constitue le poumon vert du territoire. Ils doivent être largement préservés et dédiés aux modes doux : des barrières ont été installées et des zones de stationnements nature sont en projet. Un parc de vélos enfants et adultes et de vélos électriques a été acquis et mis en location via un prestataire. La Communauté de communes dispose d'une superposition de gestion du chemin de halage et de conventions d'occupation temporaire pour la maison éclusière de Parcieux et de son port avec VNF.

Le parc de Cibeins (27 hectares) constitue aussi un lieu de nature très apprécié des habitants et des visiteurs. Des études permettant de mieux connaître, la faune et la flore, le patrimoine végétal, l'état phytosanitaire des arbres ont été réalisées. Un plan de gestion de ce site couplé avec le site des bords de Saône est en cours de réalisation afin que l'entretien de ces sites puissent intégrer la dimension environnementale.

Les efforts vont se poursuivre avec un certain nombre de projets en cours et à venir :

- > Réalisation d'une étude de valorisation écotouristique de Cibeins,
- > Valorisation d'itinéraires thématiques autour de l'eau, des chemins du Curé d'Ars,
- > Acquisition du Musée de cire d'Ars (en 2015) et réhabilitation (en cours),
- > Aménagement d'un espace d'interprétation à la maison éclusière de Parcieux.

Ces projets sont définis et conduits grâce à un partenariat étroit entre le service Économie et Tourisme de la Communauté de communes et le Pays d'art et d'histoire.

3.3.3 > S'engager dans une destination accessible pour tous

En 2012, la Communauté de communes a signé avec la Région Rhône-Alpes un Contrat de Tourisme et de Loisirs Adaptés. L'objectif de ce contrat est de proposer une offre touristique accessible au plus grand nombre et donc aux personnes en situation de handicap et d'obtenir chaque fois que cela est possible la marque « Tourisme et Handicap ».

Un plan d'actions a été déployé, soutenu financièrement par la Région, afin d'adapter certains sites existants et afin de prendre en compte en amont de tous projets touristiques ou patrimoniaux les besoins des personnes en situation de handicap.

Prochainement, la réhabilitation du Musée de Cire à Ars s'inscrit pleinement dans cette démarche ainsi que l'espace d'interprétation de la maison éclusière en cours de réflexion.



CARRÉ PATRIMOINES



ACCUEIL DÉFICIENTS VISUELS

3 LES POLITIQUES CULTURELLES, TOURISTIQUES ET D'AMÉNAGEMENT

3.3.4 > Définir une organisation touristique pour l'accueil des visiteurs

La définition et la mise en œuvre des projets touristiques de la Communauté de communes ainsi que la promotion de l'offre touristique s'appuient sur les équipes suivantes :

- > Le service Economie et Tourisme de la CCDSV ;
- > L'office de tourisme « Ars-Trévoux Tourisme » ;
- > Le service Culture, Patrimoine (PAH), Communication.

LE SERVICE ÉCONOMIE ET TOURISME

Ce service comprend trois personnes : une responsable, une chargée de mission tourisme et une chargée de mission économie. Il définit, en lien avec les élus, la politique touristique du territoire et pilote les projets de développement touristique. Il assure également le suivi et la gestion des bords de Saône, la valorisation écotouristique du parc de Cibeins et la collecte de la taxe de séjour. Les projets patrimoniaux ayant un impact sur le développement touristique sont abordés conjointement avec le service Culture, Patrimoine et notamment le « Pays d'art et d'histoire ».

Le service supervise également l'activité de l'office de tourisme. La fusion des deux intercommunalités en 2014 a amené la

Communauté de communes à repenser l'organisation de son office de tourisme et à recruter une nouvelle directrice avec un profil marketing touristique et management.

L'OFFICE DE TOURISME

Une nouvelle organisation est aujourd'hui en place et l'équipe comprend neuf personnes auxquelles s'ajoutent ponctuellement des guides conférenciers. Elle est répartie sur deux bureaux d'accueil, l'un à Trévoux et l'autre à Ars-sur-Formans.

Le Bureau d'accueil de Trévoux est situé dans l'Hôtel Pierre et Anne de Bourbon, celui d'Ars dans le Musée de cire. L'office assure, à Trévoux et Ars l'accueil des visiteurs touristiques et des musées.

Le positionnement touristique privilégié par l'office de tourisme s'appuie sur deux grands axes : 1) le patrimoine religieux et historique, 2) la nature et la Saône.

Les cibles prioritaires sont la clientèle de proximité et le grand public, la clientèle groupe (croisiéristes, tours opérateurs spécialistes des tourisms fluvial et spirituel) et les clientèles étrangères d'Europe du Nord.

Le Pays d'art et d'histoire est l'un des partenaires incontournables de l'office de tourisme. C'est lui qui recrute, en accord avec l'office, les guides conférenciers,

qui les forme et qui définit le contenu des visites guidées. En revanche, l'office gère d'un point de vue administratif et financier les guides et gère le planning des visites guidées. Le Pays d'art et d'histoire définit également en lien avec l'office le contenu des « produits touristiques » à vocation patrimoniale. L'office dispose par ailleurs en son sein, d'une personne référente sur le volet patrimonial, personne spécialisée en patrimoine médiéval. Enfin, l'office assure aussi la promotion de l'offre patrimoniale auprès des visiteurs extérieurs et dans sa communication papier et digitale.

LE SERVICE CULTURE, PATRIMOINE, COMMUNICATION

Le Service Culture, Patrimoine, Communication et notamment le Pays d'art et d'histoire, est pleinement impliqué dans la politique touristique de la Communauté de communes dans la mesure où bon nombre d'actions mises en place par le PAH intéressent les visiteurs extérieurs : actions de médiation, définition des contenus des visites guidées, ouverture de lieux patrimoniaux, parcours d'interprétation, ateliers créatifs pour le jeune public notamment.



ACCUEIL NUMÉRIQUE
FACEBOOK OFFICE DU TOURISME

LES POLITIQUES CULTURELLES, TOURISTIQUES ET D'AMÉNAGEMENT

3.3.5 > L'activité touristique en Dombes
Saône Vallée en quelques chiffres

600 000 VISITEURS
COMPTABILISÉS

- > dont 450 000 visiteurs à Ars et 7 500 visiteurs au Musée de cire d'Ars (60 000 € de chiffre d'affaires en 2016) ;
- > dont 20 000 croisiéristes à Trévoux ;
- > dont 73 000 visiteurs en moyenne sur site de baignade des Cascades de Trévoux (350 000 € de chiffres d'affaires en moyenne).

110 000 NUITÉES SUR
LE TERRITOIRE

dont 40 000 nuitées hôtelières.

50 000 VISITEURS

sur le site Internet de l'office de tourisme.

10 000 VISITEURS

accueillis dans les bureaux de l'office.

390 000 DE BUDGET

prévisionnel 2017 pour l'office de tourisme.

4 000 PERSONNES

ont assisté à une visite guidée en 2016, soit un chiffre d'affaires de 20 000 €.



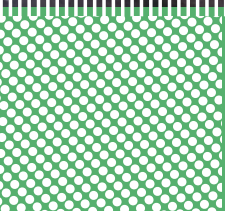
3 LES POLITIQUES CULTURELLES, TOURISTIQUES ET D'AMÉNAGEMENT



IMMEUBLE SEMCODA



CLOS DES MOULINS REYRIEUX



LOGEMENTS SOCIAUX STE EUPHÉMIE

3.4 LA POLITIQUE URBAINE ET ENVIRONNEMENTALE

3.4.1 > Maîtrise de l'urbanisation et politique du logement

Au 1^{er} janvier 2017, le territoire de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée compte 37 535 habitants et se caractérise par une croissance démographique liée en grande partie à l'attractivité du territoire.

Le territoire est soumis à une forte pression urbaine qui a des conséquences importantes :

> **La croissance des villes et villages s'est faite jusqu'à présent par étalement urbain,**

> Les nouveaux lotissements, consommateurs d'espaces, sont plus ou moins bien reliés au tissu urbain existant,

> La forme et la qualité architecturale de l'habitat sont souvent discutables (uniformité, style sans lien avec les constructions traditionnelles).

Par ailleurs, le territoire comprend des sites sensibles au regard des milieux naturels (plaine inondable de la Saône, étangs de la Dombes) et des paysages caractéristiques que l'urbanisation menace.

Devant ce constat, une volonté partagée s'est fait jour : **maîtriser l'urbanisation**

aux différents niveaux où s'exercent les compétences :

> aux communes l'urbanisme opérationnel de proximité, l'occupation des sols, à travers les Plans locaux d'urbanisme (PLU),
> et à la Communauté de communes l'aménagement du territoire, la planification.

Le territoire est directement concerné par les évolutions institutionnelles. En effet, la Direction territoriale de l'aire métropolitaine lyonnaise s'impose aujourd'hui.

De même, plusieurs évolutions institutionnelles touchent directement ou indirectement la Communauté de communes :

> La création de la Métropole de Lyon au 1^{er} Janvier 2016 ;

> La révision du Schéma de cohérence territoriale du Val de Saône Dombes, prescrit en juillet 2014

La DTA de l'Aire métropolitaine lyonnaise, document initié par l'État et qui englobe la totalité du territoire Dombes Saône Vallée, s'impose aux autres échelles de territoire (SCOT, PLU). Cette directive limite fortement l'urbanisation, pour ce territoire identifié comme « territoire péri urbain à dominante rurale », en dehors des zones urbanisées existantes et sans desserte en transport en commun.

Les orientations du SCOT val de Saône Dombes, qui couvre un territoire plus vaste

que la seule communauté de communes Dombes Saône Vallée (trente-six communes, 58000 habitants), reprennent ces dispositions pour une maîtrise de l'étalement urbain, un aménagement raisonné et une valorisation des paysages. Ce document approuvé en février 2006 puis modifié en février 2010 et mars 2013 et en cours de révision, s'impose aux communes qui doivent modifier ou réviser leur POS ou PLU.

La Communauté de communes est systématiquement associée par les communes à ces modifications ou révisions.

En mars 2017, à la CCDSV, la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » aurait dû être transférée automatiquement. De fait, le PLUi est désormais la règle et l'intercommunalité est considérée par l'État comme l'échelle la plus pertinente pour coordonner les politiques d'urbanisme, d'aménagement du territoire, d'habitat et de déplacements.

Cependant au sein de la CCDSV, une minorité de blocage prévue par la loi (25 % au moins des communes représentant au moins 20 % de la population selon l'article 136 de la loi ALUR) s'est exprimée moins sur le fond que sur la forme. En effet les conseils municipaux ont souhaité être plus étroitement associés à l'élaboration du PLUi.

LES POLITIQUES CULTURELLES, TOURISTIQUES ET D'AMÉNAGEMENT

La Communauté de communes, au titre de ses compétences en matière d'aménagement de l'espace gère :

- > le foncier par la création de réserves foncières,
- > les déplacements par la création d'un réseau de voies cyclables, la constitution d'un réseau de transports en commun, l'organisation des transports scolaires, l'étude pour la mise en service d'un bus à haut niveau de service (BHNS) entre Trévoux et Lyon (ancien projet de tram train).

La croissance démographique importante explique notamment la croissance du parc de logements pour répondre aux besoins des nouveaux habitants. Le parc de logements a ainsi connu **une hausse de près de 24 % entre 1999 et 2010**. Cette progression du nombre de logements est due à la construction neuve et aux transformations de logements puisque le taux de vacances est passé de 7,2 %, en 2001, à 4,7%, en 2010.

L'ensemble de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée dispose d'un **parc de logements fortement composé de logements individuels**. Ce dernier représente près de 80 % du parc de logements, en 2010.

La Communauté de communes Saône Vallée (CCSV) a approuvé son PLH le 25 juin 2012 sur un territoire composé de onze communes à l'époque et dont le terme arrivera en juin 2018.

Elle se pose désormais la question d'une extension du PLH aux dix-neuf communes et le transfert automatique par la loi de la compétence urbanisme (PLU) amène assez naturellement les élus à envisager d'intégrer un volet habitat au futur PLU.

3.4.2 > Protection de l'environnement

LA CULTURE ENVIRONNEMENTALE DE L'ANCIENNE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES EST ANCIENNE :

Commission environnement ; implication d'acteurs locaux, participation à de nombreux échanges avec la métropole de Lyon, la préfecture, le Conseil départemental, l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB), l'Agence de l'eau, Conservatoire des Espaces naturels, Fédération de pêche...

Suite à son agrandissement et au transfert de certaines compétences, la politique environnementale de l'intercommunalité prend de l'ampleur. Une responsable environnement a été recrutée en janvier 2017 pour mettre en œuvre cette politique qui se décline principalement autour de quatre axes :

- > Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (Gemapi),
- > Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET),
- > Règlement Local de Publicité (RLP),
- > Gestion et valorisation des bords de Saône

et du parc de Cibeins.

LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS GEMAPI

La CCDSV est traversée par trois cours d'eau : le Morbier, le Formans et le Grand-Rieu qui soulignent le territoire d'est en ouest. Elle est bordée à l'est par les étangs du plateau de la Dombes et à l'ouest par la Saône. Le territoire présente des caractéristiques périurbaines d'étalement urbain, d'artificialisation des sols et doit faire face à des problématiques d'érosion, de qualité de l'eau, en partie liées aux pratiques agricoles, aux rejets d'eaux usées et aux transformations successives subies par les rivières au fil du temps.

La collectivité a souhaité anticiper sa prise de compétence de la Gemapi dès 2015. Ce qui lui a permis de s'impliquer dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme d'actions ambitieux, le contrat Saône élaboré par l'EPTB Saône Doubs. Les actions de ce programme ont pour objectif de contribuer à restaurer la continuité écologique des cours d'eau, à rétablir leur bon état physiologique, à sensibiliser les utilisateurs des rivières à ce que sont des usages respectueux.



ÉTANGS DE LA DOMBES
Crédit : aintourisme thierry Moiroux



ONONIS SPINOSA
Crédit : Ester Diogo Spinosa

3 LES POLITIQUES CULTURELLES, TOURISTIQUES ET D'AMÉNAGEMENT



PARC DE CIBEINS
Crédit : Franck Ribard



PARC DE CIBEINS
Crédit : Franck Ribard

LE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL PCAET

La collectivité a décidé de faire d'une opportunité de développement la contrainte réglementaire de plan climat air énergie territorial (engagement dans une procédure PCAET obligatoire pour tous les EPCI de plus de 20 000 habitants au 31 décembre 2018). Elle réfléchit actuellement avec la Communauté de communes voisine, concernée par le même SCOT, à engager la démarche à l'échelle des deux territoires. Cohérence, mutualisation, ambition, elle voit à travers cette coopération intercommunautaire une occasion de donner plus de poids et d'impact à ses actions autour du climat.

LE RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ (RLP)

Un règlement local de publicité établi au cours de la décennie 1990 par la Communauté de communes Saône vallée, a permis d'éviter la « pollution visuelle » aux sorties /entrées des grandes agglomérations voisines et de maîtriser les règles d'installation de la publicité. Cette démarche visait déjà à valoriser au mieux le patrimoine local (paysages, cadre de vie). Aujourd'hui, elle entend étendre la démarche à l'échelle de son nouveau périmètre (dix-neuf communes) et ainsi fixer des orientations partagées à

l'échelle du territoire Dombes Saône Vallée (concertation entre communes, zonages particuliers...).

LES PLANS DE GESTION DES BORDS DE SAÔNE ET LE PARC DE CIBEINS

La CCDSV a en gestion deux sites naturels : 17 km de bords de Saône : dans le cadre d'une convention de superposition de gestion signée avec Voie Navigable de France, la CCDSV est compétente sur le Domaine Public Fluvial pour le chemin de halage, les perrés et les francs bords (parties situées entre la Saône et le halage).

Le parc de Cibeins (28 hectares), sur les communes de Misérieux et Ars-sur-Formans avec une partie paysagère, un parc arboré avec étangs et arbres remarquables, une prairie, des lisières forestières et un bois traversé par la rivière du Formans.

La collectivité a décidé d'élaborer un plan de gestion des deux sites. Ce projet permet de mobiliser l'ensemble des utilisateurs et gestionnaires des deux sites acteurs (communes, associations de protection de la nature locale, associations de pêcheurs, riverains, visiteurs...) et de construire avec eux un programme d'entretien qui tienne compte des usages actuels, souhaités, des richesses et fragilités écologiques et de

la réglementation sur la suppression de l'usage des produits phytosanitaires.

Ce plan de gestion devrait notamment permettre de :

- > Gérer de façon respectueuse la nature,
- > Redonner une place prépondérante aux espèces régionales,
- > Réserver des espaces de refuge pour la faune,
- > Lutter contre les plantes invasives,
- > Participer à la restauration de la biodiversité.

LES POLITIQUES CULTURELLES, TOURISTIQUES ET D'AMÉNAGEMENT

3.4.3 > Protection du patrimoine bâti et renouvellement urbain**ÉTUDE EN COURS POUR LE PASSAGE EN SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE DE LA COMMUNE DE TRÉVOUX**

La connaissance du patrimoine bâti du territoire doit beaucoup aux campagnes d'inventaire menées sur les deux cantons de Trévoux et Reyrieux dans les années 80 et 90 par le Département de l'Ain, puis par la DRAC. Ces travaux de recherche, ont incité les collectivités à valoriser leurs richesses patrimoniales. Ils seront enrichis en 2018 de deux études patrimoniales supplémentaires menées en partenariat avec le Service Régional Patrimoines et l'Inventaire général.

La vieille ville de Trévoux a fait l'objet d'une réflexion globale visant à préserver le patrimoine historique, à réhabiliter les bâtiments vétustes ou insalubres et à valoriser le cadre de vie. Suite à l'inventaire du canton, la municipalité a décidé de mettre en place une ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager). Elle a été élaborée avec les services de la DRAC et du Conseil départemental, en concertation avec les habitants et les associations concernées et a donné lieu à l'édition d'un règlement en 1992. Au sein du périmètre de la ZPPAUP, un îlot classé bénéficie d'une protection particulière.

En 2017, la ville de Trévoux lance une nouvelle étude pour la transformation de la ZPPAUP en Site Patrimonial Remarquable. Cette étude se fait en parallèle à la révision du Plan Local d'Urbanisme afin d'avancer de façon cohérente sur les deux dossiers. L'animateur de l'architecture et du patrimoine du Pays d'art et d'histoire est membre de la commission locale. Le nouveau SPR permettra notamment de bénéficier grâce aux études en cours d'une analyse plus fine des différentes typologies d'habitat de la ville.

Le service urbanisme de la commune de Trévoux veille à l'application du règlement de la ZPPAUP et du futur SPR en lien avec les partenaires institutionnels : Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de l'Ain (CAUE) et Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP).

Le programme d'aménagement du centre-ville participe de cette mise en valeur : réalisation de voies piétonnes ou semi-piétonnes ; ravalement des façades et des vitrines ; nouveaux parcs de stationnement paysagers, nouvel éclairage public ; enfouissement des réseaux aériens dans la vieille ville ; suppression des panneaux publicitaires.

En complément, la commune de Trévoux a lancé en 2006 une opération de requalification du centre-ville : réaménagement de la place de la Terrasse, création d'une esplanade piétonne et rénovation du belvédère, des parvis de la mairie et de l'église et des jardins du Parlement, création d'un parc de stationnement paysager. Cette opération avait pour objectif de redonner une place aux piétons dans le centre-ville.

Depuis 2011, la ville acquiert et réhabilite des pas de porte de la rue du port ancien afin d'installer des ateliers galeries d'artistes et artisans d'art qui bénéficient d'un label Rue(s) des arts attribué par un jury de professionnels. En contrepartie les artistes participent à l'animation culturelle et touristique de la ville.



« LES CRAYONS VERTS » ST-DIDER-DE-FORMANS
Crédit : Philippe Hervouet

3 LES POLITIQUES CULTURELLES, TOURNISTIQUES ET D'AMÉNAGEMENT

VALORISATION DES CŒURS DE VILLAGES

Pendant dix ans, la Communauté de communes Saône Vallée a mené un vaste programme de mise en valeur des cœurs de villages. Après vingt-cinq années d'urbanisation en étoile, il était nécessaire de restructurer les centres villes et villages et valoriser le cadre bâti, les espaces publics et les espaces naturels. Ce programme de 2,5 millions d'euros (250 000 € par commune) s'est achevé en 2009 sur un bilan très favorable. Il n'a cependant pas été reconduit par la nouvelle Communauté de communes en 2014.

MISE EN VALEUR DES PAYSAGES

La qualité paysagère a été prise en compte dès 1995 par la Communauté de communes Saône Vallée, notamment par la mise en place d'une réglementation stricte de la publicité et des enseignes interdisant les panneaux 4 x 3 m.

Afin d'affiner sa connaissance des caractéristiques paysagères du territoire, la CCSV a commandé trois études paysagères :

- > En 1993, sur la valorisation des paysages de Dombes et de la côtière. Cette étude a permis d'identifier et de décrire les grandes entités paysagères du territoire ;

- > En 2002, sur la façade fluviale de la Saône, en collaboration avec VNF (Voies navigables de France).

- > En 2010 avec le Pays d'art et d'histoire sur le parc de Cibeins.

Une première réalisation a consisté en l'aménagement de quatre ronds-points aux entrées du territoire, réintégrant les éléments paysagers caractéristiques du territoire. Projet beaucoup plus ambitieux, la valorisation des bords de Saône est en cours et le plan de gestion de Cibeins et des bords de Saône également.

À Trévoux, l'action est menée sur l'aménagement de parcs et jardins (les espaces du Bas Port et des Tours, les jardins de la Tournache au pied des remparts, les parcs des Cèdres, du Tournesol, l'ancien parc Poyat rebaptisé François Treyve).

PROMOTION DE L'ARCHITECTURE CONTEMPORAINE

La réalisation des équipements publics fait, depuis plusieurs années, l'objet de choix résolument contemporains par les collectivités.

Pour les écoles primaires de Civrieux, Trévoux et Fareins, ainsi que pour la mairie de Saint-Bernard, les communes ont fait appel à des architectes qui privilégient l'approche contemporaine, tout en tenant compte du contexte patrimonial environnant.

C'est le cas également des lycées de Cibeins à Misérieux et du Val de Saône à Trévoux (maîtrise d'ouvrage : Région Auvergne-Rhône-Alpes), de la maison de la petite enfance à Trévoux ou encore du gymnase de

Reyrieux (maîtrise d'ouvrage : CCDSV).

En 2011, le choix de la Communauté de communes s'est porté vers une architecture résolument contemporaine pour la réalisation d'un espace petite enfance à Saint-Didier-de-Formans par l'agence Tectonique spécialisée dans les constructions en bois à haute qualité environnementale.

En 2013, l'espace culturel Le Galet (maîtrise d'ouvrage commune de Reyrieux) comprenant une salle de spectacles de 700 personnes debout ou 300 assises et une bibliothèque ouvrait ses portes et obtenait le 2^{ème} prix au « Green Project Festival » de Moscou. Ce concours international récompense les constructions innovantes et respectueuses de l'environnement.

L'année 2013 est également celle de l'ouverture de l'espace culturel « La Passerelle » comprenant outre le Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine : une école de musique, un cinéma et une médiathèque communautaire. Une architecture contemporaine dialoguant avec le bâti ancien de l'hôpital historique de la ville particulièrement réussi, grâce à l'agence Vurpas et associés qui a su s'inspirer du patrimoine de la ville tout en créant de nouveaux espaces intérieurs jouant avec les vues et l'ensoleillement du site.



VILLE DE TRÉVOUX
Crédit : Philippe Hervouet



PAYSAGES
Crédit : Philippe Hervouet

LES POLITIQUES CULTURELLES, TOURISTIQUES ET D'AMÉNAGEMENT

À Fareins, nouvelle commune de la CCDSV, la salle des fêtes (maîtrise d'ouvrage commune de Fareins) construite au début des années 2000 valorise par l'usage du pisé sur un élément de sa façade représentant un pigeonier l'intérêt toujours actuel de ce matériau de construction. Un projet de crèche multi accueil piloté par le cabinet d'architectes Mégard (maîtrise d'ouvrage CCDSV), permettra également de proposer une architecture respectueuse de son environnement et des matériaux traditionnels (pisé et bois) tout en s'insérant dans l'environnement à la fois agricole du plateau de Dombes et industriel de sa zone d'activités.

Cette approche est aussi privilégiée dans le domaine économique, la Communauté de communes incitant les entreprises qui s'installent sur le territoire à une construction de qualité. Un cahier des charges précis édicte des règles de construction permettant de garantir une certaine qualité architecturale (hauteur des immeubles, plantation de haies paysagères, etc.). Citons notamment les entreprises Extel et Floréane qui ont relevé ce défi et contribuent à donner une image dynamique du territoire.

La création de la zone d'activités de Civrieux en 2011 permet également de promouvoir une architecture industrielle (entreprise Duqueine) de qualité avec le suivi de la charte chromatique établi par un atelier de coloriste exerçant également sur la ZPPAUP de Trévoux.



SALLE DES FÊTES DE FAREINS



LES CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE





TOUR D'AMBÉRIEUX-EN-DOBES



PORTAL DE L'ÉGLISE - FRANS
Crédit : Philippe Hervouet



NOTRE-DAME DE LA MISÉRICORDE - ARS-SUR-FORMANS



LES CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE

4.1 UN PATRIMOINE RECONNU

Avec l'arrivée des nouvelles communes, la liste des éléments patrimoniaux protégés s'est accrue. En effet celles-ci présentent un patrimoine bâti et naturel particulièrement riche, chaque commune possédant au minimum un bâtiment ou un site naturel protégé ou inscrit.

4.1.1 > Les monuments historiques classés et inscrits

MONUMENTS HISTORIQUES CLASSÉS

> **Rappel des monuments classés sur le périmètre labellisé en 2008** : à Trévoux, le château fort (1913) et les peintures de la salle d'audience du Parlement de Dombes (1920) ; à Saint-Bernard, le château (1997).

> **Les monuments classés sur les huit nouvelles communes** : À Ambérieux en Dombes, les trois tours (1905) ; à Ars-sur-Formans, église ancienne et basilique (1982) ; à Fareins, château de Fléchères (1985) ; à Villeneuve, Maison forte de Villon (1992). Parmi ces monuments trois appartiennent à des propriétaires privés. Les visites du château de Saint-Bernard sont assurées aujourd'hui par une guide formée par le Pays d'art et d'histoire et sont encadrées par une convention avec l'office de tourisme. La maison forte de Villon à Villeneuve a fait l'objet de visites de préfiguration avec le Pays d'art et d'histoire dans le cadre de la programmation des Rendez-vous et ces

opérations devraient pouvoir se renouveler sans difficulté afin de permettre au public de bénéficier de visites commentées par des guides conférenciers. Les visites du château de Fléchères sont aujourd'hui assurées par les propriétaires pour les individuels, les groupes et les scolaires.

Le château d'Ambérieux-en-Dombes

Suivant une tradition non confirmée, le château d'Ambérieux aurait été une des résidences favorites des rois burgondes ; Gondebaud, y aurait promulgué en 501 la fameuse loi Gombette.

Au Moyen Âge, Ambérieux dépendait de la Dombes et formait le siège d'une châtellenie possédée par le seigneur de Villars. L'important château construit par Humbert de Thoire-Villars, allié des dauphins du Viennois, fait l'objet de convoitises et subit de nombreux assauts. N'ayant pas d'héritier, Humbert de Thoire-Villars vend le château à Louis II, duc de Bourbon, en 1402. L'édifice passe ainsi sous l'autorité de la principauté de Dombes. Les ducs de Savoie refusant d'admettre la perte des terres de Thoire-Villars, les conflits entre ducs de Bourbon et de Savoie reprennent. En 1408 le duc de Savoie ordonne le siège du château, mais le duc de Bourbon contraint les troupes à se rendre par un accord signé en 1411. Cela n'empêche pas la guerre de reprendre et les troupes du duc de Savoie d'assiéger de nouveau le château en 1460, mais leur

tentative échoue. Cet événement met fin aux velléités d'expansion savoyarde sur la seigneurie des Thoire-Villars.

Propriété aujourd'hui de la commune, le château d'Ambérieux-en-Dombes est bâti au milieu du village. Mentionné dès le 12^{ème} siècle, il date dans son ensemble pour autant du 14^{ème} siècle. Le plan primitif formait un trapèze rectangle cantonné de quatre tours construites en carrons, trois de plan carré et la quatrième ronde. Trois de ces tours demeurent ; la plus haute et massive passe pour être le donjon (19 mètres). La faible épaisseur des murs, la taille des ouvertures et la présence de cheminées lui donnent un caractère résidentiel plus que défensif. Cette recherche de confort caractérise les donjons de la région dès la fin du 14^{ème} siècle. L'intérieur de l'enceinte, complètement détruit, a vu se construire l'église paroissiale au 19^{ème} siècle.

Classé au titre des monuments historiques depuis 1905, le château a été restauré à partir de 1999. Il a retrouvé en 2010, des bretèches ainsi qu'une nouvelle toiture à quatre pentes, chevronnée à l'ancienne comme au Moyen Âge, et couverte de tuiles vernissées.

www.patrimoines.ain.fr

LES CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE

MONUMENTS HISTORIQUES INSCRITS

> **Rappel des inscriptions à l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques sur l'ancien périmètre** : à Trévoux, trois maisons du centre-ville et la porte cochère de l'ancien hôtel du Gouverneur (1933), le château de Fétan (1973), la totalité de la maison des Sires de Villars (1991), les façades, les toitures et les peintures du salon du château de Corcelles (1996) ; à Saint-Jean-de-Thurigneux, la motte castrale de Ligneux (1989) ; à Saint-Bernard, le prieuré (1997) ; à Sainte Euphémie l'église Sainte Euphémie (2012).

Église Saint-François d'Assise à Beaugregard

Une église, annexe de l'église de Frans, existait à Beaugregard depuis le 16^{ème} siècle. Une nouvelle église est cependant construite entre 1852 et 1855 par l'architecte Louis Gaspard Dupasquier. Cet architecte lyonnais est également l'architecte de l'église de Fareins et a procédé à la restauration de la nef de l'église de Brou. De style néogothique, l'église présente une nef avec deux chapelles latérales, un chœur à cinq pans le tout voûté d'ogives. L'inscription à l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques porte sur l'ensemble du décor intérieur dont l'auteur est resté anonyme : le décor peint, les vitraux, le chemin de croix, le sol, et le décor du porche.

> **Les inscriptions à l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques sur les huit nouvelles communes** : À Ars-sur-Formans, ancien presbytère du curé d'Ars (1966) ; à Beaugregard décor intérieur de l'église Saint-François d'Assise (1996) ; à Frans, église Saint-Etienne (2008) ; à Savigneux, château de Juis (1984).

PATRIMOINE DU 20^{ÈME} SIÈCLE.

Église Notre-Dame de la Miséricorde à Ars-sur-Formans

À l'architecture des églises de l'après seconde guerre mondiale dans l'Ain, Pierre Pinsard apporte des idées novatrices qui mettent fin définitivement aux traditions architecturales issues du 19^{ème} siècle et aux «ornementations de mauvais goût » selon les dires du pape Pie XII en 1947. Les quatre églises qu'il a construites dans le département de l'Ain (Ségny, Bourg-en-Bresse, Ars-sur-Formans, Oyonnax) ont reçu le label « Patrimoine du 20^{ème} siècle ».

Après avoir étudié à l'école des arts décoratifs à Paris avec de grands artistes comme Raoul Dufy, puis comme illustrateur pour Blaise Cendrars, Pierre Pinsard (1906-1988) réalise son apprentissage pratique dans le cabinet de l'architecte André Lurçat et se rattache au groupe des architectes « modernes ». Agréé comme architecte-reconstructeur en septembre 1948, il poursuit une carrière centrée sur l'architecture religieuse. Hugues

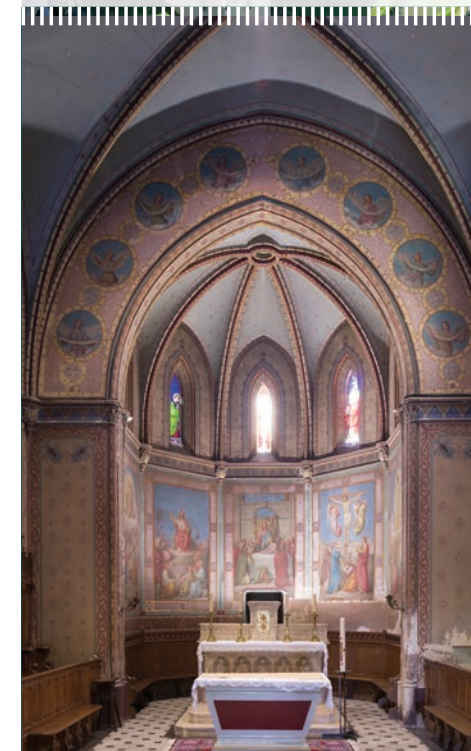
Vollmar, architecte d'origine suisse, est son principal collaborateur de 1960 à 1982. Admirateur de Le Corbusier, Pierre Pinsard lui emprunte la pureté des lignes et la brutalité des matériaux. Il achève de construire avec Pierre Vago la basilique souterraine de Lourdes lorsqu'on lui commande en 1960 celle d'Ars qu'il réalise toujours en collaboration avec Hugues Vollmar. Il rompt totalement avec le parti retenu lors de ses débuts à l'église de Ségny et propose une vaste construction qui devient le modèle de référence des édifices religieux de la seconde moitié du 20^{ème} siècle. Basé sur les principes d'économie et de fonctionnalité, il utilise le béton brut pour présenter des formes épurées. Le mur sud est percé de sept alvéoles abritant des confessionnaux. L'église est couverte par une simple terrasse reposant sur des poutres en béton de plus de 30 mètres de long.

www.patrimoines.ain.fr

Bien que ne donnant lieu à aucune protection, le label « **Architecture contemporaine remarquable** » (ancien label patrimoine du XX^{ème} siècle) est un outil de valorisation de l'architecture contemporaine souvent méconnue. Sur l'ensemble du territoire le seul bâtiment en bénéficiant est l'église Notre Dame de la Miséricorde à Ars-Sur-Formans, réalisée par Pierre Pinsard.



CHÂTEAU DE FLÉCHÈRES - FAREINS



ÉGLISE DÉCOR INTÉRIEUR - BEAUREGARD
Crédit : Philippe Hervouet



APOTHICAIRERIE

LES CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE

Cette labellisation permet de mettre en lumière un ensemble architectural plus large et assez unique comprenant l'église primitive du village, la Basilique réalisée au 19^{ème} siècle par Pierre Bossan, l'architecte de Fourvière et l'église semi-souterraine réalisée par Pinsard dans les années 1960. Elles illustrent l'évolution de l'architecture religieuse qui au fur et à mesure du 20^{ème} siècle va s'orienter vers une conception de bâtiments beaucoup plus intégrés à leur environnement urbain.

L'ensemble architectural d'Ars-sur-Formans comprend également une « **maison des illustres** » : le presbytère du curé d'Ars, conservé en l'état, appartient au diocèse de Belley-Ars. Cette maison où Jean-Marie Vianney habita pendant quarante et un ans comprend une cour intérieure et un jardin. Au rez-de-chaussée se trouvent la cuisine et la salle à manger ; au premier étage, la chambre du Saint-Curé et une pièce présentant une collection d'objets et de vêtements lui ayant appartenu.

4.1.2 > Le patrimoine mobilier et industriel

La majorité du patrimoine mobilier de la Communauté de communes est lié à l'histoire de la souveraineté de Dombes et centralisé à Trévoux. En dehors des objets liturgiques, principalement des communes de Fareins et Ars-sur-Formans, peu d'éléments viennent enrichir cette thématique sur le nouveau périmètre de la Communauté de communes. Pour mémoire

nous rappelons ici les points forts de ce patrimoine dombiste.

Il en est de même pour le patrimoine industriel principalement concentré à Trévoux, qui connut l'apogée du tirage d'or aux 17^{ème} et 18^{ème} siècles puis qui devint capitale mondiale de la fabrication des filières en diamant au 20^{ème} siècle.

LES OBJETS CLASSÉS

La prédelle du retable de Parcieux

L'église de Parcieux conserve un fragment d'un retable datant du 16^{ème} siècle. Le travail de différents chercheurs et conservateurs de musées a permis de la reconstituer son histoire. Il s'agit d'un panneau de bois peint représentant la Cène.

Une histoire complexe

Le panneau de bois peint est en fait l'élément d'un ensemble qui a été dispersé au fil des siècles. Il s'intègre à un retable qui représente le Christ en prière au Mont des Oliviers. Le panneau de Parcieux est la partie basse du retable, on l'appelle la prédelle. L'histoire mouvementée des religions et l'intérêt de certains collectionneurs d'œuvres d'art ont amené à la division puis la dispersion des différents panneaux le composant. Depuis 1997, nous savons que la prédelle de Parcieux fait partie d'un retable dont un panneau se trouve au Metropolitan Museum de New York et les deux autres au Musée du Moyen Âge de Cluny à Paris. Elle a été créée au début du 16^{ème} siècle à Fribourg en Suisse par l'atelier Hans Geiler de Fribourg. Il s'agit d'un maître sculpteur qui

possédait un atelier où plusieurs artisans travaillaient sous ses ordres. Son influence sur la sculpture religieuse au 16^{ème} siècle est très importante.

Ces retables et toutes les sculptures qui ornaient alors les églises permettaient de rendre plus vivantes les cérémonies en reconstituant certaines scènes des Évangiles ou de la vie des saints.

Une œuvre dispersée dans le monde

Cette œuvre aurait été envoyée à Parcieux vers 1834 par Claude Frangin, ancien curé de Lyon. La partie conservée au Metropolitan Museum de New York est un petit relief de Judas. Les deux parties conservées au Musée de Cluny représentent l'une le Christ en prière et l'autre trois apôtres endormis au Mont des Oliviers. L'ensemble est en bois peint de plusieurs couleurs et comprend plusieurs parties couvertes de feuilles d'or. La prédelle de Parcieux représente la Sainte Cène, le Christ est assis à une table entouré de onze apôtres. Un douzième personnage est assis à droite, sans barbe et revêtu d'un chapeau. Il pourrait s'agir de celui qui a passé la commande du retable, Pierre Falck. Cet homme, juriste de profession et très influent à Fribourg, fit un pèlerinage en terre sainte en 1516 et commanda ce retable pour sa chapelle funéraire. Mort dans un naufrage en Méditerranée, il ne fut jamais enterré dans sa chapelle.

www.vpah-auvergne-rhone-alpes.fr



PRÉDELLE DE PARCIEUX APRÈS RESTAURATION

LES CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE

Rappel des objets mobiliers classés sur l'ancien périmètre du Pays d'art et d'histoire : à Trévoux : Christ en croix sculpté du 17^{ème} siècle (classé en 1904) ; peinture murale du Parlement, tableaux du Parlement, de la Mairie, de l'église et de l'hôpital, pots à pharmacie de l'apothicairerie (1920). À Parcieux : le relief ou élément de retable figurant la Cène, daté de 1518 (classé en 1984).

Entre 1991 et 2000, de nombreux objets du culte, ciboires, reliquaires, ostensoirs, mais aussi, les chasubles, statues, tableaux à Civrieux, Parcieux, Misérieux, Saint-Bernard, Sainte-Euphémie et Trévoux vont être protégés à la demande des communes. Ces objets sont inscrits soit à l'Inventaire des objets mobiliers classés, soit au Répertoire Départemental.

Cet inventaire s'est poursuivi jusqu'en 2016 sur l'ensemble du département de l'Ain et de nombreux **objets liturgiques des nouvelles communes de la Communauté de communes dont Ars-sur-Formans et Fareins bénéficient d'une protection ou sont inscrites au répertoire départemental.**

LE PATRIMOINE ÉCRIT

Pourquoi un fonds patrimonial à Trévoux ?

Trévoux, capitale de la Principauté de Dombes se voit attribué en 1603 le privilège d'établir une imprimerie. Afin que la censure puisse s'exercer sur les publications, le Roi autorise un imprimeur désigné à publier les écrits validés. En l'occurrence, Trévoux a pour intérêt principal d'être installé au cœur du Royaume de France mais en dehors de ce dernier.

Active réellement à partir de la fin 17^{ème} siècle grâce à l'intérêt d'Anne-Marie-Louise d'Orléans et surtout grâce au duc du Maine, l'imprimerie fut un diffuseur important pour la vie intellectuelle des Lumières. La Compagnie de Trévoux publia notamment les premières éditions de ce qui est resté dans le langage courant comme Le Dictionnaire de Trévoux (1704-1771). En contre point au projet de l'Encyclopédie de Diderot et D'Alembert, cette publication fut majeure pour la diffusion du savoir et de la pensée de l'époque. Tout comme l'ont été Les Mémoires, journal de nouveautés.

Le fonds présenté possède ces publications mais aussi le dictionnaire de Bayle, de nombreuses publications sur la vie quotidienne, sur la Saône quelques périodiques et autres ouvrages du 17^{ème} au début du 20^{ème} siècle.

Depuis trois ans le fonds continue de s'accroître par exemple avec l'Encyclopédie de Diderot et D'Alembert, le « Nouveau traité de la thériaque » par Christophe de Jussieu Maître Apothicaire en la Ville de Lyon, Étienne Ganeau 1708 ou « l'Arrêt du conseil d'état qui confirme les différents règlements rendus sur la fabrication des cartes à jouer et qui fixe les villes dans lesquelles la fabrication en est permise » de 1776. D'autres ouvrages viennent également compléter l'histoire du territoire de la Dombes Saône Vallée.



COLLECTIONS PATRIMONIALES MÉDIATHÈQUE - TRÉVOUX

4 LES CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE

LES MONNAIES ET L'ORFÈVRE DE TRÉVOUX

> Les monnaies de Dombes

Jean de Bourbon, Prince de Dombes établit, pour le pays de Dombes, un droit de frapper monnaie, privilège plaçant le duc sur un pied d'égalité avec le roi ; Trévoux est choisi comme siège de la fabrication. Le premier atelier monétaire est ouvert en 1414. Les espèces émises, écus d'or, blancs et deniers, copient en tous points la monnaie française. Pendant le règne de la Grande Mademoiselle, la monnaie de Trévoux, produite en grande quantité, est si prisée qu'elle est imitée jusqu'en Italie. La fabrication cesse en 1675.

Une première collection concerne 139 monnaies et jetons, conservés dans un médailler à l'hôpital Montpensier. Les monnaies les plus anciennes sont frappées, l'une au nom de Jean II de Bourbon (1427-1488), les autres au nom de son frère Pierre II (1438-1503).

La ville de Trévoux fait l'acquisition régulière de monnaies de Dombes, depuis plus de vingt ans, sur les conseils de spécialistes. Aujourd'hui, cette deuxième collection se compose de plus de quarante jetons, monnaies et médailles, achetés à l'unité et d'un lot de quatre-vingt monnaies.

> L'orfèvrerie de Trévoux

Près d'une trentaine d'orfèvres trévoltiens ont réalisé une vaisselle de qualité au cours du 18^{ème} siècle, parmi lesquels, Antoine

Eustache, Jean Raussin, Jacques Deberc et la dynastie Bouvier qui fournit, à elle seule, six orfèvres à Trévoux.

Chaque ouvrage est marqué de trois poinçons : celui du maître, celui du Prince et celui de la ville, marqué à ses armes d'une tour surmontée de trois fleurs de lys.

La ville de Trévoux, conseillée par des spécialistes, constitue, depuis plusieurs années, une collection de pièces d'orfèvrerie trévoltienne. À ce jour, plus de vingt ouvrages, réalisés par les orfèvres Raussin, Bouvier, Deberc et Eustache, sont rassemblés.

LE PATRIMOINE INDUSTRIEL

La corporation des affineurs et tireurs d'or apparaît dans la deuxième moitié du 16^{ème} siècle, à Trévoux, alors que la réglementation royale se durcit en interdisant les affinages privés. Les ateliers d'affinage et de tirage des métaux précieux sont assez bien répartis dans la vieille ville, sans qu'il y ait de rue qui se soit spécialisée dans cette activité. La qualité du travail va faire la renommée de Trévoux.

La fabrication du trait d'argent commence par l'affinage qui est l'art de purifier les métaux et de les amener au degré de fin déterminé par la loi ; celle-ci est représentée à Trévoux par l'Hôtel des Monnaies. Puis le lingot obtenu est battu à chaud pour le transformer en barre.

Chaque barre, aussi ronde que possible et effilée à une extrémité est introduite dans

un trou de filière plus large d'un côté que de l'autre. Elle est alors saisie et tirée par une tenaille dentée fixée à un câble. Celui-ci s'enroule autour d'un cabestan ou argue mû par plusieurs ouvriers. Cette opération est renouvelée autant de fois que nécessaire pour atteindre le diamètre d'un demi-centimètre. La gavette obtenue va subir d'autres manipulations pour être portée à son dernier point de finesse. Le lingot d'or n'est pas étiré, ce qu'on nomme fil d'or est en réalité un trait d'argent recouvert d'une feuille d'or.

L'apogée de la production est atteinte en 1720, grâce à une forte demande lyonnaise. Mais quand la Dombes devient française en 1762, les argues privées sont supprimées, marquant un coup d'arrêt à cette activité. Quatre ans plus tard, une argue royale est installée à Trévoux où elle fonctionnera jusqu'en 1781 ; rétablie en 1798, elle sera définitivement supprimée en 1864.

Le savoir-faire trévoltien dans l'industrie des métaux sera par la suite mis à profit pour développer une spécialité : la fabrication des **filieres**. La filière est l'outil qui sert à fabriquer du fil métallique par étirage à travers un orifice de forme conique pratiqué dans un matériau très dur.

Tout l'art de la fabrication d'une filière consiste à percer un trou conique, en plusieurs étapes (aplatissage, point de



MONNAIE DE DOMBES



ORFÈVRE

LES CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE

centre, perçage, contre-perçage, polissage) puis de sertir le matériau percé dans une monture en laiton ou en acier. Il fallut trouver un matériau qui ne s'use pas trop vite dans l'opération de tréfilage. Vers 1865, on parviendra à percer le diamant, le plus dur de tous les matériaux, et le trévoltien Antoine Millan sera un des premiers à utiliser ce nouveau matériau. A Trévoux, l'installation des ateliers crée un quartier nouveau, à l'ouest du noyau de la ville.

L'industrie de **la filière en diamant** trévoltienne prend un essor extraordinaire lorsqu'il fallut produire des filaments de tungstène pour les ampoules électriques. Elle va employer, directement ou indirectement une grande partie de la population jusqu'à la deuxième guerre mondiale. La difficulté d'approvisionnement en filières que connaîtront les pays étrangers à ce moment, conduiront ceux-ci à les fabriquer eux-mêmes, mettant un terme à la prééminence de Trévoux sur cette industrie.

L'ensemble des collections, liées aux savoir faire des métaux est aujourd'hui valorisé par la commune de Trévoux dans l'exposition permanente de l'Hôtel Pierre et Anne de Bourbon ouvert en mai 2017.

4.1.3 > Le patrimoine naturel

Par son prolongement sur les bords de Saône et le plateau de Dombes, la nouvelle Communauté de communes enrichit son patrimoine naturel de nouveaux sites remarquables reconnus en tant que sites classés ou Zones Natura 2000.

LES SITES CLASSÉS

Le site classé du Val de Saône

Il comprend les communes de Saint-Georges de Reneins, Belleville, Taponas, Genouilleux, Guereins, Montmerle-sur-Saône, Lurcy, Messimy-sur-saône et Fareins. Ce site, portant sur 14 km de rivière entre Villefranche et Belleville, est un archétype des paysages traditionnels de la Saône et de ses rives. Il allie la perception du cours d'eau et des images champêtres rappelant les tableaux de Corot ou de Ravier. La rive droite du site est principalement occupée par des prairies humides inondables, fauchées ou pâturées par des vaches blanches et parfois des chevaux. Les arrières plans des monts du Beaujolais sont omniprésents dans les vues vers l'ouest. Le chemin de halage de la rive gauche, les quais et perrés de PortRivière - ancien port de pêche -, les quais de Montmerle qui plongent doucement vers la rivière témoignent du temps où berges, chalands, diligences d'eau et autres barques se pressaient pour transporter, charger et décharger voyageurs et marchandises du Beaujolais ou de la Dombes. Les fermes isolées, les routes et les chemins s'établissent souvent sur des

«terrés», digues ou «levées» de terre qui les mettent à l'abri des crues les plus courantes. Toujours en activité, un système de digues équipées de pelles ou «empellages» permet de réguler encore les fluctuations du niveau des crues et décrues pour gérer l'inondation des plaines.

La Grange du Diable, imposante bâtisse en pisé, et la maison du Passeur, se répondent de chaque côté d'un ancien gué à Fareins. La fine silhouette du pont suspendu de Montmerle (1835) marque l'un des deux passages existants aujourd'hui entre les deux rives du site. La visite des lieux en bateau révèle une image étonnamment naturelle et boisée des rives, d'importance européenne pour leur richesse écologique. Elles offrent, à l'interface de l'eau et de la terre, un mélange exceptionnel de zones humides, de bocage, d'îles et de bras de mort. De nombreuses espèces végétales et animales, remarquables ou protégées, y trouvent refuge. Sur sa colline à Montmerle, la tour en brique des Minîmes propose des vues d'ensemble sur les méandres de la Saône. L'étendue paisible de ses eaux, son immobilité apparente lui confèrent une majesté imperturbable. Mais le plus spectaculaire, c'est quand elle envahit la plaine, effaçant les limites, créant un autre paysage où tous les éléments flottent en suspension sur l'immensité des eaux.

www.rdbrmc-travaux.com/spge/site_v2/sites_classes



4 LES CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE



SITE CLASSÉ - FAREINS

> **Rappel des sites inscrits** au titre de monument naturel et site à caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque : le quartier ancien de la ville de Trévoux (1935) et place de la Terrasse avec son kiosque à musique daté de 1911 (1936).

> **Sites classés des nouvelles communes :** à Fareins deux sites classés se côtoient, celui du Val de Saône (2005) et celui du château de Fléchères (1982). À Rancé, c'est le site du bloc erratique qui forme le site classé dit de la pierre brune (1927).



PIERRE BRUNE DE RANCÉ

Bloc erratique dit “La pierre brune” de Rancé

Brune, la pierre de Rancé ne l'est pas vraiment. Plutôt un gris noir, couleur caractéristique d'un granite porphyroïde, c'est à dire un granite à mica noir et grands cristaux de feldspath blanc. Entouré de quelques chênes, l'énorme bloc rocheux émerge en plein milieu d'un champ planté en céréales, appelé le Champ de la Pierre Brune, au Sud du village de Rancé, en rive gauche du ruisseau du Morbier, entre les routes départementales 88 et 6.

Nous sommes sur le plateau de la Dombes qui domine Trévoux, dans une zone géologique où le granite est totalement incongru. Ce bloc erratique, c'est à dire un bloc « voyageur », est en partie enfoui dans le sol : comme un iceberg immergé dans l'océan, sa partie visible cache une partie souterraine. De forme arrondie, long de 8 mètres et haut de 3, le rocher aurait un volume estimé de 100 m³. Localisé à l'extrême limite Ouest de l'ancien glacier du Rhône, glacier qui recouvrait au quaternaire

toutes les Alpes jusqu'à Lyon et donc l'actuel plateau de la Dombes, il a été transporté puis déposé là il y a entre 240 et 380 millions d'années lors de la glaciation du Riss. Déjà remarqué au 19^{ème} siècle par les géologues, il fait l'objet de plusieurs descriptions dans des publications savantes de l'époque. Ils notent déjà que la face Est de la Pierre Brune semble avoir été exploitée en tant que carrière, pour fournir des matériaux de construction aux fermes voisines. Type d'intérêt Pittoresque et géologique.

www.rdbrmc-travaux.com/spge/site_v2/sites_classes

LES CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE

LES ZONES NATURELLES

Le caractère exemplaire et fragile de certains milieux naturels a engendré le classement de plusieurs sites sur le territoire : ces zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique ou ZNIEFF correspondent à des secteurs de superficie limitée caractérisés par leur intérêt biologique remarquable.

> ZNIEFF de type 1 des anciennes communes :

les îles de la Pradelle et du Roquet, localisées au droit des communes de Saint-Bernard et Trévoux qui regroupent des ripisylves intéressantes parce que peu dégradées du fait de la très faible fréquentation.

l'île Beyne, localisée au droit de la commune de Parcieux, qui présente une ripisylve favorable pour l'avifaune à proximité de l'agglomération lyonnaise.

> ZNIEFF de type 2 des anciennes communes :

Saint-Bernard, Trévoux, Reyrieux et Parcieux, Massieux communes riveraines de la Saône, sont incluses dans le grand ensemble de prairies inondables, constituant une zone naturelle, du plus grand intérêt pour l'avifaune et la flore, entre Tournus et Neuville-sur-Saône.

Les nouvelles communes sont également concernées par les ZNIEFF :

> Pour la Saône : Beauregard et Fareins.

> Pour la Dombes : Ambérieux-en-Dombes, Rancé, Savigneux et Villeneuve.

> **Le programme Natura 2000** est un réseau de sites naturels européens protégés pour le caractère exceptionnel de leur faune et de leur flore, avec des objectifs de conservation et de gestion.

Une protection réglementaire classe dans le réseau Natura 2000 les plaines humides du val de Saône et le plateau de Dombes. Cet ensemble de mesures est pris en compte dans les politiques du territoire, afin de préserver un cadre de vie privilégié. Les projets, touchant aux bords de Saône ou aux étangs, s'inscrivent dans le respect des règles définies par cette mesure.

Les nouvelles communes d'Ambérieux-en-Dombes, Villeneuve et Savigneux,

en plus de celles de Civrieux et Saint-Jean-de-Thurigneux sont particulièrement concernées par les zones Natura 2000 au titre des étangs de la Dombes.

> Par ailleurs les études réalisées sur le **domaine de Cibeins** à la demande de la Communauté de communes ont démontré

l'intérêt du site pour la variété d'espèces de chauves-souris (chiroptères) répertoriées. En effet la variété des milieux en présence sur une surface territoriale relativement réduite (parc arboré avec grands arbres séculaires, vallon boisé avec des allées forestières et le Formans, étangs, prairies et lisières forestières servant de terrain de chasses, divers gîtes potentiels par la présence de bâtiments) est particulièrement favorable à leur développement.

Trente-cinq espèces d'oiseaux ont également été identifiées dont vingt-trois avec un statut de protection nationale Oiseaux remarquables (chouettes hulottes, pics, hérons bihoreau, etc...).

ÉTANG CIVRIEUX
Crédit : Philippe Hervouet



4 LES CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE

4.2 DES THÉMATIQUES ENRICHIES PAR L'APPORT DES NOUVELLES COMMUNES

4.2.1 > Les témoignages de la souveraineté de Dombes dans l'ancien et le futur périmètre du Pays d'art et d'histoire

Les éléments phares du Pays d'art et d'histoire sont concentrés à Trévoux et témoignent de l'histoire de la Dombes devenue principauté au 18^{ème} siècle. En effet la capitale du territoire se dote petit à petit de tous les organes d'un petit état souverain : hôpital, cour des monnaies, Parlement, imprimerie sans oublier le château fort construit dès 1300 par les seigneurs de Thoire et Villars.

La salle d'audience du parlement de Dombes à Trévoux

Peu de villes en France sont dotées d'un Parlement. Et encore moins de villes de la taille de Trévoux. Le Parlement de Dombes témoigne du passé singulier de la Dombes, petit territoire doté jusqu'en 1762 de tous les attributs d'un véritable État. Il est le symbole de l'indépendance et des privilèges de la souveraineté.

La création du Parlement de Dombes

En 1523, François 1^{er}, roi de France, confisque la Dombes aux ducs de Bourbon. Cependant, il ne la rattache pas à la France et institue un « Conseil » qui siège à Lyon pour l'administrer. François II rend ces terres aux Bourbon en 1560 qui l'érigent en petit État, d'abord « Pays », puis « Souveraineté » et enfin « Principauté » de Dombes. Le Conseil, institué par François 1^{er}, devient alors Parlement de Dombes ; il est transféré à Trévoux en 1696 sur ordonnance du Duc du Maine, Prince de Dombes.

Une architecture sobre

Les travaux ont lieu de 1697 à 1703. Le Parlement est un bâtiment rectangulaire en « pierre dorée » à l'architecture sobre caractéristique de la région lyonnaise. Seule la porte d'entrée, encadrée par deux pilastres et une frise à l'antique, présente un caractère plus monumental. La construction du Parlement prend place en dehors des murs de la ville qui datent de l'époque médiévale et marque une extension de la ville vers l'est. Plusieurs hôtels particuliers sont construits dans ce quartier car le Duc de Maine avait institué que les parlementaires résident à Trévoux.

Un décor intérieur exubérant

Le décor du Parlement est confié au peintre décorateur Pierre-Paul Sevin. Le décor de la salle d'audience est axé sur l'idée centrale de Justice. Le programme iconographique fait appel au registre de la justice divine (les Tables de la Loi, les dix commandements donnés par Dieu à Moïse...) qui permet de maintenir la paix. L'ensemble des peintures des murs et du plafond de la salle d'audience est classé Monument Historique depuis 1920. Aujourd'hui propriété du département de l'Ain, le Parlement est le siège du tribunal d'instance et abrite, à l'étage, les services fiscaux. Sa salle d'audience a conservé son aspect d'origine.

www.vpah-auvergne-rhone-alpes.fr



DÉTAIL DU PLAFOND DU PARLEMENT DE DOMBES - TRÉVOUX
Crédit : J. Alves

PARLEMENT DE DOMBES - TRÉVOUX
Crédit : Philippe Hervouet



LES CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE

Le château de Trévoux

Le château de Trévoux, caractéristique des châteaux forts du 14^e siècle, se distingue par l'esthétique de sa tour. De forme octogonale, sa bichromie de pierre blanche et de pierres dorées est proche des fortifications de Constantinople que les seigneurs ont vu en croisades.

Un château militaire

Le château est édifié vers 1300 par les Sires de Thoire et Villars. Il s'agit de surveiller le port et le péage sur la Saône. Un rempart en brique et en pierre entoure alors la ville et quatre portes y sont aménagées : la porte de Lyon, la porte de la Saône, la porte de Saint Bernard et la porte de Villars. La vocation militaire du château est affirmée par le donjon monumental destiné à impressionner l'ennemi. Sa construction en pierre de taille, ses murs hauts et très épais, ses chemins de ronde et une seule porte d'accès à l'étage le rendent difficile d'accès. Dès le milieu du 14^e siècle, le système défensif est renforcé par deux nouvelles tours. La tour maîtresse octogonale qui mesure aujourd'hui 16 mètres a été amputée de deux étages à la Révolution ; elle mesurait à l'origine 28 mètres. Elle est le symbole de la puissance des seigneurs de Trévoux.

Un château centre politique

Le château de Trévoux devient le centre visible de la châtellenie, centre administratif et relais de l'autorité seigneuriale. Par sa tour forteresse, il affirme son existence en marge de l'Empire, face au royaume de France de l'autre côté de la Saône. Il démontre la puissance des seigneurs ayant participé aux croisades.

Un château résidentiel

Lieu de résidence des seigneurs de Villars, le château de Trévoux en a conservé quelques traces. Un escalier intérieur desservait les étages, dotés d'une cheminée et de fenêtres. Un corps de logis spacieux et une petite tour servant de latrines attestent d'un certain confort. Destiné à héberger le seigneur de Trévoux, il servait aussi de lieu de vie aux officiers chargés d'administrer le territoire.

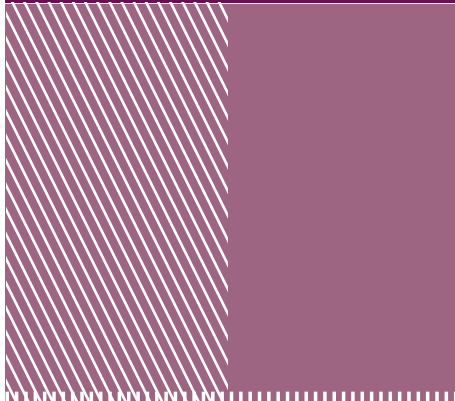
Aujourd'hui, le château appartient au département de l'Ain. Il a été classé Monument historique en 1913 et est régulièrement ouvert à la visite.

www.vpah-auvergne-rhone-alpes.fr

Au-delà de ces témoins majeurs, l'histoire de la souveraineté et de ses origines nous est contée dans les châtellenies qui la constituent. Celles de Beauregard, Villeneuve et Ambérieux ne sont pas les moindres d'entre elles. Grâce à l'inventaire réalisé sur le canton de Trévoux et dont Beauregard fait partie nous en savons un peu plus sur cette châtellenie.

L'histoire du village de Beauregard est liée à celle du château fort qui le domine. Ce village n'apparaît qu'au 13^{ème} siècle, époque où il se peuple et s'étend. La bourgade s'entoure de fortifications en brique pour se protéger des luttes répétées entre les seigneurs de Beaujeu et les ducs de Savoie. En 1401, cette seigneurie revient à la famille de Bourbon puis en 1465, Jean II fait réparer le château pour mieux se protéger des attaques savoyardes. Pierre II en fait le siège de la Justice de Dombes de 1484 à 1502. Le village, annexe de la paroisse de Frans, devient paroisse en 1514, puis en 1563 Beauregard est pillée et mise à sac par les huguenots, sous la conduite de leur chef M. de Soubise. En 1572, la seigneurie de Beauregard est rattachée à la souveraineté de Dombes et le Duc du Maine y installe une fabrique de glaces, succursale de Saint-Gobain qui fonctionnera de 1699 à 1735.

À l'intérieur de la châtellenie de Beauregard, existaient plusieurs seigneuries. Parmi elles, la seigneurie de Frans possédée par des



CHÂTEAU TRÉVOUX
Crédit : studio fly



CHÂTEAU BOUCHET - BEAUREGARD

4 LES CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE

nobles qui en portaient le nom. Les plus anciens membres connus furent Auger et Pierre de Frans vivants en 1097 (cette famille s'éteignit avec Hugues en 1324). À l'époque féodale, ce fut une seigneurie en toute justice avec un château fort (poype) dont il ne reste aucune trace. En 1325, Étienne de Gletteins vendit, à Guichard de Beaujeu, moyennant 600 livres, la poype de Frens dont il venait d'hériter. Selon Louis Aubret, la poype devait se situer sur le lieu-dit Les Bâties de Frens, car il y avait une poype et un château dans cet endroit avec des prés contigus, des vignes, des jonchées, un moulin disparu et le bief de Frens joignant le chemin par lequel on va de l'église au port. C'est le long de ce chemin et à proximité du ruisseau du Marmont que se fixe l'essentiel de la population, et ceci jusqu'à la fin du 19^{ème} siècle.

Plus à l'intérieur des terres, **la châtellenie de Villeneuve** fut rachetée en 1327 à Guillaume de Sennecé rejoignant ainsi la tutelle de Beaujeu.

En 1402, Louis de Bourbon ayant succédé au dernier des Beaujeu acheta à Humbert de Villars une partie de ses biens, dont la châtellenie d'Ambérieux comprenant Savigneux. L'ensemble de ces territoires subit les conflits qui opposaient les Beaujeu à la Savoie. Le château d'Ambérieux fut pris d'assaut et brûlé en 1408 par les troupes savoyardes de Viry. Il fut repris au nom du duc de Bourbon mais des maisons furent

incendiées. Les Bourbon furent obligés de s'opposer aux prétentions de la Savoie sur certains de ses fiefs, en particulier à Juys (Savigneux).

À Villeneuve, la maison forte de Villon appartint au président du parlement de Dombes : Jean de Godon.

La Maison forte de Villon

L'origine de la construction de la maison forte de Villon à Villeneuve remonte probablement au 14^{ème} siècle. Elle n'est pas à proprement parler un château, mais comporte toutes les caractéristiques d'une bâtisse défensive sur plan quadrangulaire. C'est ainsi que le chemin de ronde est marqué sur toutes les façades par un encorbellement classique en corbeaux. Au cours de son histoire, passant de propriétaires en propriétaires au gré d'alliances et de ventes, elle est à la fois forteresse et maison de plaisance. Elle appartient notamment au chevalier Jean de Godon, alors président du Parlement de Dombes à Trévoux. En 1703, sa terre est érigée en comté et elle prend le nom de « château de Sève », du nom de son propriétaire Gabriel de Sève.

Elevée sur une butte artificielle entourée de douves, la maison forte est bâtie en carrons épais et résistants. Avec ses meurtrières et son chemin de ronde crénelé, elle est capable de résister à de petits assauts. Les seigneurs successifs ne résidant pas à Villon, elle n'est que le siège d'un important

domaine agricole : c'est ce qui la sauvera de toute démolition ou transformation. Elle subit peu de transformations depuis son origine, hormis au 16^{ème} siècle où son corps de logis est remanié pour en faire une résidence plus confortable, avec notamment le percement de fenêtres à meneaux en pierre dorée du Beaujolais. Une fenêtre trilobée éclaire la chapelle intérieure dotée de décors peints. Au 17^{ème} siècle, on construit un châtelet d'entrée pourvu d'un pont levis dont subsistent les rainures et l'axe de manœuvre des flèches.

La maison forte de Villon, inscrite au titre des monuments historiques depuis 1990, a été restaurée dans les années 2000 après son acquisition par la famille de Virieu, ses nouveaux propriétaires depuis 1985. Elle a conservé ses grandes salles aux cheminées monumentales en pierre, ainsi que ses plafonds à la française datant du 17^{ème} siècle.

www.patrimoines.ain.fr

En 1725, pour des besoins financiers, Louis Auguste de Bourbon, duc du Maine, aliène des droits de justice à des seigneurs locaux. C'est ainsi que les justices de Savigneux et de Fareins passent aux seigneurs de Fontblein et de Fléchères et celles d'Ambérieux et de Villeneuve aux seigneurs du Breuil à Monthieux et à la famille Vincent de Panette.



MAISON FORTE DE VILLON
Crédit : Philippe Hervouet

LES CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE

4.2.2 > L'eau et les hommes

L'eau a façonné la vie et les paysages des habitants de Dombes Saône Vallée, cette thématique liée à la Saône ou aux étangs de Dombes est largement enrichie par les nouvelles communes.

RAPPEL DES TÉMOIGNAGES DU LIEN ENTRE L'EAU ET LES HOMMES SUR L'ANCIENNE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :

Patrimoine naturel et paysager (val de Saône et Dombes)

- > La diversité des paysages et le contraste entre la plaine alluviale, la côtière et le plateau de Dombes,
- > La faune et la flore caractéristiques des étangs et des bords de Saône,
- > Les politiques de protection du patrimoine naturel (Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique, zones Natura 2000...), expliquées dans une perspective de développement durable,
- > L'enjeu paysager du Val de Saône aujourd'hui pour un cadre de vie préservé,
- > Les parcs et jardins, notamment ceux conçus par le jardinier François Treyve et les réalisations contemporaines (jardins du château de St-Bernard),
- > Les jardins ouvriers créés dans les années 1950 par les habitants de Trévoux, situés sur la rive opposée de la Saône sur la commune de Quincieux (département du Rhône), appelés par les Trévoltiens « les colonies », à resituer dans le contexte économique

et social du développement de la ville de Trévoux.

Patrimoine et savoir-faire

> Les aménagements et la vie économique liés à la Saône, d'hier et d'aujourd'hui : barrage à aiguilles de Port Bernalin, perrés, écluses, ponts et passerelles, ports, gués ; les différentes pêches, la navigation, l'activité fluviale...

> Le patrimoine et les métiers liés aux rivières (moulins, biefs, lavoirs...) ou aux étangs de la Dombes : pêche, gestion des étangs (assec, évolage, pêche...) une activité humaine pluricentenaire ;

> Les matériaux et les techniques de construction locale, qui varient en fonction de la proximité de la Saône : sur le plateau, pisé (terre argileuse et paille), carrons (briques cuites) et galets disposés en arêtes de poissons pour les soubassements des habitations ; en bordure de fleuve, pierre de provenance régionale (carrières du Lyonnais et du Beaujolais) afin de résister aux inondations ; illustration de ces différentes techniques sur le territoire de la Saône Vallée : fermes, granges, pigeonniers et fours à pain...

L'eau en Saône Vallée : une richesse et un danger

> L'évolution de l'occupation humaine le long de la Saône et de ses affluents, selon les périodes de calme ou d'agitation. Celle

de Trévoux, directement liée au méandre de la Saône, et l'exemple de Reyrieux dont l'habitat s'établit dans la plaine ou sur la côtière au cours du temps ;

> La Saône dans tous ses états : frontière ou couloir de migration, axe d'échanges, force dévastatrice lors des crues...

> L'établissement des fiefs et des paroisses au Moyen Âge,

> Les étangs, sources de revenus sur des terres peu rentables,

> Les sources et installations thermales de Reyrieux.

Le site de Fareins sur la Saône est à un point de rencontre de deux axes majeurs de passage :

l'axe nord-sud qui suit la rivière et permet de relier Lyon à Chalon-sur-Saône d'une part et l'axe est-ouest, d'autre part, qui permettait de descendre du plateau de Dombes en direction du gué de Grelonges, petite île aujourd'hui disparue qui se trouvait à proximité du château de Fléchères, au point le plus aisément franchissable du fleuve, reliant ensuite le Beaujolais. Ce gué mentionné dans de nombreux textes médiévaux reste mal connu aujourd'hui. Sa renommée est due aux fouilles réalisées sous l'ordre de Napoléon III en 1862 démontrant la présence d'une grande activité humaine aux âges du fer et du bronze. Un prieuré, dont la fondation est attribuée à Guichard III, aurait été construit sur cette île au 12^{ème}



LA GRANGE AU DIABLE - FAREINS
Crédit : René Boncompain

4 LES CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE



ÉTANG
Crédit : Philippe Hervouet

siècle. Mais la fragilité du site, construit sur des amoncellements d'alluvions a amené les moniales à déménager à Salle en Beaujolais en 1300 sur décision de l'abbé de Cluny. Il subsiste une maison du passeur sans doute construite sur le point culminant de l'île aujourd'hui disparue. Selon le préinventaire, au 18^{ème} siècle, cette maison servait d'habitation au pêcheur de Grelonges qui alimentait en poisson le château de Fléchères. Le supplément de poisson était dirigé vers le marché de Lyon et l'acheminement se faisait au moyen de « bêtes », barques aménagées pour le transport du poisson vivant, ces barques étaient ensuite remorquées par des péniches à chevaux. Ce pêcheur faisait également office de passeur pour traverser la Saône.

La commune de Beauregard sur les rives de la Saône participe aussi pleinement à l'histoire de cette rivière. En effet, la vie du bourg, blotti au pied de son château, se déplace peu à peu vers la Saône. Dès le 15^{ème} siècle, un port actif aujourd'hui disparu, y est mentionné ainsi qu'un péage au 16^{ème} siècle. Le long de ces voies de communication s'organisent quatre foires annuelles et s'implantent des tuileries, des fours à chaux, des halles (mentionnées en 1794). Pendant le 19^{ème} siècle, le village va connaître plusieurs transformations : construction du pont suspendu en 1831, inondations de la Saône en 1840 qui détruisent la partie basse du village,

dont six maisons en pisé. Celles-ci seront rebâties avec des matériaux plus solides : galets, briques ou moellons de calcaire pour les deux premiers niveaux, en témoignent certaines bâtisses portant la date 1841 et 1842.

Les communes de Villeneuve, Savigneux et Ambérieux-en-Dombes appartiennent à la frange occidentale de la Dombes des étangs (environ neuf étangs à Savigneux, une vingtaine à Ambérieux et une quinzaine à Villeneuve). D'après le pré inventaire, l'un d'entre eux, à Ambérieux-en-Dombes au lieu dit Chavagneux, pourrait dater de 1327. Ces étangs témoignent de l'histoire des hommes et des paysages qu'ils ont façonnés depuis des siècles et constituent aujourd'hui un patrimoine naturel remarquable pour la biodiversité qu'ils abritent.

Les étangs de Dombes

Façonnés par l'homme il y a plusieurs siècles, les étangs de Dombes prennent place dans un système qui associe pisciculture et agriculture de façon très originale. Aujourd'hui, ils constituent une zone humide remarquable par la diversité des espèces ornithologiques qu'ils accueillent.

Pêche et culture

Le relief très peu marqué du plateau de Dombes, issu des invasions glaciaires il y a 250 000 ans, se caractérise par des sols très imperméables ayant favorisé la création de marais. Ceux-ci ont ensuite été aménagés

par l'homme afin de constituer des chaînes d'étangs reliés entre eux par des fossés. Les étangs sont exploités pour la chasse et la pisciculture lorsqu'ils sont en eau, c'est la période d'évolage. Certains sont vidés pour être pêchés, c'est la période d'assec où l'on profite des terres de l'étang pour cultiver des céréales principalement du maïs.

La Dombes aux 1000 étangs

Beaucoup d'espèces animales s'installent en Dombes car elles trouvent de la nourriture, un habitat et des conditions de vie adaptées. L'ensemble forme ce que l'on appelle un écosystème où l'Homme joue un grand rôle.

Les étangs du plateau de Dombes ont été créés au Moyen Âge, vraisemblablement au 13^{ème} siècle, pour assainir les marais et constituer des réserves de poissons. Très nombreux avant la Révolution, leur nombre a fortement diminué au cours du 19^{ème} siècle. Aujourd'hui on trouve environ 1 000 étangs qui permettent d'assurer 1/5e de la production française de carpes et de brochets.

La Dombes constitue un enjeu majeur pour la préservation de la biodiversité, elle fait l'objet d'une protection en tant qu'espace naturel dans le cadre du programme Natura 2000.

www.vpah-auvergne-rhone-alpes.fr

LES CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE

4.2.3 > À l'ombre et à la lumière de Lyon

Une thématique transversale émerge de l'identité locale, celle d'un territoire à l'ombre et à la lumière de Lyon présent aussi bien dans l'ancienne Communauté de communes que dans la nouvelle.

DE NOMBREUSES ILLUSTRATIONS SONT PRÉSENTES DANS L'ANCIENNE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :

> **Aspects politiques** : implantations de l'Église de Lyon sur le territoire, hommages rendus par les Seigneurs de Villars aux archevêques lyonnais ; château fort de Trévoux construit pour marquer la puissance du seigneur face aux Comtes de Lyon établis à Anse ; appartenance de certaines communes au Franc-Lyonnais qui incluait des paroisses de Lyon ;

> **Aspects économiques** : grenier de Lyon dans l'Antiquité ; ports en lien avec l'activité économique de Lyon (péages) ; détournement ou concurrence des industries du métal précieux lyonnaises pendant la souveraineté indépendante de Dombes, engendrant un trafic clandestin avec Lyon ; orfèvrerie de Trévoux et orfèvrerie de Lyon ; élevage du ver à soie (allées de mûriers) pour alimenter l'industrie textile lyonnaise ;

> **Indépendance du territoire** : volonté de marquer une autonomie par rapport à Lyon, au 18^{ème} siècle : transfert du Parlement de Lyon à Trévoux, obligation de résidence des parlementaires à Trévoux ; installation de libraires Parisiens ;

> **Transports** : Lyon - Chalon via Trévoux par bateaux à vapeur, puis en train, puis en car ; projet actuel d'une liaison Lyon-Trévoux en tram-train ;

> **Éducation** : création du lycée agricole de Cibeins, à Misérieux, sous l'impulsion d'Édouard Herriot en 1920 (cette ferme modèle appartenant à la Ville de Lyon appliquait au monde agricole les méthodes industrielles et approvisionnait en lait les crèches et hôpitaux lyonnais) ;

> **Architecture** : architecture Renaissance à Trévoux, fortement inspirée de celle de Lyon ; maisons de plaisance appartenant aux Lyonnais sur les bords de Saône ;

> **Art** : peintres lyonnais du 17^{ème} siècle en villégiature dans le val de Saône pour l'apprentissage de la peinture de paysage ;

> **Évolution urbaine** à Trévoux et dans les autres communes de la CCSV du fait du desserrement de l'agglomération lyonnaise ;

> **Aujourd'hui, liens forts avec Lyon** : de nombreux habitants du territoire viennent de Lyon ; l'agglomération lyonnaise est à la fois le lieu des grands équipements, un bassin de clientèle pour les activités de loisirs au bord de Saône et le tourisme fluvial et le pourvoyeur de travail pour de nombreux actifs ;

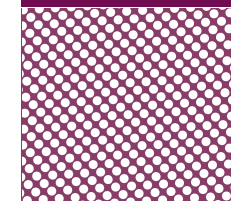
> **Politique pour conserver l'identité du territoire** vis-à-vis de Lyon afin de ne pas transformer le territoire en une simple banlieue résidentielle.

LE LIEN ENTRE LE TERRITOIRE ET LYON EST ÉGALEMENT VISIBLE DANS LES NOUVELLES COMMUNES :

> **D'un point de vue historique et politique** on constate l'implantation forte de l'Église de Lyon y compris sur les nouvelles communes de la Communauté de communes. Des disputes s'élevèrent entre les officiers de l'Église de Lyon et ceux du duc de Bourbon dans les paroisses de Fareins et Savigneux jusqu'à l'accord de 1512 qui définit les limites des territoires.

> **Économiquement** la richesse des communes de Beaugregard, Frans et Fareins se construisent, tout comme Trévoux, à partir de l'axe de communication créé par la Saône permettant de s'approvisionner et de vendre les marchandises sur Lyon. Par ailleurs, Beaugregard constitue un des arrêts pour le transport des passagers de Lyon à Mâcon via le bateau à vapeur « Le Parisien » au 19^{ème} siècle.

> **L'architecture est également sous influence de grandes familles lyonnaises** qui s'installent et rénovent d'anciens châteaux ou construisent des demeures de plaisances. Le château de Fléchères et le donjon de Juis, ayant tous deux appartenu à des échevins lyonnais illustrent bien cette présence.



CIBEINS
Crédit : katia bonifaci

4 LES CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE



CHÂTEAU DE FLÉCHÈRES - FAREINS
Crédit : Philippe Hervouet



CHÂTEAU DE FLÉCHÈRES - FAREINS
Crédit : Philippe Hervouet

Le château de Fléchères à Fareins

Édifié entre 1606 et 1625 par Jean Sève issu d'une riche famille lyonnaise, l'imposant château de Fléchères demeure l'un des ensembles décoratifs les plus représentatifs du 17^{ème} siècle en France, témoignant de la réussite sociale de ses bâtisseurs. Depuis sa restauration commencée en 1998, de remarquables fresques cachées sous des badigeons, papiers peints ou lambris ont été mises au jour dans plusieurs pièces.

Jean Sève : le bâtisseur

Jean Sève est né à Lyon en 1561. Il commence sa carrière par l'exercice d'une charge de conseiller du roi avant de devenir en mars 1585 receveur général des finances à Lyon, puis échevin de la ville de Lyon en 1601. Ce dernier titre lui permet, suivant la législation royale, l'accession à la noblesse. La construction d'un château est un attribut nécessaire pour conforter ce statut. En 1606, la seigneurie de Fléchères est achetée à des nobles protestants, partis s'établir à Genève, par Jean Sève, lui-même calviniste. À sa mort, il nomme son cousin germain Mathieu Sève, héritier universel.

La composition du bâtiment principal, avec un grand corps de logis de trois étages, encadré de petites ailes, est surprenante. Elle s'explique par la présence d'un temple calviniste de 250 mètres carrés au troisième étage du bâtiment central, éclairé par sept fenêtres sur chaque façade. Après l'édit de Nantes (1598), le culte public n'était

plus autorisé aux réformés que dans les seigneuries de haute justice. Comme aucun signe extérieur n'était autorisé, les triples fausses fenêtres au sud et au nord ont une ampleur inhabituelle afin de symboliser la Sainte Trinité. Pour laisser à Dieu la place d'honneur au niveau supérieur, les appartements se cantonnent dans les petites ailes et dans les tours.

Mathieu de Sève : le décorateur

Prévôt des marchands de Lyon pour les années 1630-1631, c'est en 1631, que Mathieu de Sève devenu baron de Fléchères, seigneur de Villette et de Fromente à la suite du décès de son cousin, se charge de faire aménager et décorer son magnifique château de Dombes dont la construction était terminée. Pour ce faire, il fait appel à un maître fresquiste italien alors renommé et présent à Lyon : Pietro Ricchi (1606-1675). Né à Lucques en Toscane, Pietro Ricchi s'est formé sur les grands chantiers de Florence puis dans l'atelier de Guido Reni à Bologne. Il vient tenter sa chance à Lyon, où de nombreux marchands et banquiers lucquois sont établis. De son séjour de quatre ans (Provence, Lyon, Paris), rien n'a survécu sauf les décors du château de Bagnols (Rhône) et surtout ceux du château de Fléchères.

La décoration de Fléchères : un témoignage unique du 17^{ème} siècle

Les fresques du château constituent un témoignage essentiel de l'œuvre française de Pietro Ricchi, et plus largement de la peinture décorative sous Louis XIII. L'artiste a peint à Fléchères au moins neuf salles. Le visiteur peut apprécier les décors peints de la magnifique salle des chasses, de celle aux colonnes torsées ornée des quatre vertus cardinales, ou bien de celles, pour le moins surprenantes par leur composition et leur effet, de la chambre des perspectives. Dans la chambre d'Hercule figurent des scènes mythologiques où le héros romain prend la physionomie d'Henri IV. La chambre de la parade représente un défilé d'hommes en armes qui pourrait bien évoquer l'entrée triomphale d'Henri IV à Lyon en 1595 organisée par les Sève en marque de leur soutien accordé au roi. Pour représenter ce moment capital dans l'ascension de la famille Sève, Pietro Ricchi peint tout autour de la pièce les soldats qui figurent sur la gravure de l'événement : tambour, portedrapeau, halbardier, mousquetaire, etc.

Le château est classé au titre des monuments historiques depuis 1985. La ferme et le parc sont inscrits depuis 2001. L'ensemble fait l'objet de restaurations régulières engagées par les propriétaires depuis leur acquisition en 1997.

www.patrimoines.ain.fr

LES CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE

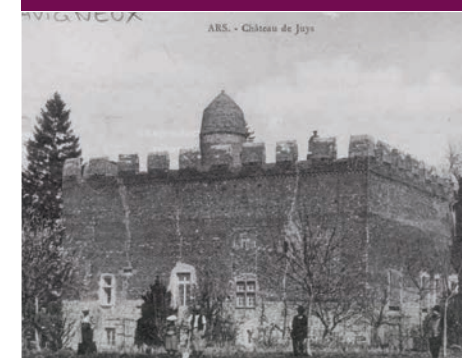
Le château de Juis à Savigneux

Le plus ancien propriétaire de la seigneurie serait Etienne de Juis, témoin d'une donation au monastère de Cluny en 994. Au 15^{ème} siècle, elle passa par vente dans les mains de Jean, duc de Bourbon (1459). Au 18^{ème} siècle, le propriétaire en est Gilbert de la Font, échevin de Lyon.

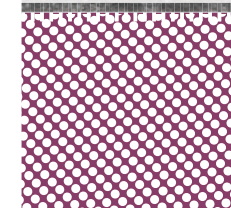
Cette ancienne forteresse militaire de défense du 15^{ème} siècle est un cube presque parfait.

Sa tour de guet était sûrement ouverte à son extrémité car à 28 mètres de hauteur le guetteur voyait la Bresse, le Beaujolais, le Lyonnais et le Bugey. Il pouvait donc prévenir d'une arrivée de cavaliers et autres groupes à pieds. La coupole du donjon a été refaite complètement à la fin du 19^{ème} siècle, mais le chemin de ronde est encore présent. Les comtes de Cibeins, qui en furent propriétaires au 19^{ème} siècle, l'ont remanié mais ont été saisis de ce bien vendu aux enchères.

*D'après Monsieur Berthet,
propriétaire actuel*



CARTE POSTALE CHÂTEAU DE JUIS



DONJON DE JUIS - SAVIGNEUX
Crédit : Philippe Hervouet

4 LES CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE

4.3 DE NOUVELLES THÉMATIQUES QUI ÉMERGENT

4.3.1 > Le renouveau religieux au 19^{ème} siècle dans les villages et autour du personnage du curé d'Ars

Les recherches menées par Philippe BOUTRY, professeur des universités à Paris 1 Panthéon Sorbonne, dans le cadre de sa thèse sur la vie religieuse dans l'Ain au 19^{ème} siècle, permettent de dresser un portrait assez précis de **la société rurale de la Dombes au 19^{ème} siècle et de son rapport à la religion catholique.**

Le personnage de Jean-Marie Vianney est, d'une part, représentatif de l'époque de la Restauration qui est celle d'un clergé conquérant et d'autre part, exceptionnel par sa réussite dans la conversion collective d'une paroisse. En effet, la période post révolutionnaire est marquée, chez les jeunes prêtres, par une volonté de retour à une chrétienté unanime et fervente à laquelle ils ont rarement abouti.

La Dombes a connu, comme l'ensemble du royaume au 18^{ème} siècle, un mouvement de piété « baroque » où fleurissent les confréries. Puis la période révolutionnaire, au-delà des destructions qui la caractérise, a amené de façon durable, une laïcisation des actes de la vie villageoise. Celle-ci est très lisible dans les commentaires de certains paroissiens d'Ars qui témoignent

de l'absence de caractère religieux des fêtes communautaires et patronales, la célébration religieuse ne constituant plus qu'une introduction aux réjouissances. Pour autant, au début du 19^{ème} siècle, le village ne correspond pas au tableau parfois hâtivement peint d'une communauté villageoise vouée aux danses et aux cabarets. Comme les communes alentour, elle illustre **une forme de détachement, tout particulièrement des hommes, vis à vis des sacrements.**

L'appartenance de Jean-Marie Vianney au monde paysan l'aide à s'adresser à la population de sa paroisse. En 1806, on compte 230 habitants à Ars, puis 337 en 1836. Le village est composé à 85 % de paysans et si les petites exploitations sont les plus nombreuses, quelques familles de propriétaires et de fermiers sont à la tête des exploitations les plus importantes du village. Le châtelain, famille des Garet d'Ars, joue encore un rôle considérable. Cependant, Jean-Marie Vianney, s'il sait s'appuyer sur les notables pour mener sa paroisse vers une conversion collective, ne marque jamais de faveur envers eux et n'a même jamais, à la surprise de ses paroissiens, manger à la table du châtelain. Philippe BOUTRY analyse ainsi le succès du curé d'Ars :

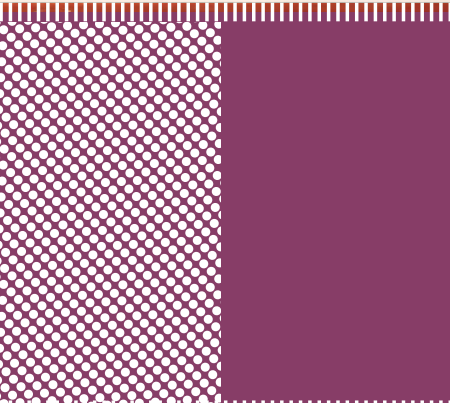
« ...La conversion, dans le sens intransigeant, totalisant sans retour ni exception, que lui donnent les curés de la Restauration et tant

de leurs successeurs, n'est possible au village que si elle est collective. La pernicieuse influence de la petite bourgeoisie était absente d'Ars ; mais s'offrait d'autres concurrences : le cabaret, le bal. Par la vénération qu'il inspirait, par une stratégie pastorale fondée sur le groupe des filles, la famille, le soutien municipal, le sentiment de localité, soucieuse et respectueuse de l'autonomie et de l'homogénéité de la société paysanne, par la redécouverte d'une piété fervente, eucharistique, exempte de contaminations folkloriques. M. Vianney a constitué pour plus d'un siècle Ars en terre de chrétienté. »

Ainsi dès 1828, quinze à vingt personnes viennent chaque jour se confesser auprès du curé **et c'est vers 1830 que le pèlerinage prend son essor (30 000 pèlerins en 1834)**. La communion et la confession qui y prépare, sont en effet l'objet d'une forte demande et l'empathie dont fait preuve le curé, même si elle est accompagnée d'une certaine sévérité, rencontre un écho très favorable chez les pénitents. Petit à petit une réputation de prédicateur lui est accolée et enfin des guérisons lui sont plus tardivement attribuées. Afin de se dégager de cette ferveur qu'il ne recherchait pas, le curé tente de détourner les pèlerins vers le culte de Sainte Philomène à qui il attribue tout l'honneur et les merveilles de ce qui s'accomplissait, cependant, à la fin de ses jours, - il meurt en 1859- pour satisfaire



SAINT CURÉ D'ARS - ICÔNE
Crédit : Sanctaire d'Ars



BASILIQUE - ARS-SUR-FORMANS
Crédit : Philippe Hervouet

LES CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE

l'attente des pèlerins, Jean-Marie Vianney passe plus de douze heures chaque jour dans son confessionnal.

Les communes aux alentours d'Ars-sur-Formans ne connaissent pas cette conversion collective opérée par le curé d'Ars, mais elles sont l'objet d'une reconquête du clergé et à laquelle le curé d'Ars est associé. En dehors de la commune de Fareins où il semble refuser d'officier à cause du « bonjourisme », **Jean-Marie-Vianney contribue très tôt aux différentes missions :**

« C'est que très tôt ce curé fut un missionnaire. M. Vianney participe de 1823 à 1830, pour sa modeste part, au mouvement des missions de la Restauration dirigé pour la Dombes par les missionnaires lyonnais des chartreux. En février 1823, le curé d'Ars est invité à seconder la grande mission donnée à Trévoux : il est déjà assailli au confessionnal par les pénitents. Il prend dès lors une part active aux missions données dans les villages voisins de Rancé, Villeneuve, Saint-jean-de-Thurigneux (1823), Savigneux, Saint-Bernard (1826-1827), voire de l'autre côté de la Saône, à Limas où il prêche avec succès devant l'élite de la société de Villefranche « ... ». On sait l'échec que constitue à terme l'effort missionnaire de la Restauration. 1830 marque pour le diocèse de Belley comme pour l'ensemble du pays l'avènement d'une ère de conflits et de contestations, jusqu'au

moindre village. À Ars, au contraire, les missions prêchées avec succès en 1826 et 1827, laissent des fruits durables : c'est que le missionnaire a ici été précédé, secondé et relayé par un curé exceptionnel. L'élan missionnaire qui disparaît après la grande peur cléricale de 1830 « ... » se transforme à Ars pour mieux perdurer : ce n'est plus M. Vianney qui vient prêcher dans les villages avoisinants, mais ce sont les villageois qui se font pèlerins pour aller chercher à Ars leur salut ».

Les croix, aujourd'hui restaurées par la Communauté de communes, ont été implantées au terme de ces missions instaurées par le clergé. La campagne de reconstruction ou de restauration des églises s'inscrit dans cette mouvance de rechristianisation des campagnes.

Sur le territoire de la Communauté de communes sept églises sont construites entre 1832 (Villeneuve) et 1895 (Saint-Didier-de-Formans) avec une très forte activité dans les années 1870.

- > Villeneuve : 1832
- > Beauregard : 1855
- > Sainte-Euphémie : 1875
- > Reyrieux : 1875
- > Ambérieux-en-Dombes : 1872-1876
- > Toussieux : 1876
- > Saint-Didier-de-Formans : 1885-1895.

L'église actuelle de Trévoux ouverte au culte en 1904 vient clore cette campagne de construction.

Dans les onze autres communes de gros travaux d'agrandissement et la réparation des clochers détruits à la Révolution ont lieu de 1813 (Parcieux) à 1889 (Rancé) donnant lieu à un style d'église qualifié parfois de « roman remanié ».

Chaque construction mobilise des fonds importants et la population est sollicitée par des souscriptions auxquelles elle participe amplement. À proximité d'Ars, la comtesse de Cibeins sensible aux prêches du curé, finance la reconstruction du clocher de l'église de Misérieux en 1824.

ÉGLISE DE VILLENEUVE



4 LES CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE

4.3.2 > Le patrimoine rural dombiste : matériaux de construction et organisation sociale liée aux étangs de Dombes

Les matériaux façonnent les paysages. Leur usage traduit l'appartenance d'une architecture à un territoire donné. Au sein de la Dombes et du Val de Saône, l'utilisation de la terre dans le bâti local a longtemps été privilégié.

« *Tous les étrangers qui voyagent sur la Saône, dans les diligences qui y sont commodes et si agréables, ne se sont jamais doutés, en voyant ces belles, ces charmantes maisons de campagne, élevées sur les côteaux, qu'elles ne soient construites qu'avec la terre...* » François Cointereaux au 17^{ème} siècle.

On estime que le pisé représente 80 % de l'habitat dans la Dombes, ce chiffre serait sans doute à réévaluer au vu du boum de la construction des dernières décennies. On le trouve cependant systématiquement dans la construction traditionnelle des fermes, la pierre ou la brique étant, quant-à elles, réservées aux édifices prestigieux.

Fermes de Dombes, Construire en terre

Sur les vastes étendues du plateau de Dombes à l'habitat dispersé, on rencontre souvent de grosses fermes isolées au milieu des terres cultivées, ou des petits hameaux comportant deux ou trois maisons. Même si certaines ont plus de 300 ans, les fermes très anciennes sont rares, la plupart ayant été édifiées à la fin du 19^{ème} et au début du 20^{ème} siècle.

Faute de pierre de construction, le matériau le plus utilisé dans l'habitat rural est la terre crue et plus rarement, compte tenu de son coût plus élevé, la terre cuite par la mise en œuvre du carron. Hormis dans le nord de la Dombes, il y a peu de bâtiments en pans de bois à remplissage de torchis ou de briques, ce mode de construction étant plutôt réservé à la Bresse.

La terre à pisé est extraite au plus près du chantier sous la terre végétale, au fur et à mesure des besoins. Elle donne à l'habitat rural, lorsqu'il n'est pas enduit, sa chaude couleur ocre plus ou moins jaune suivant la région. Peu coûteux car on trouve l'argile sur place (le trou creusé devenant ensuite une mare), très isolant et respirant, il a bien résisté au temps malgré sa fragilité apparente.

L'outillage et la mise en œuvre sont simples, mais comme toute technique traditionnelle, tout est dans le savoir-faire.

Au printemps, par temps sec, il s'agit de former des lits de terre entre deux planches appelées « banches », placées de chaque côté du mur à construire. Le maçon travaille la terre d'abord en la « frassant » c'est-à-dire en l'aérant avec une griffe, puis en la tassant à l'aide d'un « pisou » pour qu'elle soit comprimée régulièrement. Une fois une première banchée remplie, il peut décoffrer et poursuivre le travail en continu. Pour solidifier l'édifice, les « banchées » sont liées entre elles par de la chaux blanche coulée horizontalement, verticalement ou en oblique.

Les angles du bâtiment sont renforcés avec des briques, les encadrements de fenêtres avec du bois, les linteaux de porte avec de la pierre et arc de décharge en briques. Une fois le mur terminé, demeurent visibles les trous carrés à distance régulière qui sont les emplacements des barres de bois servant à ancrer le coffrage dans le mur.

Pour assurer la stabilité de la construction et l'isoler de l'humidité, des soubassements sont élevés à environ un mètre au-dessus des fondations. Ils sont constitués de briques et de galets roulés assemblés en arêtes de poisson en Dombes, ou de rangées de pierre plus près du Val de Saône. Les façades sont protégées de la pluie par les auvents des toitures débordantes et sont souvent enduites à la chaux.

www.patrimoines.ain.fr



FERME EN PISÉ
Crédit : Philippe Hervouet



FERME DE LA POYAT

LES CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE

Le carron serait apparu au 11^{ème} ou 12^{ème} siècle entre la Saône et l'Ain au moment où tous les grands domaines féodaux se constituaient. Son origine est controversée, pour certains le carron aurait été importé par les savoyards. En effet, il existe une longue tradition de constructions militaires en briques en Piémont, région où la maison de Savoie s'implanta au 11^{ème} siècle. Mais la Bresse et une partie de la Dombes furent longtemps sous domination savoyarde, ce qui pourrait expliquer l'usage du terme carron « savoyard » pour définir une technique dombiste.

Il s'agit d'un type particulier de briques beaucoup plus épaisse et massive que les briques traditionnelles. Elles résistent au choc et au gel et il n'est pas obligatoire de les enduire. Il est particulièrement utilisé dans les constructions des châteaux et des remparts. Les carrons sont moulés et séchés au soleil, souvent plusieurs mois puis cuits dans un four bien fermé. Les carronnières sont toujours situées à proximité des lieux d'extraction. **Très présent dans la Dombes, le carron donne parfois un aspect « rougeoyant » aux paysages¹³.**

Le plus fameux exemple d'architecture de carrons en Dombes est le château de Bouligneux qui ne fait pas partie de la Communauté de communes. Dans l'ancienne CCSV, seuls les remparts de

Trévoux, dans leur partie haute comprenant la porte de Villars, la seule encore en élévation, illustre cette technique de construction spécifique à la Dombes. **Aujourd'hui, avec les communes de Savigneux et Villeneuve, deux exemples d'architecture fortifiée en carrons viennent enrichir le patrimoine du Pays d'art et d'histoire.** Il s'agit de la Maison forte de Villon et du château de Juis et son fameux donjon.

En Dombes tout est imbriqué, les sols, les matériaux de construction, les étangs façonnés par l'homme qui les façonnent à leur tour.

La Dombes est le siège d'une agriculture d'étang singulière et localisée qui fait succéder périodiquement pisciculture et céréaliculture sur une même surface. Les régimes de faire-valoir et les modes d'appropriation du sol, la diversité des utilisateurs du milieu, le système d'exploitation, l'organisation sociale, le poids des activités cynégétiques constituent les principaux paramètres qui déterminent le fonctionnement de ces étangs « cultivés » de façon extensive. Le paysage présente la particularité de changer complètement de physionomie d'année en année, au fil des périodes d'eau et d'assec. Ce système hydraulique agro-piscicole est l'un des plus grands ensembles d'étangs continentaux exploités en France. Aujourd'hui, maïs,

avoine ou – plus rarement – blé sont cultivés, avec une nette tendance à l'allongement de la période en eau, d'une durée pouvant aller jusqu'à quatre ou cinq années. L'emplacement des étangs constitue un système en chaîne ce qui implique une organisation spécifique pour vidanger d'abord les étangs en amont puis les étangs en aval.

Ce moment des vidanges d'étangs constitue un temps fort de la vie dombiste, mobilisant de nombreuses ressources humaines afin de conduire le produit de la pêche dans les camions viviers en partance pour l'Europe du Nord où la carpe dombiste est particulièrement appréciée.

Une littérature scientifique abondante traite le sujet de la Dombes, notamment grâce aux études réalisées par Laurence Bérard et Philippe Marchenay, chercheurs au CNRS. À leur lecture, il apparaît clairement que la seule clé de compréhension de ce territoire est une approche pluridisciplinaire de ce milieu afin de permettre aux habitants et aux visiteurs une meilleure compréhension et appropriation du paysage qui les entoure.

13. Depuis 2009 un parcours signalétique « Architecture de terre » valorise ce patrimoine - Stage Master Valorisation du patrimoine rural - Alexandra Hirste



4 LES CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE

4.4 UNE PLURALITÉ D'ACTEURS

4.4.1 > Le secteur associatif

Les actions patrimoniales et culturelles du territoire ne sont pas le monopole de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée et des communes qui la composent. La société civile a d'ailleurs souvent précédé les collectivités dans ce domaine : associations, propriétaires privés, entreprises, simples citoyens... se sont parfois mobilisés avant les collectivités pour valoriser le patrimoine du territoire.

Depuis sa création, le Pays d'art et d'histoire travaille avec les différentes associations qui par leur présence sur le terrain, leur connaissance du patrimoine local et leur implication sont un atout indispensable à toute valorisation du territoire. L'ancienne Communauté de communes bénéficiait d'un réseau associatif très dense et investi dans le patrimoine, mais on constate que les nouvelles communes ne sont pas non plus dépourvues de ressources locales dynamiques.

LES ASSOCIATIONS PATRIMONIALES DE L'ANCIENNE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES.

> **ASTRID**, acronyme de Association Trévoux imprimerie dictionnaire, a pour objet la valorisation de l'imprimerie de Trévoux, du Dictionnaire et des Mémoires de Trévoux édités au 18^{ème} siècle. L'association fonctionne avec des bénévoles et un comité scientifique constitué d'universitaires, de conseillers de la DRAC, d'un imprimeur-

éditeur, d'un typographe et de représentants de la bibliothèque municipale de Lyon, de l'ENSSIB et du musée de l'imprimerie. Les Conférences du Parlement, organisées par Astrid, proposent depuis 1999 des sujets en lien avec le lieu (Trévoux, la Dombes), l'époque (18^{ème} siècle), ou le domaine du livre. Elles sont programmées en concertation avec le Pays d'art et d'histoire et la médiathèque et font l'objet d'un bilan chaque année. Animées par des chercheurs, des universitaires, linguistes, grammairiens ou historiens. Les conférences du Parlement s'adressent à tous, spécialistes ou simplement curieux. L'association organise chaque année un salon thématique : à partir d'un mot (la sorcellerie, les épices, les plantes médicinales, le chocolat, le café, le thé, la vanille, le sucre, le Portugal...), elle réalise une étude du champ lexical du 18^{ème} siècle, très riche dans le Dictionnaire, y compris les mots régionaux. Présentés sous la forme de panneaux illustrés, de gravures, d'objets, ces salons ont pour objectif de rendre accessible à un large public des contenus réputés ardu. L'association a également réalisé une exposition itinérante disponible pour les différentes manifestations du territoire et participé au comité scientifique pour la scénographie de l'Hôtel Pierre et Anne de Bourbon pour la présentation des collections liées à l'imprimerie.

> **Privals** : cette association trévoltienne fondée en 1995 a pour objet la sauvegarde

des patrimoines du Val de Saône et de la Dombes Sud. Elle compte aujourd'hui plus de cinquante adhérents, dont une partie d'anciens filiéristes. Sa première action a été la sauvegarde d'un savoir-faire industriel caractéristique de la ville de Trévoux et la mise en valeur des techniques de fabrication de filières en diamant, outils qui servaient à étirer du fil métallique. L'association a participé au comité scientifique pour la scénographie de l'Hôtel Pierre et Anne de Bourbon et la présentation des collections liées au tirage d'or, l'orfèvrerie et la filière diamant. L'association a reconstitué une argue du 18^{ème} siècle, présentée dans la cour de l'hôpital et propose régulièrement des démonstrations pour les groupes y compris les scolaires en lien avec le Pays d'art et d'histoire. La CCDSV a signé une convention de partenariat avec l'association pour le suivi des travaux en matière de restauration du « petit patrimoine », en lien avec le service Patrimoine du département de l'Ain. L'association publie régulièrement des ouvrages dont deux en partenariat avec le Pays d'art et d'histoire (François Treyve, horticulteur, obtenteur, paysagiste ; Le travail des métaux précieux et des filières en diamant à Trévoux) et a fait réaliser un film documentaire Tireurs d'or et lapidaires à Trévoux.

> **Association Saint-Didier commune rurale** : L'association fondée en 1988 comprend près de 150 membres et a pour vocation de développer le cadre de vie de la



PRIVALS - DÉMONSTRATIONS



ASTRID - ACCUEIL D'ENFANTS
Crédit : Franck Ribard

LES CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE

commune avec un objectif d'équilibre entre ruralité et modernisme. Elle est mobilisée autour de la sauvegarde et la valorisation de la chapelle de Saint-Didier-de-Formans (appel à contribution pour sa restauration, visites, création de panneaux et QR codes) et a réalisé un film documentaire sur les fusillés des Rousilles de juin 1944.

> **Associations communales** : les Amis du village à Reyrieux, ont pour mission la mise en valeur du patrimoine de leur commune à travers des actions de sensibilisation de la population locale. Des associations de généalogistes comme à Civrieux ont également récemment vu le jour et s'impliquent dans la connaissance du patrimoine.

> **Patrimoine naturel** : La Fondation Pierre Vérots, au domaine de Praillebard, à Saint-Jean-de-Thurigneux, intervient dans le domaine du patrimoine naturel. Cet espace naturel est mis à la disposition des chercheurs et des universitaires. Autour du site aménagé pour sa biodiversité, son objectif est d'inventorier et d'étudier la faune et la flore liées aux étangs, de créer des animations en direction des scolaires et de restituer ses travaux scientifiques sous la forme de publications. À Saint-Bernard l'association Spinosa (du nom de la plante Ononis Spinosa spécifique au bords de Saône et menacée et qui a donné son nom aux habitants du village : les spinosiens) s'implique dans les Rendez-vous aux jardins

et la Fête de la nature, réalise un inventaire de la faune et de la flore des bords de Saône et démarre une démarche de sensibilisation autour des paysages. L'association AGESEF (Association de gestion Et de suivi environnemental du Formans) a pour objectifs de recenser le patrimoine naturel du Formans, le protéger et le valoriser. Elle assume notamment des travaux d'entretiens et de lutte contre les espèces envahissantes comme la renouée du Japon. Dans ce but elle organise des randonnées découvertes et des animations scolaires en partenariat avec le Pays d'art et d'histoire.

> Concernant la recherche historique et la connaissance de Trévoux, il faut noter l'investissement personnel de Josette et Bernard Namian, qui depuis plusieurs années font des recherches aux Archives de l'Ain, de la Côte d'Or ainsi qu'aux Archives nationales. Leur travail a permis une avancée considérable dans le domaine de la connaissance historique de Trévoux.

LES ASSOCIATIONS PATRIMONIALES DES NOUVELLES COMMUNES

> **APADE** : Les Amis du patrimoine d'Ambérieux-en-Dombes et ses environs proposent des visites guidées pour les groupes ou lors de manifestations patrimoniales de la tour d'Ambérieux-en-Dombes, ils ont publié six fascicules sur l'histoire du village et des environs.

> **Associations créées autour de la restauration du patrimoine** : Depuis la mise en place de la politique de restauration du petit patrimoine mise en œuvre par le Communauté de communes, des associations se mobilisent autour des églises et des chapelles. À Rancé une association s'est créée et a abouti à la restauration complète de l'église. À Beauregard, une association est également en cour de création dans le même objectif. Enfin à Villeneuve, c'est autour de la chapelle de Chanteins que vient de se constituer une nouvelle association.

> **Valorisation de la création contemporaine** : Depuis 2011 un groupe d'habitants s'est constitué pour réfléchir aux orientations à donner aux activités d'arts plastiques dans la commune de Fareins. Cette réflexion a abouti à la création d'un événement bi annuel : **la biennale ArtFareins** de sculpture contemporaine. Sa première édition a eu lieu en 2014 et s'est déroulée sur le site récemment acquis par la commune : le château Bouchet et son parc. En 2016, avec le soutien de la CCDSV, la biennale a investi de nouveaux lieux à Trévoux, Ars-sur-Formans et au château de Fléchères. Les écoles bénéficient des résidences d'artistes associés à la manifestation dont l'objectif principal est de sensibiliser les publics de tous âges et les décideurs à la diversité et la richesse de la création contemporaine.



AGESEF - SORTIE FORMANS



APADE - VISITE GUIDÉE



BIENNALE D'ART FAREINS 2016

4 LES CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE

4.4.2 > Chercheurs et partenaires institutionnels

Plusieurs actions patrimoniales sont le fruit d'une collaboration étroite avec des partenaires institutionnels et des chercheurs. Parmi eux, citons :

> **La DRAC Auvergne-Rhône-Alpes** : les services de l'archéologie ou des monuments historiques sont régulièrement sollicités par les communes ou les services de la Communauté de communes pour des études, des demandes de protection et des restaurations de patrimoine ou lors de la rédaction de textes, pour des panneaux ou des plaquettes. Les conseillers à l'action culturelle, à l'ethnologie ou aux musées sont également sollicités en fonction des projets (rédaction du programme scientifique d'exposition du CIAP, projet de recueil de mémoire avec l'Université, programmation des actions pédagogiques) et un suivi étroit avec la conseillère en charge des Villes et Pays d'art et d'histoire est bien-sûr assuré.

> **Les Archives départementales** qui portent un projet d'exposition temporaire en 2017 sur la justice dans l'Ain à Bourg en Bresse ont sollicité la CCDSV pour être partenaire et accueillir un volet de l'exposition à l'espace culturel « La Passerelle ». Les archives constituent par ailleurs une ressource régulière du Pays d'art et d'histoire pour ses recherches.

> **L'unité départementale de l'architecture et du patrimoine, UDAP**, instruit les dossiers concernant la ZPPAUP et sa transformation en Site Patrimonial Remarquable en collaboration avec la commune de Trévoux; le SDAP est également sollicité pour des projets concernant la qualité architecturale, urbaine et paysagère du territoire.

> **Le service du Patrimoine culturel du Conseil départemental de l'Ain** : la conservatrice des Antiquités et Objets d'Art apporte son expertise pour mettre en œuvre les programmes de restauration du petit patrimoine de la CCDSV. Le service est également partenaire du Pays d'art et d'histoire pour la création d'un module d'interprétation numérique du parlement de Dombes destiné au CIAP en cours de création en 2017.

> **Le CAUE** conseille la mairie pour les demandes de travaux et de permis de construire de la ZPPAUP de Trévoux et intervient en amont de certains projets de rénovation urbaine.

> **Universités** : Dans le cadre du Pays d'art et d'histoire plusieurs études ont été menées et sont présentées dans le chapitre 2 consacré au bilan du PAH.

> **Services Patrimoines et Inventaire général Auvergne-Rhône-Alpes**. Dans le cadre des études en cours de lancement pour l'inventaire topographique des quatre communes et le diagnostic patrimonial de l'architecture et des paysages des bords de Saône, une convention a été signée entre la Communauté de communes et la Région afin de définir le partenariat qui consiste en un suivi scientifique et technique du service de l'inventaire ainsi que la mise à disposition de l'outil informatique « Gertrude » pour la diffusion des études menées par la Communauté de communes.

> **Associations culturelles et socio-culturelles**. De nombreuses associations enrichissent l'offre culturelle du territoire dans le domaine de la musique, des arts du conte et du théâtre, de la danse et des arts plastiques.

Ces actions sont relayées par les structures éducatives et les centres de loisirs du territoire.



ENQUÊTE MASTER 2
PATRIMOINE RURAL LYON 2

LES CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE

4.4.3 > Les équipements éducatifs et sociaux

LES STRUCTURES ÉDUCATIVES

Les trois niveaux d'enseignement sont présents sur le territoire : primaire, secondaire et supérieur.

L'ancienne Communauté de communes Saône Vallée comprenait dix-neuf écoles primaires dont deux écoles privées à Reyrieux et Trévoux, auxquelles s'ajoutent désormais les dix écoles (dont une privée à Ars-sur-Formans) de l'ancienne Communauté de communes Porte Ouest de la Dombes. La commune de Rancé possède une école maternelle à laquelle sont scolarisés les enfants de Toussieux et les enfants de Rancé se rendent à l'école primaire à Toussieux.

Les collèges sont situés à Trévoux - un collège public et un privé - et à Reyrieux - un collège public -

Les élèves des communes de Fareins, Frans et Beauregard sont scolarisés au collège Léon Marie Fournet de Jassans-Riottier. Pour un total d'environ 4000 élèves de primaire et 1800 collégiens.

Le territoire dispose de deux lycées : un d'enseignement général et technique à Trévoux et un d'enseignement technique et agricole à Misérieux. Accueillant environ 1600 lycéens.

L'enseignement supérieur (environ 250 étudiants) dispense un BTS électrotechnique au Lycée du Val de Saône à Trévoux et des BTSA (analyse et conduite d'exploitation agricole, production animale, technico-commercial et aquaculture) au LEGTA Edouard Herriot, à Misérieux.

Deux écoles spécialisées, L'Arc en ciel à Trévoux et Les Moineaux à Civrieux accueillent des élèves en difficulté.

LES ORGANISMES SOCIAUX

> **Les centres de loisirs** proposent aux familles différentes animations.

Une MJC, un centre de loisirs à Reyrieux, deux centres sociaux à Trévoux, un centre de loisirs à Parcieux sont complétés désormais par deux centres de loisirs à Ars-sur-Formans et Ambérieux-en-Dombes. À l'initiative de la MJC le Trait d'Union, un réseau d'animateurs enfance jeunesse s'est constitué sur le territoire de la Communauté de communes et regroupe l'ensemble de ces structures.

> **Les multi-accueils** sont gérés par deux associations, l'Espace talançonnais et Val Horizon pour un total de 143 places. Ces structures accueillent en priorité les enfants domiciliés sur le territoire de la CCDSV. Les tarifs sont les mêmes dans l'ensemble des multi-accueils et calculés selon le quotient familial.

> **L'association de chiens guides d'aveugles** basée à Misérieux à proximité du domaine de Cibeins est également un partenaire de la CCDSV notamment depuis la mise en place de l'accessibilité des équipements culturels et de loisirs dans le cadre du CTTLA. Leur collaboration permet au Pays d'art et d'histoire de bénéficier d'une expertise sur ses propositions de visites sensorielles et d'interventions de sensibilisation auprès des élus et de la population sur la déficience visuelle.

Lors de sa candidature en 2008, la CCSV souhaitait s'appuyer sur le Pays d'art et d'histoire pour créer une synergie entre sa politique culturelle et les multiples initiatives locales portées par les associations et les communes.

On constate en 2017 que la dynamique territoriale autour de la culture se poursuit : les projets initiés en 2008 ont vu le jour, la création de l'espace culturel et le Pays d'art et d'histoire donnent une nouvelle visibilité à la politique culturelle et permettent de consolider les partenariats avec les acteurs locaux.

Intégrer les nouvelles communes au Pays d'art et d'histoire permettra d'insérer les initiatives locales dans un cadre d'actions cohérent, axé autour de la recherche, la protection et la valorisation du patrimoine.

ASSOCIATION CHIENS GUIDES D'AVEUGLES
ITINÉRAIRE SUR TERRAIN

ASSOCIATION DE CHIENS GUIDES D'AVEUGLES



LE PROJET DU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE DANS SON NOUVEAU PÉRIMÈTRE



5 LE PROJET DU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE DANS SON NOUVEAU PÉRIMÈTRE

5.1 LES ENJEUX DE L'EXTENSION DU LABEL

RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE DE LA POPULATION PAR UNE MEILLEURE CONNAISSANCE DE SON CADRE DE VIE.

Le fort renouvellement de la population sur le territoire conduit parfois à un manque de lien entre les nouveaux et les anciens habitants. Les animations proposées par le Pays d'art et d'histoire aussi variées sur la forme (visites théâtralisées, parcours insolites, ateliers familiaux, conférences, visites de chantiers, animations scolaires...) que sur le fond (découverte de sites historiques, d'architectures contemporaines, de techniques de construction, de paysages, de savoir-faire...), permettent de s'adresser à un public très large et de créer des échanges. La qualification des guides conférenciers en médiation culturelle est un véritable atout pour toucher les différentes couches de la population et œuvrer dans le sens d'une appropriation de leur cadre de vie. Les animations menées par les guides conférenciers du Pays d'art et d'histoire sont donc un levier d'intégration pour les populations anciennes ou nouvelles de la Communauté de communes.

PARTICIPER AU RENFORCEMENT DE L'IDENTITÉ CULTURELLE D'UN TERRITOIRE PLACÉ ENTRE DEUX AGGLOMÉRATIONS, PÔLES D'ATTRACTION FORTS, VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE ET LYON.

L'enquête menée auprès des communes et l'étude réalisée par les étudiants du Master 5 de l'ISARA (évoquée dans le chapitre 2 de ce dossier) ont démontré que sur l'ensemble du territoire de la CCDSV, malgré une cohérence historique et géographique, deux freins existent à l'unité du territoire : une méconnaissance de son histoire et l'attraction vers les bassins de vie des deux villes de Lyon et Villefranche-sur-Saône. Mais on constate que la construction d'une offre culturelle de proximité en direction des différentes communes, dans les lieux culturels existants mais également in situ permet de s'adresser à une population périurbaine en demande de services culturels. L'extension du Pays d'art et d'histoire doit donc participer à une meilleure connaissance des composantes géographiques et historiques du territoire par la mise en place d'actions favorisant les échanges avec l'ensemble de la population.

RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE PAR LE DÉVELOPPEMENT D'OUTILS DE VALORISATION.

Par la création de dispositifs de médiation (Carré Patrimoines, Balade « L'eau et les hommes »), la production de connaissances, la programmation de visites et d'animations familiales, le Pays d'art et d'histoire met en œuvre le renouvellement nécessaire de la découverte patrimoniale. La toute récente étude publiée par le CRÉDOC¹⁴ en avril 2017 confirme le fort attachement des français à la visite patrimoniale. Cet intérêt progresse régulièrement puisqu'en 2016 63 % des français ont visité un site patrimonial : 42 % un monument religieux, **41 % une ville ou un pays d'art et d'histoire**. Ces chiffres très encourageants démontrent également une forte curiosité pour toutes les activités « hors les murs ». En Dombes Saône Vallée, le site phare de Trévoux, capitale de l'ancienne principauté de Dombes, bénéficie de l'aménagement de nombreux sites de visite et de programmation culturelle. Il reste aujourd'hui à étendre les propositions de découverte à l'ensemble du territoire en incluant notamment le village d'Ars-sur-Formans et la tour d'Ambérieux-en-Dombes. À Ars-sur-Formans, où le tourisme est déjà très développé, tout l'enjeu sera de proposer un regard nouveau sur ce village qui en dehors d'une pratique culturelle revêt un caractère patrimonial indéniable



VISITE DE LA BASILIQUE - ARS-SUR-FORMANS
Crédit : D. Gillet Avenir Dombes Saône

14. Note de synthèse – Les visites patrimoniales des Français – Avril 2017, n°23

LE PROJET DU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE DANS SON NOUVEAU PÉRIMÈTRE

sur l'évolution de la pratique religieuse et de la société au 19^{ème} siècle et sur l'histoire de l'architecture religieuse. Le Pays d'art et d'histoire a proposé en novembre 2016 une intervention lors d'un séminaire des Villes et Pays d'art et d'histoire Auvergne-Rhône-Alpes sur le patrimoine et la laïcité en partant de l'exemple d'Ars-sur-Formans et poursuivra cette réflexion dans le cadre du nouveau périmètre du label. À Ambérieux-en-Dombes, en lien avec l'association APADE qui a déjà beaucoup œuvré pour une meilleure connaissance des anciennes tours du château, il s'agira d'élargir les publics actuels et les possibilités de visite afin d'inscrire ce site comme un véritable outil de découverte de la Dombes, son histoire, ses paysages et ses techniques de construction.

savoir-faire en termes de sensibilisation et de démarche participative. Les ateliers proposés aujourd'hui sur les façades des bâtiments classiques de Trévoux (église, parlement, mairie) peuvent être adaptés pour donner lieu à des animations suivies de débat avec la population sur d'autres façades de la ville qui feront l'objet de prescriptions dans le SPR en collaboration avec les services de la mairie.

Le Carré Patrimoines, point d'entrée sur l'architecture et l'urbanisme de la ville de Trévoux, intégrera dans son espace de consultation les documents édités par la mairie sur le SPR et sur le PLU en cours de révision, ainsi que sur les projets d'urbanisme en cours, notamment sur le futur éco quartier. D'autre part, des documents Pays d'art et d'histoire seront élaborés en concertation avec la mairie pour sensibiliser les habitants aux enjeux du SPR.

La Communauté de communes Dombes Saône Vallée n'a pas fait le choix en 2017 de passer à un PLUi, cependant une démarche globale est envisagée afin **d'harmoniser les pratiques concernant la prise en compte du patrimoine dans les PLU**. Cette réflexion commune démarrera en 2018 par une analyse en interne des PLU des dix-neuf communes afin d'identifier les différentes mesures prises dans ce sens et entamer

un débat avec l'ensemble des maires en anticipant sur le futur PLUi.

La préservation des paysages est un enjeu majeur identifié dans le SCOT sur ce territoire péri urbain. Si l'ensemble de la population n'est pas sensibilisé à ces enjeux, quelques initiatives voient le jour pour développer des actions de médiation sur les paysages. Le Pays d'art et d'histoire sollicité sur ce point par l'association Spinosa à Saint-Bernard accompagnera cette démarche afin de la développer à l'échelle de l'ensemble du territoire.

La Communauté de communes a en gestion deux espaces naturels importants : les bords de Saône et le parc de Cibeins. Des plans de gestion sont en cours d'élaboration pour gérer de façon respectueuse la nature tout en tenant compte de ses différents usages. Le Pays d'art et d'histoire par sa connaissance des bords de Saône acquise au cours de la création des balades « L'eau et les hommes » et sa connaissance du parc de Cibeins depuis la commande de l'étude du parc paysager par une paysagiste du patrimoine Frédérique Tézenas Dumontcel, est un partenaire dans le volet médiation de cette démarche. Le Pays d'art et d'histoire continuera d'accompagner la politique environnementale de la Communauté de communes par ses actions de médiation et d'apport de connaissances. À l'occasion

5.2 LE PROGRAMME D'ACTIONS

5.2.1 > Accompagnement des politiques urbaines, paysagères et architecturales

L'étude en cours sur le futur Site Patrimonial Remarquable de Trévoux intègre le Pays d'art et d'histoire dans sa commission locale.

Par son expérience de la médiation sur les thématiques architecturales et paysagères, le Pays d'art et d'histoire a acquis un



VISITE DE CHANTIER « LE GALET »

SORTIE FORMANS
5^{ème} COLLEGE JEAN MOULIN

ATELIER GÂTEAU FAÇADE

5 LE PROJET DU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE DANS SON NOUVEAU PÉRIMÈTRE

du centenaire du lycée agricole de Cibeins en mai 2018, le Pays d'art et d'histoire s'investira dans les manifestations organisées, par le développement de nouvelles visites sur des sites méconnus (chapelle des comtes de Cibeins, chambre d'Edouard Herriot) ainsi que sur la ferme modèle et le parc aménagé au 19^{ème} siècle.

Le Pays d'art et d'histoire s'implique dans l'accompagnement de projets architecturaux innovants et qualitatifs en proposant des visites de chantiers ou des projets pédagogiques construits avec des enseignants. Le futur Pôle multi accueil de Fareins pour la petite enfance à Fareins sera le prochain chantier accompagné par le Pays d'art et d'histoire en 2018.

5.2.2 > Médiation auprès des touristes

L'office de tourisme Ars Trévoux est un partenaire privilégié du Pays d'art et d'histoire, il participe pleinement à la valorisation patrimoniale du territoire par ses missions de programmation de visites, d'accueil des groupes adultes et de diffusion de la communication. Le Pays d'art et d'histoire est responsable du contenu des visites et participe au recrutement des guides conférenciers et à leur formation. Une convention en cours de révision fixe les modalités de ce partenariat. Les visites

ont lieu sur réservation pour les groupes ou à heures fixes d'avril à septembre. L'assistante du Pays d'art et d'histoire se charge de coordonner les activités des guides et de construire les trames de visite. Jusqu'en 2017, la priorité a été donnée à la qualification des animations destinées aux scolaires et aux publics en situation de handicap. **À partir de 2018, le Pays d'art et d'histoire s'attachera à retravailler les trames de visites destinées aux publics touristiques. Plusieurs thèmes sont à traiter :**

- > Mise à jour des connaissances sur le Parlement de Dombes,
- > Formation sur les collections de l'Hôtel Pierre et Anne de Bourbon,
- > L'architecture religieuse à Ars et le contexte religieux de la naissance du pèlerinage d'Ars,
- > Le site de Cibeins,
- > ...

Pour poursuivre le partenariat jusqu'à présent fructueux entre les deux structures, il sera nécessaire de bien maintenir des réunions à minima mensuelles avec la personne référente sur le patrimoine au sein de l'office de tourisme.

Ce partenariat se poursuit également sur **l'accueil des publics handicapés**. Le cycle de formation est aujourd'hui achevé aussi

bien pour les équipes de médiation que d'accueil, l'attention doit donc maintenant se porter sur la politique de diffusion de l'information auprès des structures relais : présence dans des salons spécialisés, sur les sites internet, distribution de documentation. L'objectif est d'utiliser la notoriété apportée par le prix « Patrimoines pour tous » afin de faire connaître l'offre du Pays d'art et d'histoire.

Un travail de fond est également à prévoir dans le cadre des études pilotées par le service tourisme sur les chemins de randonnée du territoire. Le diagnostic en cours vise à définir un réseau d'itinéraires cohérent et thématique. **Le Pays d'art et d'histoire pilotera le volet patrimonial qui permettra d'aborder sur l'ensemble du territoire les patrimoines bâtis et naturels** (mottes castrales, lavoirs, croix de mission, paysages, chapelles...) sous une forme qui reste à définir : fiches de randonnée, topoguides et/ou panneaux de signalétique.



VISITE DE L'APOTHICAIERIE
Crédit : D. Gillet Avenir Dombes Saône



VISITE DU PARLEMENT
Crédit : D. Gillet Avenir Dombes Saône

LE PROJET DU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE DANS SON NOUVEAU PÉRIMÈTRE

5.2.3 > Médiation auprès des jeunes publics

En 2016, 60 % des classes inscrites à une activité avec le Pays d'art et d'histoire provenaient de la commune de Trévoux. Sept communes sur dix-neuf n'avaient pas fait appel au Pays d'art et d'histoire dans l'année. L'un des objectifs majeurs pour les années à venir est de mieux faire connaître le service d'animation du patrimoine auprès de l'ensemble des enseignants du territoire et **de toucher tous les élèves par les moyens suivants :**

> Poursuivre la tenue de la réunion annuelle du mois de mai présentant l'ensemble des propositions pédagogiques de l'espace culturel aux enseignants du territoire,

> Diffuser la brochure Explorateurs via la DSDEN (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale),

> Développer une série d'animations pédagogiques adaptable dans chaque commune pour sensibiliser les enfants à leur cadre de vie,

> Poursuivre l'installation de l'atelier « architecture de terre » une semaine ou deux par an dans une école.

On constate par ailleurs que le Pays d'art et d'histoire est très peu sollicité pour des **projets pédagogiques et culturels à l'année**. Il est nécessaire que les enseignants identifient le service comme un véritable interlocuteur culturel pour co-construire des projets. Les propositions pour y parvenir sont les suivantes :

> Mettre en place une formation pour les enseignants en partenariat avec les services du Ministère de l'Éducation nationale,

> S'associer en fonction des projets avec des intervenants artistiques,

> Utiliser l'espace d'exposition de l'espace culturel comme site de valorisation des projets menés sur une année en le dédiant deux semaines en fin d'année scolaire,

> Le service des transports est associé à notre réflexion dans le cadre du projet culturel de territoire au titre d'Autorité Organisatrice de la Mobilité en ce qui concerne les déplacements au CIAP et à la médiathèque pour tout projet pédagogique et culturel à l'année.

Sur le territoire de la Communauté de communes on compte deux collèges publics et un collège privé ainsi qu'un lycée d'enseignement général et un lycée agricole. Les statistiques de fréquentation montrent cependant une assez **faible représentation du secondaire** parmi les élèves bénéficiant des animations pédagogiques du Pays d'art et d'histoire. De plus les réformes des programmes et de l'éducation artistique ont beaucoup fait évolué les dispositifs dans lesquels le Pays d'art et d'histoire peut s'inscrire. Un travail interne est donc nécessaire pour mieux cerner les leviers d'actions disponibles :

> Recenser les nouveaux programmes et dispositifs de l'enseignement en lien avec les thématiques du Pays d'art et d'histoire,

> Définir en lien avec la Délégation Académique à l'Action Culturelle les missions d'un professeur relais pour soutenir le service dans la création de supports pédagogiques, la communication auprès des enseignants, le montage de formations.



ATELIER « SE SOIGNER PAR LES PLANTES »



VISITE MATERNELLE « L'ALYTE »

VISITE SCOLAIRE « STATION D'ÉPURATION »



5 LE PROJET DU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE DANS SON NOUVEAU PÉRIMÈTRE

5.2.4 > Recherche et éditions

INVENTAIRES

Le territoire du Pays d'art et d'histoire a été couvert par deux études d'inventaire général du patrimoine.

L'inventaire topographique de **l'ancien canton de Reyrieux (1986)** concerne les communes d'Ars-sur-Formans, Civrieux, Massieux, Misérieux, Parcieux, Rancé, Reyrieux, Saint-Jean-de-Thurigneux, Sainte-Euphémie et Toussieux.

Les données sont partiellement accessibles via les bases de données nationales Mérimée et Palissy. Les illustrations et annexes des dossiers papier non numérisés sont consultables au sein du service Patrimoines et Inventaire général, sur le site de Lyon de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Cette étude a par ailleurs fait l'objet d'une publication du service de l'Inventaire général :
> JAZÉ-CHARVOLIN, Marie-Reine ; JOURDAN, Geneviève ; DESSERT, Eric ; REFFLÉ, Jean-Marie. Le Curé d'Ars et son église. Collection Images du patrimoine n°67. Lyon : éd ADIRA Rhône-Alpes, 1990, 128 p.

L'inventaire général de **l'ancien canton de Trévoux (1993)** concerne les communes de Beauregard, Frans, Saint-Bernard, Saint-Didier-sur-Formans et Trévoux.

Les données sont entièrement numérisées et consultables à la fois via les bases de données nationales Mérimée et Palissy et sur le portail régional Gertrude.

Cette étude a par ailleurs fait l'objet de deux publications du service de l'Inventaire général :

> JOURDAN, Geneviève ; HARTMANN-NUSSBAUM, Simone ; DESSERT, Eric ; REFFLÉ, Jean-Marie ; CHERBLANC, Paul. Canton de Trévoux en Dombes, Ain. Collection Images du patrimoine, n°144. Lyon : éd ADIRA Rhône-Alpes, 1994, 76 p.

> JOURDAN, Geneviève ; DESSERT, Eric ; REFFLÉ, Jean-Marie. Le Parlement de Dombes. Trévoux. Collection Itinéraires du patrimoine n°274. Mairie de Trévoux, 2003, 36 p.

Seules quatre des communes appartenant aujourd'hui au périmètre de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée et candidates au label Pays d'art et d'histoire n'ont pas été étudiées par l'Inventaire général :

- > Ambérieux-en-Dombes
- > Fareins
- > Savigneux
- > Villeneuve

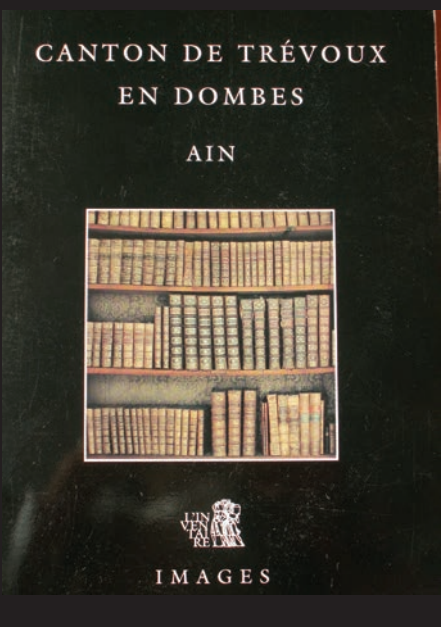
Ces communes sont toutefois documentées par le pré-inventaire du Département de l'Ain et par l'inventaire du patrimoine mobilier du diocèse de Belley.

La Communauté de communes Dombes Saône Vallée a décidé de s'associer au service Patrimoine et Inventaire général afin de lancer entre 2017 et 2018 un inventaire topographique de ces quatre communes sous l'angle suivant : inventaire topographique normalisé de l'architecture rurale et villageoise, complément d'enquête visant à obtenir le même niveau d'information que celle existant pour les autres communes du territoire.

Elle concernera tous les types d'objets architecturaux, édifices et édicules en milieu rural et villageois, construits après le 5^{ème} siècle de notre ère. Les objets mobiliers à caractère religieux déjà répertoriés par le Département ne sont pas inclus dans l'enquête. Les objets mobiliers et le décor conservé dans les édifices privés ou les édifices publics non religieux seront systématiquement recensés, photographiés et signalés au service Pays d'art et d'histoire et au service Patrimoines et inventaire général. Ils pourront faire l'objet de dossiers si les conditions d'avancement du projet le permettent.

L'étude comportera :

- > une mission d'enquête de terrain,
- > une mission de recherche documentaire,
- > une mission de prises de vues photographiques,
- > une mission de rédaction et mise en forme de dossiers documentaires numériques.



LE PROJET DU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE DANS SON NOUVEAU PÉRIMÈTRE

Le projet sera conduit selon la méthodologie de l'Inventaire général du patrimoine, sous le contrôle scientifique et technique du service Patrimoines et inventaire général de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

DIAGNOSTIC PATRIMONIAL DE L'ARCHITECTURE ET DES PAYSAGES DES BORDS DE SAÔNE

On constate depuis peu que le concept d'itinérance fluviale laisse aujourd'hui place à un concept élargi, celui d'itinérance fluvestre où se trouvent associées toutes les formes d'itinérances à proximité des fleuves et rivières : bateaux, canoës, vélos, randonnées pédestres et découverte du patrimoine.

Depuis près de deux ans, les collectivités riveraines de la Saône se mobilisent sous le pilotage de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée en lien avec le Plan Rhône-Saône 2014-2020 sur la réalisation d'un itinéraire interrégional autour de la Saône.

L'ensemble de ces éléments ont conduit les collectivités de l'Ain et du Rhône, riveraines de la Saône, de Lyon à Mâcon Sud à mener une série d'études préalables à la réalisation de ce grand projet présentées dans le chapitre 3 de ce dossier. Une étude patrimoniale viendra donc compléter les études sur les infrastructures et l'offre de services touristiques. Le cabinet Art2 Conseil spécialisé dans les inventaires a été retenu pour mener ce diagnostic.

> Objectifs : recenser les points d'intérêt patrimonial liés aux paysages et à l'architecture de villégiature et de loisirs sur les communes des deux rives de la Saône afin d'identifier les thématiques et les sites pertinents pour la réalisation d'un inventaire ou la mise en place d'actions de valorisation.

La vallée de la Saône vue depuis sa rivière offre au regard un paysage très différent de ce que l'on en perçoit habituellement depuis les voies de circulation routières. L'articulation entre l'architecture et le paysage préside aux choix d'aménagement ou de construction. D'anciens châteaux forts perdent leurs défenses pour s'ouvrir vers l'horizon, de grandes familles lyonnaises s'installent dans des maisons de plaisance dès le 18^{ème} siècle et une architecture de loisirs publique ou privée fleurit de façon très originale le long du chemin de halage tout au long du 20^{ème} siècle. Au 19^{ème} siècle la rivière subit de grands aménagements pour la rendre navigable, ils impactent le régime et l'écosystème de la rivière qui voit ses paysages bouleversés. Quelques îles et prairies inondables témoignent encore de l'ancien environnement paysager de la Saône.

> Méthodologie : Le projet est conduit dans le cadre d'un partenariat technique et scientifique avec le service Patrimoines et inventaire général de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, qui assure un encadrement méthodologique.

> Contenu de la mission : La mission proposée est la réalisation d'un diagnostic patrimonial de l'architecture et des paysages de villégiature et de loisirs des bords de Saône, sur l'ensemble de la zone, de Mâcon Sud à Massieux.

Le cadre thématique comprend l'architecture domestique de villégiature (demeures de plaisance, châteaux, manoirs, villas, hôtels particuliers), l'architecture commerciale de villégiature (hôtels de voyageurs, auberges, relais de poste, restaurants, buvettes, cafés), l'architecture de loisirs (établissements de bains, établissements de danse, établissements nautiques, équipements sportifs) ainsi que les aménagements fluviaux (ports, en particuliers ports de plaisance, quais, digues, écluses et maisons éclusières) et paysagers (architecture de jardin, belvédère), sans limitation stricte du champ d'étude. L'étude n'est pas limitée dans son cadre chronologique et inclut les réalisations les plus contemporaines.

FOCUS

LA CÈNE, HAUT-RELIEF

ÉGLISE SAINT ROCH

DE PARCIEUX



5 LE PROJET DU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE DANS SON NOUVEAU PÉRIMÈTRE

Les prestations consistent à :

> Établir une bibliographie commentée et un état de la documentation existante sur le sujet.

> Effectuer **une enquête de terrain** permettant de recenser de façon exhaustive les points d'intérêt. Le repérage in situ devra impérativement être effectué depuis les deux rives de la Saône et sur la totalité du périmètre,

> Établir un **état des ressources** pour la poursuite des projets de recherche ou de valorisation,

> **Proposition pour la poursuite du projet** (identification des thèmes forts méritant un approfondissement, des sites pouvant donner lieu à des monographies, définition d'une enveloppe budgétaire pour l'inventaire thématique, proposition d'actions de valorisation et de médiation.

Le diagnostic patrimonial est lancé fin juillet 2017 et aboutira en février 2018 sous la pilotage du Pays d'art et d'histoire.

En dehors de ces études programmées, quelques nouveaux sujets de recherche émergent des rencontres avec les acteurs locaux : histoire des transports, histoire industrielle des métaux à Trévoux, ethnographie du pèlerinage d'Ars-sur-Formans, historique du parlement de Dombes à partir des archives de Dijon, recueil de témoignages auprès des habitants des zones rurales... À ce jour ces études ne sont pas financées et doivent faire l'objet d'un partenariat avec l'Université pour faire appel à des stagiaires en Master 2, dans le cadre d'une étude individuelle ou collective.

ÉDITIONS

Les éditions du Pays d'art et d'histoire vont se poursuivre dans le cadre de la nouvelle charte graphique. Ces éditions se font dans trois cadres différents :

> Éditions gérées directement par le Pays d'art et d'histoire (rédaction et publication), il s'agit de **focus** sur des éléments du patrimoine remarquable. La collection ne comprend aujourd'hui qu'un exemplaire (sur la prédelle du retable de Parcieux du 16^{ème} siècle classé au titre des monuments historiques). Sauf projet monopolisant les services, il est prévu d'éditer un focus par an. Le premier portera en 2018 sur la présentation générale du nouveau Pays d'art et d'histoire, les autres thèmes envisagés sont : l'architecture religieuse à Ars-sur-Formans et dans les églises du 19^{ème} siècle, l'architecture de terre, les écoquartiers, les paysages...

> Éditions publiées **en partenariat avec un acteur local**, l'une d'elle est en cours avec l'Association du Centenaire de Cibeins pour retracer l'histoire du Lycée agricole fondé par Édouard Herriot.

> **Documents de sensibilisation** pour les habitants mené directement par le Pays d'art et d'histoire ou en partenariat avec par exemple la ville de Trévoux pour le futur SPR.

LE PROJET DU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE DANS SON NOUVEAU PÉRIMÈTRE

5.2.5 > Médiation auprès des habitants

Au-delà des actions évoquées ci-dessus, le Pays d'art et d'histoire renouvellera **dans l'espace de consultation du CIAP la présentation sur l'actualité de l'architecture et de l'urbanisme dans les communes**. Les projets d'aménagements de cœurs ou d'entrées de villes ou villages, la création des éco quartier de Reyrieux et Trévoux, l'avancée des études concernant la liaison Lyon Trévoux par Bus à Haut Niveau de Service (BHNS en site propre sur l'ancienne ligne de chemin de fer) seront régulièrement mis à jour dans cet espace à partir de 2019. Cette mise en valeur des projets créera une opportunité pour développer un partenariat avec les personnes en charge de l'urbanisme dans les communes.

La programmation des visites de chantier par le Pays d'art et d'histoire se poursuivra dans le cadre de la programmation des Rendez-vous d'octobre à mars. Elles sont l'occasion de faire connaître des projets exemplaires et de partager les savoir-faire de certains artisans locaux.

L'accompagnement des fouilles archéologiques se poursuivra également grâce à la collaboration du Service Régional de l'Archéologie et du service développement économique de la CCDSV. Le Pays d'art et d'histoire participe à la

rédaction du cahier des charges des fouilles programmées pour les Zones d'Activités afin d'y définir les différentes actions de médiation pour les habitants : formation pour les guides conférenciers, visites de fouilles, restitution des études, ateliers pour les scolaires, édition de documents pédagogiques avec croquis de restitution.

Un partenariat avec l'hôpital de Trévoux, voisin de l'espace culturel, pour développer des actions de médiation a été entamé lors de la construction de « La Passerelle ». La proximité des deux structures, la présence de l'apothicaire dans le CIAP permettent d'envisager des actions de médiation auprès des patients comme des familles, le Pays d'art et d'histoire reprendra contact avec les services animations de l'hôpital pour proposer de nouvelles actions.

Le Festival des solidarités est un projet porté par la MJC Le Trait d'Union à Reyrieux, qui s'inscrit dans le cadre de la semaine de la solidarité internationale en novembre et décembre rassemblant plusieurs partenaires (bibliothèques, cinéma, écoles et collège de Reyrieux) pour organiser des événements autour d'un thème. Celui de 2017 porte à Reyrieux sur l'habitat et les modes de vie pour sensibiliser les habitants sur ce sujet ici et ailleurs et informer sur l'habitat solidaire (« habiter autrement »). Le Pays d'art et d'histoire a

été sollicité sur le volet architecture en terre et envisage d'inscrire ce partenariat dans la durée afin de toucher un public nouveau et développer des projets originaux associant la création artistique.

5.2.6 > Les projets d'interprétation**LE RENOUVELLEMENT DU CIAP CARRÉ PATRIMOINES**

Les problématiques paysagères et architecturales de la Saône Vallée sont identiques à celles de l'ensemble du Val de Saône et du plateau de Dombes en proximité des agglomérations lyonnaises et caladoises. À sa conception le CIAP sur tout son volet paysage et urbanisme a donc été pensé de façon générale sur ces thématiques si bien que les deux espaces « Le récit du territoire » avec la maquette animée et le « Mur des paysages » ne nécessitent pas de mise à jour particulière avec le nouveau périmètre du label.

Un renouvellement de la scénographie du CIAP est d'ores et déjà en cours avec la création **d'un module d'interprétation numérique sur le parlement de Dombes à Trévoux** (maîtrise d'ouvrage : CCDSV, partenariat scientifique et technique avec le service du patrimoine du Département de l'Ain). Le parlement rarement ouvert à la visite du fait des séances du tribunal et dont les détails du plafond peint sont difficilement



JOURNÉES DE L'ARCHÉOLOGIE - CIVRIEUX



JOURNÉES DE L'ARCHÉOLOGIE - CIVRIEUX



VISITE DE CHANTIER - ESPACE CULTUREL

5 LE PROJET DU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE DANS SON NOUVEAU PÉRIMÈTRE



BANC DES VILLAGES - CARRÉ PATRIMOINES
Crédit : Philippe Hervouet

LA GAZETTE DE MASSIEUX

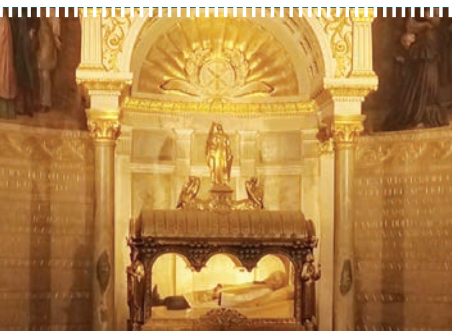
HISTOIRES DE PAYSAGES...

DÉTOUR OBLIGATOIRE !

LA GAZETTE DE MASSIEUX

CARTE D'IDENTITÉ

GAZETTE DES VILLAGES



LE CURÉ D'ARS DANS SA CHASSE
Crédit : studio fly

visibles à l'œil nu sera désormais accessible dans tous ses détails grâce à une application disponible dès l'automne 2017. La borne tactile comprendra :

- > une visite libre avec zoom et point d'interprétation sur l'iconographie développé dans la salle d'audience,
- > trois visites guidées thématiques avec vidéo et commentaires et audiodescription,
- > deux jeux pour le jeune public.

Plusieurs points nécessiteront cependant une mise à jour dans le Carré Patrimoines :

- > Le banc des villages : inscrire les noms des nouvelles communes sur le mobilier
- > Gazette des villages : éditer les gazettes des huit nouvelles communes
- > Guide de visite : mettre à jour les renvois sur l'ensemble du territoire
- > Espace de consultation : mettre à jour les dossiers consultables des communes sur l'urbanisme, les projets d'aménagement et architecturaux.
- > Créer un nouveau module sur l'architecture religieuse (rappel des modules existant : architecture castrale, architecture rurale, architecture contemporaine et architecture de l'eau) renvoyant notamment sur Ars-sur-Formans. Pour faire de la place à ce nouveau module il sera peut-être nécessaire de déplacer celui existant sur l'eau à la Maison éclusière de Parcieux.
- > Créer une matériauthèque dans le Carré Patrimoines.

DE NOUVEAUX DISPOSITIFS D'INTERPRÉTATION

Les nouvelles thématiques amenées par le futur périmètre du Pays d'art et d'histoire seront également traitées dans des dispositifs d'interprétation.

À Ars, le renouveau religieux au 19^{ème} siècle et la place du pèlerinage du curé d'Ars

dans cette évolution seront abordés en introduction à la visite du Musée de cires-la vie du Saint Curé, propriété de la Communauté de communes depuis 2015. L'espace comprend une série de dix-sept scènes retraçant les moments phares de la vie du curé. Il s'agit d'un ensemble homogène composé de trente-cinq statues de cire réalisées par Grévin dans lesquels il serait maladroit d'intervenir aujourd'hui. Ce musée, créé en 1994 par des particuliers, est le seul site qui présente le parcours et la vie de Jean-Marie Vianney, Saint Curé d'Ars. En revanche il manque en entrant dans ce musée des éléments de contexte à l'histoire de ce curé et de son pèlerinage. Un projet muséographique est donc programmé en parallèle d'une mise en accessibilité, et de l'installation de l'office du tourisme et d'une boutique dans les locaux.

Le dispositif scénographique actuel est centré exclusivement sur le parcours biographique du Curé d'Ars. La Communauté de communes souhaite compléter ce dispositif par un nouvel espace d'environ

30 m² qui pourrait replacer l'histoire de ce curé, dans un cadre élargi, permettant ainsi aux visiteurs de comprendre le contexte religieux de l'époque.

Le Pays d'art et d'histoire mettra en perspective l'histoire des sociétés et des religions du 19^{ème} siècle à aujourd'hui afin de répondre aux questions suivantes :

- > Dans quel contexte social et religieux l'histoire de Jean-Marie Vianney, devenu le « Patron » de tous les curés du monde, s'est-elle développée ?
- > Que représente-t-il aujourd'hui dans les différentes communautés religieuses ?
- > Quelle empreinte a-t-il laissé sur le territoire ?

L'ouverture de ce nouvel espace d'interprétation sur lequel travaille le Pays d'art et d'histoire avec le service tourisme est programmé pour 2018.

LE PROJET DU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE DANS SON NOUVEAU PÉRIMÈTRE

À la tour d'Ambérieux-en-Dombes : une antenne du CIAP sur la thématique des matériaux de construction spécifiques à la Dombes : la terre crue du pisé et le terre cuite des carrons.

Bien que l'on cite généralement la tour d'Ambérieux-en-Dombes, il existe en fait quatre tours dont trois seulement aujourd'hui sont classées. Si la quatrième est en état de ruine assez avancée, elle a fait l'objet d'une étude dendrochronologique intéressante et une demande a été déposée en 2017 pour une extension de l'inscription au titre des monuments historiques à l'ensemble des quatre tours. En 2009, la tour maîtresse a été restaurée pour la mettre hors d'eau et recréer ses bretèches, mais l'intérieur de la tour reste vide et aucun étage n'a même été créé excepté sous le toit. Cette tour est en carrons et tout au long de la visite il est très facile d'en détailler les caractéristiques. Ce sujet des matériaux de construction de la Dombes n'est aujourd'hui abordé dans aucun site du territoire excepté dans un parcours signalétique mis en place par le syndicat mixte Dombes Val de Saône en 2009. L'accès au haut de la tour permet également une vue sur les paysages de Dombes qui pourraient être interprétés pour faire un lien entre la terre, les paysages façonnés par les hommes et les constructions.

Le site de la tour pourrait donc être pertinent pour aborder le carron et le pisé également observable alentour. Cependant le site est assez engoncé dans son tissu urbain, l'église construite au 19^{ème} siècle s'est pratiquement collée à la tour et la lisibilité de l'ensemble du château et des autres tours est ainsi rendue très difficile. Cette position pose aussi la question de l'accès touristique et des logiques de déplacements et stationnements. Tous ces points laissent penser que la première étape liée à ce projet serait de commander une étude de faisabilité technique et touristique sur la valorisation patrimoniale du site.

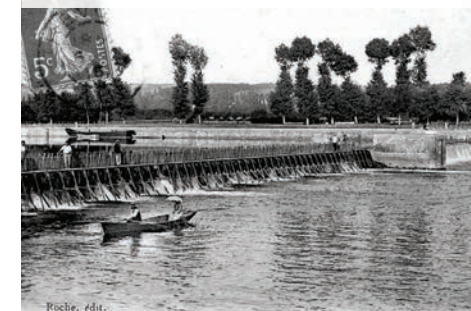
À la maison éclésièrre de Port Bernalin, la thématique « l'eau et les hommes » présente sur l'ensemble du territoire va également être traitée sur un nouveau site d'interprétation. En effet la maison éclésièrre de Parcieux a été rénovée par la Communauté de Communes en 2012 avec pour objectif d'en faire un lieu d'information pour les visiteurs sur la Saône et ses aménagements. En 2018, l'ancien bureau des éclusièrs va être dédié à l'histoire de la navigation sur la Saône et des aménagements qui en ont découlé. L'objectif est de traiter les points suivants :

- > Une présentation de la navigation sur la Saône ;
- > Les raisons de la création du barrage à aiguilles et de la maison éclésièrre ;

- > Les principes de fonctionnement du barrage et le modèle architectural des maisons éclésièrs ;
- > La vie des hommes qui y ont vécu et travaillé ;
- > Une mise en perspective sur les enjeux actuels de l'aménagement de la Saône.

Sur les bords de Saône, pour prolonger la thématique de « l'eau et les hommes » déjà abordée au bord des étangs et de la Saône à Civrieux, Parcieux, Trévoux et Saint-Bernard, par un parcours sur smartphone, il est envisagé de développer de nouveaux parcours à Fareins et Beauregard. L'intégration de ces communes enrichit en effet le patrimoine fluvestre du territoire par la qualité de l'architecture qui s'y développe et des espaces naturels qui y sont protégés. **Une approche artistique des bords de Saône,** en lien avec le partenaire de la galerie Art Praye basée à Fareins et en charge de la programmation de la biennale Art Fareins permettrait d'aborder ces lieux d'une manière plus sensible et inviterait à la contemplation, voir à la protection de ces espaces. Des expérimentations ont déjà eu lieu en ce sens avec les installations contemporaines faites lors de la biennale 2016 à Trévoux. Dans un premier temps, ces actions seront déclinées ponctuellement dans la cadre de la biennale Art Fareins. Parallèlement les études patrimoniales et touristiques en cours sur la « Via Saôna » détermineront l'intérêt et la faisabilité d'installations pérennes participant à l'interprétation des sites traversés.

BARRAGE DE BERNALIN - PARCIEUX



2. PARCIEUX (Ain) - Barrage du Port Bernalin

BIENNALE D'ART FAREINS
Crédit : Venus Vagabonde

5 LE PROJET DU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE DANS SON NOUVEAU PÉRIMÈTRE

5.3 LA MISE EN ŒUVRE DU LABEL PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Après la constitution de la nouvelle Communauté de communes Dombes Saône Vallée en 2014, la compétence autour de la mise en œuvre du label Pays d'art et d'histoire a été confirmée et le projet d'extension présenté en bureau communautaire en mai 2016.

5.3.1 > La gouvernance

Le bilan du Pays d'art et d'histoire, la création du Carré Patrimoines, les animations développées pour les scolaires et la notoriété du label ont participé à l'adhésion des nouvelles communes au projet. Le projet a ensuite été suivi par le comité de pilotage réuni en avril 2016 et mars 2017 qui avait également été sollicité pour le suivi du projet de Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine.

La commission de coordination du Pays d'art et d'histoire reprendra la même composition :

> Élus de la CCDSV :

- > Bernard GRISON, Président, Communauté de Communes Dombes Saône Vallée
- > Marie-Jeanne BEGUET, vice-présidente culture et patrimoine
- > Marc PECHOUX, vice-président tourisme
- > Jean Claude AUBERT, vice-président aménagement
- > Étienne SERRAT, vice-président environnement

> Services de la CCDSV :

- > Laure GONTHIER, responsable culture
- > Lucie BROUSSE, Chargée de mission tourisme
- > Corinne VAUCOURT, Pays d'art et d'histoire
- > Patrick LOUHALA, directeur général des services
- > Sophie GUYONNET, responsable aménagement et déplacements
- > Véronique GAMON, responsable tourisme et économie

> Services de la DRAC et UDAP

- > Béatrice GRANCHAMP, conseillère pour l'action culturelle patrimoniale et transfrontalière, DRAC Auvergne-Rhône-Alpes
- > Marina CHAULIAC, conseillère ethnologie DRAC Auvergne-Rhône-Alpes
- > Christian CHEMIN, conseiller action culturelle, DRAC Auvergne-Rhône-Alpes
- > Emmanuelle DIDIER, architecte des bâtiments de France, chef de l'UDAP de l'Ain

> Autres partenaires :

- > Florence BEAUME, directrice Archives départementales de l'Ain
- > Laurence PARIS, conseil scientifique et Ingénierie de projets muséaux, Conseil départemental de l'Ain
- > Christian ECOCHARD, CAUE de l'Ain
- > Marie-Pierre NAUCHE, chargée de l'action culturelle, Inspection académique de l'Ain
- > Loïc BOUALI, Aintourisme

- > Romain CAVALLERO, référent patrimoine à l'office de tourisme Ars Trévoux
- > Caroline HENGY, chargée de mission SCOT Dombes Saône
- > Jacques CORMORECHE, conseiller délégué à la culture, Mairie de Trévoux

En dehors du comité de pilotage qui validait les grands principes des thématiques de travail ont été identifiées et ont fait l'objet de rendez-vous particuliers :

> **Autour de l'urbanisme :** rendez-vous avec l'ABF, chef de l'UDAP ; les services urbanisme et élus délégué à l'urbanisme de la ville de Trévoux.

> **Autour de la question des publics scolaires :** rendez-vous avec les conseillers pédagogiques de la circonscription, les inspecteurs en charge de l'histoire et du développement durable, la chargée de l'action culturelle à l'Inspection Académique, le conseiller action culturelle de la Drac Auvergne-Rhône-Alpes.

> **Autour des publics touristiques :** avec l'office de tourisme Ars Trévoux et le service tourisme de la CCDSV.

LE PROJET DU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE DANS SON NOUVEAU PÉRIMÈTRE

5.3.2 > Le fonctionnement du Pays d'art et d'histoire

La fusion des deux communautés de communes en 2014 n'a pas amené de modifications dans l'organigramme du pôle culture de la CCDSV. En effet, la Communauté de communes Porte Ouest de la Dombes gérait l'école de musique de Jassans-Riottier qui dépendait directement de la Direction Générale des Services. Depuis 2014 la ville de Jassans-Riottier fait partie de l'agglomération de Villefranche-sur-Saône et les enseignants de l'école de musique ont rejoint l'agglomération de Villefranche-sur-Saône, aucun personnel « culture » n'a donc rejoint le pôle culture de l'ancienne CCDSV. Le service Pays d'art et d'histoire, constitué de deux Equivalents Temps Plein : l'animatrice de l'architecture et du patrimoine et son assistante chargée des actions de médiation, fait donc partie du pôle culture tel que décrit dans le bilan du Pays d'art et d'histoire dans le chapitre 2 de ce dossier.

Les guides conférenciers n'apparaissent pas sur l'organigramme puisque rémunérés à la vacation.

Les missions se répartissent de la manière suivante :

Animatrice de l'architecture et du patrimoine :

- > Chef de service
- > Conduite de projet
- > Responsable des éditions et publications
- > Référent patrimoine auprès des communes et partenaires

Assistante chargée des actions de médiation :

- > Responsable des actions éducatives
- > Coordination des guides conférenciers
- > Aide à la conduite de projets

Les deux agents du Pays d'art et d'histoire, ont leurs bureaux basés au siège de la Communauté de communes à Trévoux. Cependant trois demi-journées par semaine sont consacrées à une permanence dans les locaux du CIAP afin d'y accueillir du public, des rendez-vous ou veiller au bon fonctionnement du lieu.

La taille de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée qui comprend quarante-et-un agents, facilite le **travail en transversalité**. Le choix de maintenir le service Pays d'art et d'histoire dans les locaux de la Communauté de communes et non dans l'espace culturel relève de cette volonté. Plusieurs services sont régulièrement amenés à

travailler en collaboration avec le Pays d'art et d'histoire : le tourisme autour de nombreux projets décrits dans ce dossier (la maison éclusière de Parcieux, le musée de cires d'Ars-sur-Formans, la « Via Saône », les chemins de randonnée,...) l'économie autour notamment de la Journée européenne des métiers d'art, les transports et aménagement pour l'organisation de certaines manifestations et la relecture des PLU en cours de révision, l'assainissement pour les actions pédagogiques sur le thème de l'eau et les hommes. Le service environnement créé en janvier 2017 fera sans doute l'objet de nouvelles collaborations pour le Pays d'art et d'histoire autour de la gestion des bords de Saône et du parc de Cibeins.

Au sein du pôle culture et avec les associations gérant le cinéma et l'école de musique les collaborations se font notamment à travers le comité de pilotage pour la programmation culturelle. Elles portent sur les animations pédagogiques proposées en lien avec le service jeunesse et le fonds patrimonial de la médiathèque ainsi que sur de l'événementiel (Rendez-vous aux jardins, Journées européennes du patrimoine, quinzaines dédiées par la médiathèque à un pays étranger, événement la Justice dans l'Ain avec le palais de justice de Bourg-en-Bresse à l'automne 2017...).

5 LE PROJET DU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE DANS SON NOUVEAU PÉRIMÈTRE

Le lien avec les communes se fait à travers la commission culture réunie en moyenne deux fois par an. Par ailleurs, les communes sollicitent de plus en plus régulièrement le Pays d'art et d'histoire pour tout projet de valorisation patrimonial. Cependant il reste à mieux faire connaître le service aux nouvelles communes de la CCDSV ainsi qu'aux équipes municipales plus récemment élues.

La gouvernance du label va se poursuivre dans la cadre du comité de coordination avec la même composition que les comités de pilotage portant sur l'extension du label.

5.3.3 > Budget et calendrier

À titre d'exemple le budget 2017 est présenté ci-dessus. La Communauté de communes s'engage dans les trois années à venir, à maintenir son budget de fonctionnement pour le Pays d'art et d'histoire ainsi qu'elle l'a fait jusqu'à présent et à dégager les crédits d'investissement nécessaires pour mener à bien les projets du service. Elle fera appel aux différentes ressources disponibles : Europe, État (Direction Régionale des Affaires Culturelles), Région et Département en fonction de ces projets.

PAH RECETTES 2017		
DRAC	30 000 €	9%
Région CTTLA	74 550 €	24%
Région contrat territoire demandé	18 000 €	6%
CD01 demandé	23 200 €	7%
Fonds propres CCDSV	172 250 €	54%
Total	318 000 €	100%

LE PROJET DU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE DANS SON NOUVEAU PÉRIMÈTRE

PAH DEPENSES 2017	
Action 1 - Programmation culturelle	
Rendez-vous aux jardins	500 €
Journées européennes du patrimoine	2 000 €
Fête de la science	1 000 €
Journées nationales de l'archéologie	500 €
Ateliers artistiques	2 000 €
Exposition	3 000 €
Total	9 000 €
Action 2 - Formation	
Handicap auditif	3 000 €
Total	3 000 €
Action 3 - Matériel pédagogique	
Maquette et matériel de visites	4 000 €
Total	4 000 €
Action 4 - Editions	
Programme JEP	4 500 €
Prog RDV Jardins	1 500 €
Brochure scolaires	2 500 €
Prog visites été	1 500 €
Cibeins centenaire	5 000 €
dossier extension	8 000 €
Total	23 000 €

Action 5 -Extension PAH	
Inventaire	17 000 €
Reportage photographique	12 000 €
Total	29 000 €
Action 6 -Dispositifs d'interprétation 2017-2018	
Borne multimédia parlement de Dombes	22 000 €
Scénographie d'introduction Musée de Cires Ars	70 000 €
Scénographie maison éclusière Parcieux	80 000 €
Total	172 000 €
Action 7 - charges salariales	
Poste AAP	40 000 €
Poste assistant	30 000 €
Vacations guides conférenciers	8 000 €
Total	78 000 €
TOTAL GLOBAL	
TOTAL GLOBAL Actions 1 à 6	318 000 €

5 LE PROJET DU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE DANS SON NOUVEAU PÉRIMÈTRE

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Les missions récurrentes de création de nouvelles visites, programmation culturelle et de médiation autour des manifestations nationales, jeunes publics, visites Rendez-vous ne sont pas développées dans cette partie.

> 2018

Editions :

- > Les Rendez-vous du Pays d'art et d'histoire, édition débutée en 2017 donnera lieu à deux exemplaires par an, s'y ajoutera la brochure Explorateurs pour les scolaires,
- > Focus de présentation générale sur le Pays d'art et d'histoire dans son nouveau périmètre,
- > Explorateur livret-jeu sur le château de Trévoux.

Jeunes publics :

- > Mise en place d'une formation pour les enseignants du secondaire en partenariat avec la DAAC

Recherches :

- > Exploitation du diagnostic patrimonial autour de la Saône,
- > Lancement de l'inventaire topographie sur deux communes.

Interprétation :

- > Fin du chantier de l'espace scénographique d'introduction au Musée de cire, la vie du Saint Curé d'Ars,
- > Lancement du chantier de scénographie à la Maison éclusière de Port Bernalin,
- > Mise à jour au CIAP de l'espace de consultation sur les projets d'aménagement sur l'ensemble du territoire.

Travail interne :

- > Création des trames de visite pour l'Hôtel Pierre et Anne de Bourbon à Trévoux,
- > Réflexion sur la prise en charge des transports pour les projets pédagogiques à l'année dans le cadre du projet culturel de territoire,
- > Analyse de la prise en compte du patrimoine dans les PLU et mise en place d'un groupe de travail dans le cadre des travaux de préfiguration du PLUI.

> 2019

Editions :

- > Les Rendez-vous du Pays d'art et d'histoire, édition débutée en 2017 donnera lieu à deux exemplaires par an, s'y ajoutera la brochure Explorateurs pour les scolaires,
- > Focus sur le patrimoine religieux du 19ème siècle,
- > Documents de sensibilisation pour les habitants sur le Site Patrimonial Remarquable de Trévoux.

Jeunes publics :

- > Développement des médiations scolaires sur le patrimoine et le cadre de vie dans les écoles des communes.

Recherches :

- > Exploitation du diagnostic patrimonial autour de la Saône,
- > Fin de l'inventaire topographie sur les deux dernières communes.

Interprétation :

- > Renouvellement du CIAP phase 1 : reprise du mobilier scénographique avec les noms de tous les villages, création des gazettes des communes, renouvellement de l'espace de consultation.

Travail interne :

- > Formation des guides conférenciers sur l'ensemble du territoire labellisé,
- > Création d'un groupe de travail sur la création de nouvelles visites à Ars.

LE PROJET DU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE DANS SON NOUVEAU PÉRIMÈTRE

> 2020**Editions :**

- > Les Rendez-vous du Pays d'art et d'histoire, édition débutée en 2017 donnera lieu à deux exemplaires par an, s'y ajoutera la brochure Explorateurs pour les scolaires,
- > Focus sur l'écoquartier de Trévoux en cours de création (en lien avec les services urbanisme de la ville).

Jeunes publics :

- > Développement des médiations scolaires sur le patrimoine et le cadre de vie dans les écoles des communes.

Recherches :

- > Lancement d'études en partenariat avec l'Université sur la patrimoine industriel ou l'histoire des transports.

Interprétation :

- > Renouvellement du CIAP phase 2 : création du module architecture religieuse,
- > Signalétique patrimoniale sur les chemins de randonnée : phase 1 consultation, recherche doc et iconographie.

Travail interne :

- > Poursuite de la formation des guides sur l'ensemble du territoire labellisé.

> 2021**Editions :**

- > Les Rendez-vous du Pays d'art et d'histoire, édition débutée en 2017 donnera lieu à deux exemplaires par an, s'y ajoutera la brochure Explorateurs pour les scolaires,
- > Focus sur un élément remarquable du patrimoine (voir lien avec les inventaires en cours).

Jeunes publics :

- > Développement des médiations scolaires sur le patrimoine et le cadre de vie dans les écoles des communes.

Recherches :

- > Lancement d'études en partenariat avec l'Université sur un thème à définir entre le patrimoine industriel, l'histoire des transports, le pèlerinage d'Ars aujourd'hui, recueil de mémoire auprès des habitants.

Interprétation :

- > Renouvellement du CIAP phase 2 : création du module architecture religieuse,
- > Signalétique patrimoniale sur les chemins de randonnée : phase 2 rédaction et réalisation.

REMERCIEMENTS

Ce dossier de candidature à l'extension du label « Pays d'art et d'histoire » a été rédigé par l'animatrice de l'architecture et du patrimoine du service culture de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée avec le concours de la Direction régionale des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes.

Les auteurs remercient celles et ceux qui ont contribué à son élaboration : les services aménagement, environnement et tourisme de la CCDSV ainsi que le directeur général des services ; les élus de la commission culture patrimoine présidée par Madame Béguet vice-présidente en charge de la culture et du patrimoine ; l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine ; la Délégation à l'action culturelle de l'Académie de Lyon ; le service Patrimoines et Inventaire général de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ; le service Patrimoine culturel du Département de l'Ain ; le service Ville d'art et d'histoire de Valence agglomération ; les associations patrimoniales APADE, ASTRID, ASDCR, PRIVALS et pour leur accueil : le sanctuaire d'Ars, les maires de l'ensemble des communes du territoire, les propriétaires du château de Fléchères, du donjon de Juis et de la maison forte de Villon.



PAYSAGE - Crédit : Philippe Hervouet



DOMBES
SAÔNE VALLÉE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

VILLES
& PAYS
D'ART &
D'HISTOIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DOMBES SAÔNE VALLÉE

04 74 08 97 66

contact@ccdsv.fr

627 Route de Jassans, 01600 Trévoux

